



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2023 à 18h 00 à l'Hôtel de ville

Publié conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 19 septembre 2023 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (39) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELDE, Mme Gwenola RABIER, M. Patrice ONDOUA, Mme Colette AUBRY, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Stéphanie BUJON, M. Paul-André MOULY, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Françoise DECORDE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Eric CASTIGNOLI, M. Karim TAKI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, Mme Patricia BADIAS, Mme Yén-Lan NGUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Charles SELVACOMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Juliette MEADEL, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, Mme Gala VELOSO; M. Cyril PASTEAU, M. Laurent BARCESSAT, Mme Isabelle PAILLARD, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET.

Donnant pouvoir (6) :

M. Thomas BRIET à M. Etienne LENGEREAU
Mme Anne-Laure CROCHAT à M. Goulwen LE GALL
M. Pascal HUREAU à M. Patrice ONDOUA
Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Claude FAVRA
Mme Laurianne ROSSI à M. Patrick XAVIER
M. Maxime VETILLARD à Mme Elisabeth ROSSIGNOL

Absents (0) :

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, M. CHARTIER, Mme DESCHANEL, Mme CORNILLET, M. DEDOH, Mme BERTRAND, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK, Mme MAUPETIT, Mme PUCCI,

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Isabelle PAILLARD** est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la précédente séance.....	15
Décisions	16
FINANCES	18
1 – Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2024.....	18
2 – Fixation des durées d’amortissement au passage au référentiel budgétaire et comptable M57	20
3 – Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Montrouge	22
4 – Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie à première demande	24
5 – Décision modificative n° 2 au budget primitif 2023	26
6 – Admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables et admission en créances éteintes	32
7 – Garantie d’emprunt accordée à Seine ouest habitat et patrimoine (SOHP) pour sept logements sis 24 avenue Verdier	33
ÉDUCATION	37
1 – Fusion des écoles Renaudel A et B en application de l’article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales	37
CULTURE	43
1 - Attribution d’une bourse complémentaire de participation pour les artistes du 67 ^{ème} Salon de Montrouge.....	43
AMÉNAGEMENT URBAIN.....	45
1 – Modification des numéros de lots relatifs à la vente d’un bien immobilier sis 7, rue Sylvine Candas	45
COMMERCE	46
1 – Annulation des arriérés de loyer pour le local commercial sis 8 bis-10 avenue du Fort suite à la crise sanitaire.....	46
2 - Rétrocession du fonds de commerce sis 6 rue Théophile Gautier à la société PICARD SURGELÉS	48
3 – Cession du local commercial sis 108 avenue Henri Ginoux à la société SHIVA	50
ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS	55
1 – Dérogation au droit d’opposition à la collecte du numéro immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur voirie en application du règlement général sur la protection des données	55
SOCIAL.....	58
1 – Convention globale de gestion entre la Ville et le Centre communal d’action sociale	58
2 – Rapport de la Commission communale pour l’accessibilité	65

RESSOURCES HUMAINES.....	69
1 – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	69
2 – Création d'une brigade cynophile de la police municipale	70
AFFAIRES DIVERSES.....	74
1 – Présentation des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes dans le cadre du rapport d'observations définitives du 18 juillet 2022 présenté au Conseil municipal du 22 septembre 2022	74
2 – Aide financière accordée à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes du séisme au Maroc.....	77
3 - Aide financière accordée à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes des inondations en Libye	78
Vœu.....	Erreur ! Signet non défini.
Questions diverses	80

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire, Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 09.)

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 32 présents et 5 représentés. Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous devons commencer par nommer un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Isabelle PAILLARD. Tout le monde est-il d'accord pour qu'elle soit secrétaire de séance ? Il en sera donc ainsi.

(Mme PAILLARD est désignée secrétaire de séance.)

Nous allons commencer ce Conseil par trois communications, qui ne sont pas à l'ordre du jour comme d'habitude.

Une première communication porte sur la rentrée dans nos crèches et nos jardins d'enfants, petite enfance. Elle est présentée par Mme Claude FAVRA.

Mme FAVRA.- Je vous propose un focus de la petite enfance et quelques éléments d'information.

Un rappel : à Montrouge, nous proposons une offre complète d'accueil collectif de plus de 767 places en accueil régulier et occasionnel. Nous avons 540 accueils réguliers, une centaine d'accueils en halte-garderie, 66 places en délégation de service public et 61 places achetées à des partenaires.

Nous favorisons également l'épanouissement du jeune enfant dans la ville et non pas seulement dans les structures d'accueil du jeune enfant. Cela veut dire que nous mettons en place, d'abord dans les accueils, des espaces Snozelen, que nous faisons participer les tout-petits dans le cadre de la circulaire culture, au salon de Montrouge, que nous favorisons, avec l'association Lire et faire lire, une approche de la lecture et que nous avons, grâce à la médiathèque, Bébé-Lire.

Nous avons aussi mis en place un lien avec les parents et les enfants qui sont dans les structures d'accueil du jeune enfant municipales avec l'application Frimousse, et nous essayons aussi de garder un lien intergénérationnel avec les tout-petits, les grands-parents et les seniors. D'ailleurs, à cette occasion, nous allons ouvrir la première semaine bleue, cette semaine, qui rappellera les rencontres intergénérationnelles.

Nous renforçons également l'accompagnement des modes de garde à domicile. Grâce à la maison des tout-petits, nous aidons ce mode de garde.

Nous aidons et soutenons la parentalité. Nous faisons ce soutien d'abord au niveau des établissements d'accueil du jeune enfant, mais aussi dans la préparation de la maison de la parentalité. Au dernier Conseil municipal, vous avez signé l'achat, rue Henri Ginoux, d'un local pour accueillir cette nouvelle maison de la parentalité, et nous sommes bien avancés sur ce sujet.

Quelques chiffres, maintenant, de la petite enfance. C'est une source CAF que je vous donne. Nous avons plus de 84 % de besoins couverts, et vous avez des références d'autres communes, par exemple Issy-les-Moulineaux : 84, Malakoff : 67, Nanterre : 55, etc.

Nous avons, sur l'ensemble de la ville, 34 structures : 14 structures municipales, 2 structures associatives, 9 micro-crèches, 5 crèches privées sans lien avec la ville et 4 crèches privées (Bambou, Cannelle et les Petits chaperons rouges) pour lesquelles nous avons quelques places. Vous voyez que nous sommes assez bien dotés, tant au niveau municipal qu'avec des partenaires, sur ces besoins d'accueil du jeune enfant.

Parallèlement, nous faisons un effort au niveau du budget de 12 M€ en fonctionnement et de 2,5 M€ en investissement.

Pour compléter ce que je disais tout à l'heure, nous accompagnons l'installation de micro-crèches. Nous les accompagnons purement administrativement et nous connaissons les partenaires qui installent ces micro-crèches : M. le Maire doit signer l'accord pour l'installation bâtementaire et nous connaissons bien sûr tous ces partenaires puisque nous leur rendons visite assez souvent.

Pour faire fonctionner ces établissements d'accueil du jeune enfant, nous sommes accompagnés de collaborateurs au nombre de 240 agents municipaux et nous avons réussi, malgré un marché assez tendu dans le secteur de la petite enfance, à maintenir 14 structures municipales. Parmi ces 240 agents, nous avons 57 % des professionnels qui sont auprès des enfants et qui sont diplômés (éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture).

Je vous rappelle brièvement que le code de la santé publique exige, dans l'effectif auprès des enfants, que nous ayons 40 % de diplômés (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières et autres) et 60 % de titulaires de qualifications définies par l'arrêté, c'est-à-dire CAP petite enfance. Nous sommes dotés non pas de 40 % de diplômés mais de 57 %.

En ce qui concerne le ratio d'encadrement (on en parle beaucoup actuellement et c'est peut-être pour cela que nous avons fait ce focus), nous avons 3,66 enfants pour un agent en crèche et multi-accueil et 4,8 enfants pour un agent en jardin d'enfants, sachant que les enfants marchent. Pour vous donner un exemple, pour une structure de 60 enfants qui ouvre 12 heures, il nous faut 15 personnes. Chez nous, à Montrouge, nous avons, pour la même structure, 18 personnes. Nous sommes donc très bien dotés au niveau de l'encadrement et c'est ce qui fait notre succès et qui rassure souvent beaucoup les parents.

Nous avons aussi, dans cette démarche, accentué l'accueil à domicile avec l'appui de la Maison des tout-petits. Je dois dire que cette création de la Maison des tout-petits a été vraiment un franc succès. Tous les échos que nous en avons, notamment auprès des assistantes maternelles, montrent que chacun y trouve matière pour parler et améliorer les pratiques professionnelles.

Nous avons 5 accueils jeu par semaine. Nous avons 44 assistantes maternelles libres, dont 65 sont en activité sur 85 qui sont sur la liste PMI, ce qui n'est déjà pas mal. 65 en activité et 44 assistantes maternelles qui fréquentent ce lieu, je trouve que ce n'est pas mal pour cet accueil à domicile.

Nous avons aussi 12 auxiliaires parentales que nous recevons en accueil jeux, ce qui correspond à 21 enfants.

Nous avons reçu 291 familles qui ont sollicité dans ce lieu conseil des renseignements juridiques sur les contrats et peut-être aussi sur les pratiques, et nous sommes donc ravis de l'ouverture de cette maison des tout-petits parce que c'est vraiment quelque chose qui manquait.

Je passe maintenant à nos projets.

Il s'agit bien sûr de :

- continuer à conforter le haut niveau de qualité d'accueil de nos tout-petits dans le cadre de l'accueil pédagogique et dans le cadre de l'apport des professionnels,
- mettre en place des nouvelles normes de locaux : vous savez qu'un décret du 31 août 2021 nous demandait d'appliquer les normes, c'est-à-dire un nombre de mètres carrés par rapport aux enfants. Pour les structures existantes nous avons jusqu'en 2026 et pour les nouvelles structures qui naîtront, nous devons le faire en 2022. Dans notre cas, nous avons des structures existantes et nous sommes en train de regrouper des jardins d'enfant

(Boileau et Ginoux) pour permettre justement d'être dans les normes, c'est-à-dire d'avoir le nombre de mètres carrés par rapport aux enfants.

Nous avons, comme je l'ai dit tout à l'heure, la création de la maison de la parentalité. Nous travaillons énormément sur ce dispositif.

Nous avons aussi le réaménagement du jardin d'enfant Les Oliviers. Comme vous le savez, nous avons un multi-accueil dans le cadre du réaménagement des Éditions Législatives, et nous assurons, comme je l'ai dit, le regroupement des jardins d'enfants Boileau et Ginoux pour être dans ce décret qui nous oblige à avoir un certain nombre de mètres carrés.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire rapidement. Je suis toujours ravie de parler de la petite enfance.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA, pour ce beau bilan.

Nous continuons avec une communication sur la rentrée scolaire avec Marie COLAVITA.

Mme COLAVITA.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être brève pour faire un tour d'horizon complet. La première chose à dire, c'est que la rentrée scolaire s'est très bien passé. C'est déjà un point positif qui résume bien l'état des lieux.

Afin de pointer du doigt la rentrée scolaire, je voulais faire un retour sur notre politique municipale de façon plus globale puisque, comme on vous le dit déjà depuis trois ans, nous avons des piliers fondamentaux autour desquels tournent toutes nos décisions et tous les projets que nous mettons en place.

Le premier, ce sont évidemment les projets pédagogiques autour du bien grandir avec l'agriculture urbaine, le sport (cette année, avec les JO, cela va être important), la culture – j'y reviendrai – et de nombreuses actions de santé et de prévention que l'on peut mener dans l'ensemble des écoles, qui sont, je le rappelle, au nombre de quatorze.

Nous avons fait un focus, au dernier Conseil municipal ou celui d'avant, sur la performance énergétique et écologique des bâtiments, sur lesquels les services techniques travaillent régulièrement et de manière très rigoureuse, en lien avec l'agriculture urbaine et la végétalisation des cours d'école, avec la cour Berthelot qui a été inaugurée le 23 juin dernier et 22 % de la surface de la cour de la maternelle Rabelais qui suit aussi ce chemin.

Promouvoir le bien-manger – j'y reviendrai plus tard –, c'est, depuis le début, le travail sur la qualité des repas servis dans les assiettes, mais également un travail en lien quotidien avec notre prestataire cantines, mais aussi avec d'autres prestataires qui nous permettent de mettre en place des actions et projets au sein des écoles et des centres de loisirs pour développer toujours plus cette politique.

Enfin, puisque c'est important, il s'agit d'entretenir toujours plus une relation de confiance avec l'Éducation nationale et les parents d'élèves. L'Éducation nationale, c'est important, parce que, comme vous le savez, nous avons changé trois fois en trois ans d'inspecteurs et d'inspectrices, puisque c'est maintenant une femme qui s'installe pour trois ans, ce dont nous sommes assez contents parce que cela va fidéliser la relation, mais pour nous, c'est important pour qu'il n'y ait pas de mur entre le temps de l'enfant sous l'égide de l'Éducation nationale et le temps de l'enfant sous l'égide de la mairie.

En chiffres, nous avons 3 223 enfants. Les effectifs sont en légère baisse, mais on suit la baisse depuis le Covid : elle est de - 2,83 %. Les maternelles comptent 1 265 enfants et les élémentaires 1 958.

Malgré la baisse et le fait que nous avons quelques fermetures de classe, il est intéressant de souligner que, maintenant, les enfants sont en moyenne 23 à 25 par classe, ce qui veut dire que

les conditions d'apprentissage sont favorables et donc que le niveau des élèves par classe est plus que favorable pour l'apprentissage à Montrouge.

Nous avons 400 professionnels qui travaillent au service des enfants. Parmi eux, je souligne évidemment tout le personnel des cantines, tout le personnel d'entretien, les animateurs et les ATSEM, avec lesquels nous avons fait un gros travail l'année dernière : nous les avons toutes reçues avec M. le Maire au mois de juin dernier puisqu'une réorganisation du temps de travail a été menée en concertation avec les ATSEM et le service des ressources humaines. Ce sont elles qui ont choisi, suite à différents échanges et concertations, une nouvelle organisation du temps de travail qui est plus flexible et qui s'adapte beaucoup mieux aux attentes des enfants et des enseignants.

Je rappelle aussi, mais je vous l'ai dit en mars dernier, que le budget de l'éducation, dans son ensemble, représente un tiers du budget de fonctionnement total de la ville, ce qui veut dire que, encore une fois, le budget consacré à l'éducation dans le budget global tient une part très importante et fait écho à l'importance que la Ville et notre politique souhaitent donner à l'épanouissement des enfants dans nos écoles.

Pour illustrer tout ce que je dis, nous avons des écoles qui sont évidemment entretenues, rénovées, sécurisées et moins énergivores, puisque le grand projet de ce mandat en termes bâtimentaires pour les écoles, c'est le début de la réhabilitation du groupe scolaire Ralebais et du centre Delerue. Depuis le 1^{er} janvier dernier, la première phase a été plus qu'entamée à hauteur de plus de 3 M€, et sur deux exercices, nous arriverons à plus de 8 M€ pour ce centre de loisirs et ces deux écoles. Vous avez le détail : la charpente métallique, les démolitions... Tout cela participe encore une fois de notre volonté d'améliorer toujours plus le cadre d'apprentissage.

En dehors de Rabelais, nous avons quand même dépensé 400 000 € sur l'entretien de différents groupes scolaires et d'écoles. Vous en avez le détail ici.

Je fais quand même un petit focus sur le déploiement définitif anti-intrusion My Keeper, qui se trouve maintenant dans l'ensemble des écoles de la ville, ce qui est un vrai plus et un vrai confort pour les enseignants et les professionnels qui travaillent dans les établissements.

Comme je vous l'ai dit, les projets pédagogiques sont hyper importants pour nous parce qu'ils nous permettent de mettre en place la politique que nous souhaitons et d'accompagner les enseignants et les animateurs sur des projets plus spécifiques.

Comme je l'ai dit, 80 000 € sont dédiés à l'agriculture urbaine qui est déployée dans neuf écoles de la ville.

Les 34 800 € sur la culture sont divisés en différents pôles, ce qui est important, parce qu'ils marquent la collaboration avec le service de la culture et les agents de la culture. En effet, nous avons mis en place des EAC (Éducation artistique et culturelle), mais nous nous inscrivons aussi dans un dispositif qu'on appelle le Pacte, un dispositif de l'Éducation nationale. Pour l'année 2023-2024, la ville de Montrouge a présenté dix Pactes, ce qui signifie que l'Éducation nationale nous accompagne financièrement pour déployer ces projets dans les écoles avec, bien sûr, l'incontournable Salon de Montrouge au cours duquel des médiateurs sont dédiés aux scolaires et aux enfants des centres de loisirs pour de la médiation culturelle et de l'apprentissage sur l'art contemporain. C'est très important et c'est pourquoi je vous ai détaillé le chiffre. Il paraissait important de le faire.

Ensuite, nous avons évidemment le sport, en collaboration avec M. VERZEELE et le service des sports, et avec, cette année, un focus sur les JO et l'apprentissage de la natation, mais je pense que nous en reparlerons à un autre moment.

Nous avons aussi un pilier important : la prévention de santé, avec le CMS, Mme BUJON et Mme NGUYEN. Nous travaillons ensemble sur des axes forts de santé publique : santé buccodentaire, santé cerveau et alimentation équilibrée. Ce sont des partenariats avec des institutions de santé publique importantes : la faculté dentaire et différentes facultés de médecine.

J'en viens au bien-manger. Nous n'avons pas mis de sommes à côté parce que le bien-manger est en lien direct avec ce qu'on fait dans les centres de loisirs et sur le temps de la pause méridienne, avec bien sûr toujours la lutte contre le gaspillage. Nous avons des tables de tri et des sensibilisations à différents moments de l'année, comme la Semaine du goût et autres, et nous avons toujours notre commission du bien-manger avec la participation du Club des goûteurs, qui sont les enfants du Conseil municipal des enfants.

Enfin, nous avons les actions de la Caisse des écoles. Elles sont importantes, puisque la dépense est de 80 000 € et se déploient en trois pôles :

- les spectacles et les cadeaux de fin d'année pour l'ensemble des enfants de la ville ;
- 28 000 € dédiés au budget participatif qui, je le rappelle, sont des collaborations entre les enseignants des associations de la ville pour mettre en place des projets que la Caisse des écoles accompagne souvent en collaboration avec l'Éducation nationale et les coopératives des écoles ;
- des actions de prévention du bien-manger et de la santé, et je voulais simplement dire que, cette année, nous accompagnons, à partir du mois d'octobre, une formation aux gestes qui sauvent, payée par la Caisse des écoles et destinée à l'ensemble des élèves de CM2. C'est important parce qu'il est pour nous incontournable de les former à ces gestes avant la 6^{ème}.

Pour terminer, j'évoquerai rapidement :

- les conseils d'école, qui sont suivis avec les directeurs d'école et l'ensemble des élus représentants dans les conseils d'école du Conseil municipal ;
- les rencontres trimestrielles organisées avec l'inspectrice et toutes les fédérations de parents d'élèves ;
- le dispositif d'aide aux devoirs CLAS par le biais de nos trois clubs (vie 13) ;
- des conseils du périscolaire qui permettent de mettre en perspective les conseils d'école sur le temps de l'école et le temps du périscolaire pour répondre à l'ensemble des questions des parents et présenter l'ensemble des projets pédagogiques qui sont déployés sur ces temps ;
- les actions avec le Conseil municipal des enfants pour la participation à des actions Ville et à des événements avec les trois commissions, les trois piliers du Conseil municipal des enfants, dont les prochaines élections auront lieu le 12 octobre prochain.

C'est donc une année qui commence très bien, avec des beaux projets en perspective et une politique de bien-être à l'école toujours plus renforcée et solide. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci, Madame COLAVITA, pour cette présentation d'une rentrée réussie.

Nous enchaînons et nous en terminons avec une troisième communication sur notre plan de mobilité déployé cet été et présenté par M. Paul-André MOULY.

M. MOULY.- Merci. Ce soir, je vous présente le nouveau plan de mobilité que nous avons voulu concerté et co-construit avec les habitants des comités de quartier et en faveur de l'ensemble des Montrougiens, tout en respectant plusieurs objectifs, à savoir :

- diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier ;
- anticiper les nouveaux flux de circulation et les futurs aménagements urbains ;
- apaiser la circulation en ville ;
- dans les quartiers, un partage de l'ensemble de l'espace public ;
- en résumé, pour améliorer le cadre de vie des Montrougiens.

Pour ce faire nous avons commencé par une première phase de diagnostic, nous permettant ainsi de mettre des chiffres sur des ressentis.

Nous avons ensuite pris le temps de faire un temps d'échange, dans un premier temps, avec l'ensemble de nos partenaires tels que les villes voisines, la RATP, Vallée Sud Grand Paris ainsi que des associations montrougiennes comme, à titre d'exemple – mais il y en a eu d'autres – Mieux se déplacer à bicyclette (MDB) et Défi Access.

Une fois le diagnostic posé et partagé, nous avons donc consulté les habitants, et cela de plusieurs manières :

- une première consultation en ligne, fin 2021,
- une consultation avec l'ensemble des comités de quartier en septembre 2022 (je tiens d'ailleurs à les remercier, ainsi que les vice-présidents et présidents qui ont beaucoup enrichi notre travail grâce à leurs réflexions et commentaires, mais également leurs doutes) ;
- une réunion publique, enfin, qui a eu lieu le 7 novembre 2022 et qui a permis à l'ensemble des Montrougiens de prendre acte de notre travail, mais également de tester ce nouveau plan théorique vis-à-vis de la population, nous permettant ainsi d'échanger autour de ce dernier, mais également de confronter les différents points de vue, pour ceux qui y étaient.

Cela nous a par exemple permis de voir que l'idée que nous avions au démarrage, compte tenu de nos premiers échanges avec les comités de quartier, et qui consistait à mettre en place un quartier test avec le contresens cyclable, n'était tout simplement pas possible compte tenu de la législation en vigueur. À ce moment précis, nous nous sommes donc posé une question : revenons-nous sur la généralisation des rues à sens unique à 30 km/h, ce qui aurait été à l'encontre des 74 % des Montrougiens qui ont souhaité les rues à 30 km/h et à sens unique ? Il était impensable pour nous et incorrect, après avoir demandé aux Montrougiens leur avis, de ne pas en tenir compte.

Une fois cette question tranchée, nous avons décidé la phase de déploiement de ce plan, qui s'est faite pendant l'été, hormis pour le quartier est qui sera déployé pendant les vacances de la Toussaint compte tenu des travaux qui sont actuellement en cours rue de la Vanne. Cette phase de déploiement fut accompagnée d'une communication par quartier de boîtage.

Le nouveau plan que vous voyez à l'écran comporte quelques nouveautés :

- généralisation des axes à 30 km/h sur les axes secondaires,
- instauration des contresens cyclables,
- création de sas vélo,
- généralisation du tourner à droite pour les cyclistes,
- mise en place des rues à sens unique pour la majorité avec un système de boucles permettant à chaque fois d'avoir deux trajets possibles.

Lors de la mise en place de ce plan de mobilité, nous avons fait le choix de renforcer les panneaux réglementaires par des marquages au sol, aussi bien pour la vitesse que pour le contresens cyclable, marquage au sol qui, je le rappelle, est optionnel.

À ce jour, donc à ce matin, nous avons reçu 159 remarques sur ce plan de mobilité, dont 24 pour Amaury Duval, 19 pour Sylvine Candas et 7 pour la cité Rondelet suite à une erreur matérielle.

Enfin, même s'il me revient aujourd'hui, en tant qu'adjoint à la mobilité, de vous faire cette présentation, ce plan n'aurait pas été possible sans la collaboration de l'ensemble des élus qui, notamment tout au long de son déploiement, ont fait remonter certaines imperfections, certains ajustements, les services de la ville, que je souhaite remercier, qui ont surveillé que l'ensemble des dates annoncées soient bien respectées et, enfin, l'ensemble des Montrougiens, qui ont collaboré et participé à l'élaboration de ce plan de mobilité.

M. le Maire.- Merci, Monsieur MOULY, pour la présentation de ce plan maintenant déployé. Y a-t-il des commentaires sur ces trois communications ? Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce sont quelques remarques ou demandes de précision. Je ne vais pas les faire sur l'ensemble des présentations puisque, sur la question scolaire, je pense que nous aurons l'occasion, au cours de cette séance, d'y revenir de manière détaillée puisqu'il y a plusieurs délibérations sur le sujet, au moins une en tout cas.

Je ferai une remarque, puisque c'est la dernière intervention qui a été faite par M. MOULY, sur le plan qui n'est pas un plan de mobilité mais un plan de circulation. Je me permets de le rappeler. On travaille la circulation sur la voirie, mais la mobilité ne se résume pas à la circulation sur la voirie. Cela comprend l'ensemble des déplacements sur une commune, y compris les déplacements piétons et, à ce stade, je ne vois pas dans ce plan de mobilité tout ce volet-là. C'est une remarque de méthode.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes d'insatisfaction qu'il a pu y avoir à la marge ou non. On verra au bilan sur le sujet.

La ville passe en zone 30. Cela fait des années que, dans l'opposition, nous proposons d'instaurer des zones 30 dans cette ville. La majorité, à l'époque, y était opposée. Je ne peux que me ravir du fait qu'elle se soit ralliée à cette disposition aujourd'hui.

J'ai une demande de précision pour la première communication de Mme FAVRA sur l'accueil des jeunes enfants, qui a été un grand moment de satisfaction générale sur la politique liée à ce secteur. Il est indiqué (sources CNAF) que nous avons en gros 85 % des besoins couverts. Je note que, malgré tout, dans cette ville, 2 demandes sur 10 demeurent non satisfaites, quel que soit le mode de garde, puisque vous avez indiqué que 85 % des demandes étaient satisfaites (chiffres CNAF à l'appui), soit par l'accueil collectif, soit par l'accueil privé, à domicile. Il en reste donc 2 qui ne sont pas satisfaites, malgré tout, et par effet de retrait mathématique, au total, cela veut dire que les demandes des familles sont couvertes aujourd'hui par l'effort de la ville à hauteur de 4 demandes sur 10. C'est bien cela ?

Le calcul est celui-là : si on a 80 % des demandes qui sont satisfaites au total et qu'à peine la moitié est celle de l'accueil en collectif, cela veut dire qu'aujourd'hui, 4 demandes sur 10 formulées sont satisfaites par l'accueil collectif municipal, le reste étant satisfait par l'accueil à domicile, etc. voire pas satisfait à hauteur de 2 demandes sur 10.

De ce point de vue, vous avez beaucoup accentué, Madame FAVRA, sur le renforcement de l'accueil à domicile. Vous avez eu un passage assez complet sur le sujet. Qui dit renforcement dit quand même accompagnement volontaire, etc. J'aimerais donc que vous nous signifiez quel a été l'intensité de cet effort, puisque vous l'incluez comme une politique volontariste de

renforcement de l'accueil à domicile, et quels ont été les efforts qui ont été faits pour intensifier cet effort aujourd'hui.

Je rappelle simplement qu'en stock, nous avons près de 1 800 enfants, puisque nous devons avoir entre 600 et 700 naissances par an, grosso modo. Donc si l'accueil va de 0 à 3 ans, même si on n'inclut pas les 3 ans parce qu'on a des jardins d'enfants, nous avons, en stock, trois années de naissances à accueillir, ce qui fait 1 800 enfants à accueillir à un moment donné sur la commune, à mettre au regard des 767 places qui ont été identifiées tout à l'heure, à savoir moins de la moitié.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Y a-t-il d'autres commentaires ? M. BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Merci, Monsieur le Maire, et merci aussi aux différents maires adjoints de leurs présentations. Je vais les prendre une par une.

Madame FAVRA, merci pour les informations que vous avez données. Serait-il possible d'avoir les documents que vous avez présentés ? Nous les avons découverts en séance et il est toujours difficile d'en prendre note. Il me semble aussi que, sur le plan démocratique, il est bien de les communiquer. C'est le premier point.

Je voulais une explication sur le taux de réponse à la demande de 85 % annoncé par la CAF. Effectivement, je me posais des questions sur ce mode de calcul et je rejoins les remarques de M. TIMOTEO sur cette adéquation entre l'offre et la demande, puisque, comme il l'a indiqué, on a à peu près 1 800 enfants qui ont entre 0 et 3 ans et donc 767 places. Je voudrais un éclaircissement là-dessus.

Madame COLAVITA, là aussi, tous mes remerciements pour votre présentation. De même, il sera intéressant d'avoir les documents que vous avez pu présenter. Si nous les avons eus en amont, cela nous aurait permis de les travailler et de poser des questions encore plus pertinentes que celles que je vais vous poser, mais je ne désespère pas d'avoir ces documents.

Vous n'avez pas parlé de la cuisine centrale. Est-ce un projet oublié et enterré ?

En ce qui concerne le plan de mobilité, comme vous avez eu la gentillesse et la courtoisie d'annoncer en AP3C que vous alliez en parler, j'ai travaillé un peu le sujet et j'aurai une information qui sera peut-être un peu plus longue que pour les autres. Merci, Monsieur MOULY, de votre présentation, mais comme l'a indiqué M. TIMOTEO, c'est plus une modification du plan de circulation (et encore circulation automobile) qu'un plan de mobilité.

Que peut-on déjà en tirer comme enseignements en tant que piéton, cycliste et moi-même chauffeur de transport solidaire sur Montrouge ? J'ai quelques remarques et quelques propositions d'amélioration, puisqu'il faut être positif.

Globalement, nous pourrions considérer ce changement comme une amélioration : même s'il y a encore quelques automobilistes qui ont du mal à s'adapter et qui prennent les routes à contresens, la circulation voitures sur les routes secondaires est plus fluide et la circulation vélos double-sens pour quasiment toutes les rues est appréciable et appréciée par les usagers. Néanmoins, nous dirons que cela reste une modification quasi mineure du plan de circulation, et c'est plus que la mise en place d'un vrai plan de mobilité.

Nous notons que le plan de circulation porte essentiellement sur les voies et axes secondaires et ne traite pas ou peu les axes principaux ainsi que les carrefours et intersections, c'est-à-dire les points les plus sensibles. Seulement 50 mètres de rues piétonnes sont créés du côté de la station Barbara, et la priorité reste la place à la voiture. C'est dommage, mais je ne désespère pas de voir une suite à cette démarche qui est un début.

En ce qui concerne les vélos et les trottinettes, notre proposition est de mettre l'ensemble de la ville à 30 km/h. Pourquoi avoir limité cela à quelques rues ? Cela permettrait d'avoir un double-sens sur l'avenue Henri Ginoux qui est à sens unique que beaucoup de cyclistes ne respectent pas. Il y a donc une demande que cela puisse être à double-sens pour les cyclistes.

Autre aspect technique pour les cyclistes : avoir des feux pour les vélos lorsqu'il y a des carrefours.

Il faut privilégier les pistes cyclables. Il est bien de mettre des marques sur le sol, mais à chaque fois que c'est possible, il serait mieux d'avoir des pistes cyclables, et je pense notamment aux rues que vous mettez à 50 km/h et qui sont suffisamment larges : il y aurait la place de les mettre à sens unique, éventuellement avec des espaces dédiés uniquement au vélo. En effet, le principal risque pour un vélo, ce sont les portières de voiture. Il faut donc éviter de mettre des pistes ou des bandes cyclables du côté des stationnements des voitures.

Vous avez parlé du M 12. Il faut effectivement généraliser le « à droite » ou « tout droit », sachant qu'il faudra probablement expliquer aux gens, aussi bien les cyclistes et les piétons que les automobiles, ce qu'est le M 12. Cela peut être un très bon moyen de communiquer et de faire de la pédagogie auprès de tout le monde.

Autre question que je me pose aussi : pourquoi n'avez-vous pas généralisé les sas vélos à chaque fois qu'il y a des feux ? Cela a une utilité extrêmement grande : d'une part, cela protège les vélos et, d'autre part, cela permet aux véhicules importants, tels que les camions ou les bus, de faire leurs virages sans devoir imposer aux voitures de reculer.

À terme, il faudra adapter les voies de circulation cyclables aux triporteurs, vélos cargos, etc., anticiper sur les développements futurs (il faudrait peut-être regarder les villes où c'est déjà bien développé, notamment dans les pays nordiques) et donc créer de vraies pistes cyclables avec les axes anciennement départementaux d'une largeur d'au moins 1,80 m.

Un point qui a été évoqué légèrement mais sur lequel je pense que l'on pourrait insister : la sensibilisation et la formation des scolaires, dès le primaire, avec les programmes « Savoir rouler à vélo » et « Génération vélo ». Mme COLAVITA a parlé de la piscine et c'est très bien, mais il est important que les enfants sachent aussi rouler à vélo, quitte à ce que l'on offre des vélos à certaines familles, comme cela a été fait à Clamart.

Pour les automobiles et les camions, là aussi, il faut former et informer sur ce qu'est le M 12, comme je le disais tout à l'heure.

En ce qui concerne le stationnement rue Verdier, sur la partie ouest, il y a de nettes améliorations à faire, puisque la circulation n'est pas bonne et que tout le monde s'en plaint. Les croisements de camions sont quasiment impossibles.

J'ai noté aussi qu'il fallait développer la cyclo-logistique et la livraison décarbonée pour le dernier kilomètre. C'est un point que vous devez bien maîtriser, Monsieur le Maire, puisque cela fait partie de votre domaine de compétence au niveau du territoire. Donc n'hésitez pas à en faire profiter Montrouge. Cela s'adresse aux collectivités de plus de 50 000 habitants, et comme nous sommes maintenant en dessous, c'est peut-être à travailler au niveau de l'ensemble du territoire.

On a peu parlé des piétons, comme M. TIMOTEO l'a indiqué. Effectivement, il faut :

- élargir autant que faire se peut les trottoirs et faciliter la ballade, la promenade, versus les déplacements plus ou moins contraints,
- supprimer ou déplacer les obstacles, les panneaux de signalisation, les boîtes électriques, les plots de communication, les pots de fleurs, les terrasses mal placées,
- mettre des feux sonores systématiques pour les malvoyants (j'ai noté que des progrès ont été faits, mais des choses sont encore améliorables),

- intégrer des bandes de guidage sur les trottoirs,
- prévoir des sièges de repos inversés, comme on en trouve parfois dans le métro (je pense à la place Pleyel sur la ligne 13), pour les personnes âgées.

Un point très ponctuel : à Barbara, rue Henri Ginoux, vous avez des travaux où les tôles ne permettent pas aux piétons de voir les voitures arriver, ce qui est un endroit très dangereux.

M. le Maire.- Merci, Monsieur BOUCHEZ, pour ce long commentaire. Y en a-t-il d'autres ?

M. BOUCHEZ.- Monsieur le Maire...

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, normalement, vous avez cinq minutes ; là, c'est un peu plus long. C'est très intéressant, mais on va avancer un peu. Donc merci beaucoup. Monsieur PASTEAU, vous vouliez dire un mot, ainsi que Madame HUET ? Ensuite, nous commencerons la partie délibérative proprement dite. Allez-y, Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Merci, Monsieur le Maire, et bonjour à ce Conseil et au public.

Dans le plan de circulation qui avait été discuté dans cette assemblée, l'avenue de la République avait été écartée du projet pour une concertation à venir. Pouvez-vous nous préciser la méthode pour la suite ?

Par ailleurs je me souviens avec délectation, lundi de la semaine dernière, de ce moment, lors de cette journée de réflexions et d'échange sur le thème de l'adaptation au dérèglement climatique à Montrouge, où un groupe de réflexion a émis l'idée de débarrasser l'avenue de la République de ses voitures. Je demande donc quand on enlèvera le bitume avenue de la République et, surtout, quand et comment on va collectivement décider de l'avenir de cette artère.

M. le Maire.- Merci. Madame HUET ?

Mme HUET.- Merci. C'est juste une question pour Mme COLAVITA : combien d'AESH ont manqué au début de l'année ?

M. le Maire.- Merci pour ces commentaires. Quelques réponses courtes, parce que l'objet n'est pas de faire un débat mais de compléter l'information. Madame FAVRA.

Mme FAVRA.- Je le ferai très rapidement. Je suis très contente de ce taux de 84,9 % parce que je pense que chaque famille trouve son compte avec les différents modes de garde, dont beaucoup de collectif. Et s'il reste 15 % (puisque, entre 100 à 84,9 %, il reste 15,1 %), cela permet à des auxiliaires parentaux, c'est-à-dire des gens qui travaillent chez les particuliers et qui gardent les enfants, d'avoir un métier. Je suis très contente de favoriser à la fois du personnel qui travaille dans les structures collectives et privées...

M. TIMOTEO.- Ça, c'est de la réponse !

Mme FAVRA.- ...et aussi du personnel qui peut gagner sa vie en gardant des enfants chez lui et peut-être, plus tard, Monsieur TIMOTEO, puisque tout cela vous fait beaucoup rire, dans le cadre d'une VAE, intégrer des structures d'accueil du jeune enfant. Donc Monsieur TIMOTEO, il n'y a rien de perdu.

Vous êtes toujours en train de regarder ce qui ne va pas. Nous sommes une ville très fière de ce taux de 84,9 %. Comme vous le savez, le 100 % n'existe pas. En plus, je vous rappelle, mais vous le savez pertinemment, que le service de la petite enfance n'est pas une compétence du bloc communal et que nous faisons des efforts financiers particuliers pour aider toutes les familles, pour que toutes les familles et les femmes puissent aller au travail. Je trouve donc vraiment déplaisante votre tactique consistant à nous dire systématiquement que rien ne va.

M. TIMOTEO.- Je n'ai pas dit cela.

Mme FAVRA.- Alors, Monsieur TIMOTEO, je suis très fière de ce taux.

M. le Maire.- Très bien. On ne va pas faire un débat là-dessus. Madame COLAVITA, une réponse aux commentaires, et ensuite on enchaîne.

Mme COLAVITA.- Oui, très rapidement. Pour la cuisine centrale, on vous en parlera quand il y aura eu des avancées. Pour l'instant, nous travaillons avec les trois autres villes, tout va très bien et on vous fera une présentation quand on aura des choses nouvelles à vous apprendre.

Concernant les AESH, Madame HUET, j'imaginai que vous alliez me poser la question. Ne vous inquiétez pas : avec M. le Maire et l'équipe éducation, nous sommes bien passés dans l'ensemble des écoles. Il manquait de fait des AESH à Haut-Mesnil, mais nous avons suivi cela de très près et les AESH sont arrivées. Il manque un demi-poste – je vous dis la vérité – et il sera pourvu dans quelques jours. Donc ne vous inquiétez pas, on veille au grain, les AESH sont bien là, et je remercie d'ailleurs l'Éducation nationale puisqu'on a poussé pour qu'elles puissent être en poste le plus rapidement possible.

M. le Maire.- Merci. Monsieur MOULY, rapidement.

M. MOULY.- Très rapidement. Je vais répondre en même temps à M. TIMOTEO et à M. BOUCHEZ. Dans vos deux interventions, il y a quelque chose de bien : l'un veut qu'on élargisse les trottoirs et l'autre que l'on mette des pistes cyclables. À moins de détruire les bâtiments, je ne vois pas comment, sur un périmètre donné, on peut tout faire.

Effectivement, il faut faire des choix. Nous avons commencé par libérer de l'espace sur la voirie pour, dans un deuxième temps (c'est ce que nous avons raconté en réunion ; il suffisait donc d'écouter la réunion), élargir les trottoirs et faire effectivement des consultations. Aujourd'hui, il y a environ 30 km de voirie à Montrouge. Pour une moyenne de 350 € du mètre carré, cela fait 10,5 M€. Cela fait qu'on met la ville en chantier pendant plusieurs années et que l'on met 10 M€ sur la table pour refaire l'intégralité des rues, sachant qu'en même temps, il faut refaire un certain nombre de réseaux dans les sous-sols.

J'en viens maintenant aux points purement techniques. Sur la place de la voiture et du piéton, nous devons effectivement la libérer pour élargir demain les trottoirs. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Monsieur TIMOTEO, je sais que vous étiez pour la zone 30, mais au lieu de dire : « On aurait dû le faire il y a quelques années », félicitez-nous de l'avoir fait cette fois-ci.

Nous avons eu 159 remarques sur l'intégralité des Montrougiens. Je considère que les Montrougiens ont eu plutôt l'impression que ce plan leur convient.

En ce qui concerne les feux aux carrefours pour les vélos, oui, Monsieur BOUCHEZ, avec le Schéma directeur d'aménagement lumières (sur lequel vous avez voté contre, il me semble, j'en suis même sûr) et l'agence de maîtrise d'ouvrage, cela arrivera.

Les pistes cyclables sur l'avenue Henri Ginoux sont de 2,5 m et vous avez raison, mais quand on arrive devant Queneau, je supprime Queneau ? J'arrête ? Je ne sais pas. Je vous donne en même temps les détails pratico-pratiques pour le faire.

Ensuite, sur la généralisation du sas vélos, vous avez raison.

Le stationnement Verdier, il faut y réfléchir.

Enfin, sur la consultation sur l'avenue de la République, je veux bien que l'on réfléchisse avant de la piétonniser, il n'y a pas de souci ; c'est pour cela qu'on fait une consultation qui permettra à tout le monde d'émettre ses idées. Quand ? Objectivement, quand on l'aura décidé. Merci.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Madame LEMÉE, vous voulez dire quelque chose ?

Mme LEMÉE.- Nous avons eu notre comité de quartier avec M. HUREAU à Jean-Jaurès mardi dernier, et je voulais saluer l'intervention de Paul-André MOULY sur le plan de mobilité parce que cela a permis de lever de nombreuses ambiguïtés ou de questions et de satisfaire l'assemblée. Donc merci pour ces explications très claires.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Maintenant que nous avons débattu de ces communications, je vous informe que nous avons reçu un vœu déposé par le groupe Montrouge Écologique et Solidaire et cosigné par les groupes Montrouge en Commun et les Indépendants de Montrouge.

C'est un vœu qui souhaite que la ville de Montrouge organise une semaine par an, début décembre, la semaine de l'inclusion et de l'accessibilité.

Je vous propose que ce vœu soit débattu en questions diverses. Tout le monde en est d'accord ? Donc nous inscrivons ce vœu à l'ordre du jour à la fin de cette séance.

Nous commençons maintenant notre partie délibérative et nous devons approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Y a-t-il des questions sur ce compte rendu que vous avez tous reçu ? Madame HUET ?

Mme HUET.- Je n'ai pas de question mais simplement une remarque. Vous nous aviez promis, sur la question des RH, une note sur le recours aux apprentis par la ville, que je n'ai toujours pas reçue, et je suis preneuse.

M. le Maire.- Très bien. On vous la transmettra comme on s'y est engagé. Nous avons pris note de votre demande.

Nous devons voter sur le compte rendu.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Nous passons aux décisions. Y a-t-il des questions ?

Décisions

Mme HUET.- Une simple question sur la décision n° 85 sur l'acquisition des œuvres d'art : où vont aller ces œuvres d'art ?

M. le Maire.- Où vont les œuvres d'art ? Celles que nous avons acquises ? Elles enrichissent la collection de la Ville et sont stockées ici, dans les sous-sols de l'hôtel de ville. Lorsque c'est nécessaire, ou selon notre stratégie, nous les affichons dans nos équipements publics, notamment ici, à l'hôtel de ville, où vous pouvez en admirer quelques-unes dans cette salle.

Autre question ? Allez-y.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Merci, Monsieur le Maire. J'ai quatre décisions qui ne sont pas bien précisées.

La première est la décision 2023-93 relative à l'accord-cadre avec AODRA VOYAGES. Nous avons convenu au dernier Conseil municipal d'harmoniser tous les montants représentés par la commune en TTC, toutes taxes comprises. Là encore, je vois des HT, des hors taxes.

Sur la décision 2023-102, je vois qu'il est fait état d'une commission d'appel d'offres du 13 juillet 2023. À quel marché de travaux publics est-il fait référence ? On ne sait pas où sont les emplacements et les sites de la ville où les travaux ont été réalisés.

Pour la décision 2023-106, il manque la date à laquelle a eu lieu la commission d'appel d'offres, et je voudrais savoir si on peut encore harmoniser le montant en euros TTC.

Par rapport à la DC-286, l'intervention d'un psychologue à la crèche du Onze Novembre d'un montant de 700 €, je pense que nous avons parlé en APC3 d'un autre montant. Là encore, j'aimerais avoir une clarification sur l'objet de cette intervention : qu'est-ce que veut dire « intervention théorique et mise en situation » ? Quel est le contenu de cette intervention et est-ce un montant horaire ou de journées ?

M. le Maire.- Merci, Madame GOMEZ. Je vous rappelle que nous avons une AP3C dont l'objectif est de vous fournir les éléments techniques. Vos questions sont très techniques ; nous allons néanmoins essayer d'y répondre.

La première est relative au marché de séjours des vacances pour les seniors. Il s'agit d'un accord cadre. Mme FAVRA va vous répondre.

Mme FAVRA.- Je pense qu'il s'agit du séjour qui va se dérouler aux Canaries. Nous avons besoin d'avoir une signature. C'est pour cela. J'aurais pu vous donner plus d'informations si vous nous aviez questionnés à l'AP3C.

M. le Maire.- Sur la 102, comme indiqué dans la décision, c'est l'ensemble des ascenseurs dont la Ville est munie dans tous ses équipements. Cela permet de les maintenir et de les mettre aux normes. C'est aussi un marché global.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Dans tous les sites ou seulement à l'hôtel-de-ville ?

M. le Maire.- Dans tous les sites de la Ville.

Ensuite, sur le sujet de la crèche du Onze Novembre, madame FAVRA ?

Mme FAVRA.- Vous parlez de la décision 2023-287 ?

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- 286.

Mme FAVRA.- Il s'agit de la sophrologue.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Non, de la psychologue, la décision 286 : « Contrat de prestation avec Mme Emilie Fauconnier ».

Mme FAVRA.- Alors c'est le jardin d'enfants ?

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- La mise en situation dans la crèche du Onze Novembre, juste au-dessus de la décision 287.

Mme FAVRA.- Je l'ai à la page 4. C'est la sophrologue.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Non, la psychologue.

Mme FAVRA.- Ah oui, d'accord. Il s'agit de l'intervenante de la journée pédagogique pour la crèche du Onze Novembre. Comme vous le savez, l'activité de la crèche a été suspendue parce que nous avons besoin d'avoir l'ensemble des collaborateurs pour nos 14 structures. Comme il faut faire des deuils quand on ferme une crèche momentanément avec les équipes, les enfants et les parents, il nous a semblé important pour le bien-être de nos collaborateurs de mettre en place ce psychologue qui a beaucoup travaillé. C'est comme un lieu de parole : il y a eu une réunion où chacun a pu évoquer ce départ pour que tout le monde puisse se retrouver ensuite dans d'autres structures.

Je tiens à vous dire que cette démarche a été très bien perçue et qu'aucune collaboratrice n'a été choquée. D'ailleurs, nous avons vu assez souvent les organisations syndicales qui nous ont confortés dans le sens que tout a été mis en œuvre pour le bien-être de nos collaborateurs au sein de la crèche du Onze Novembre.

M. le Maire.- Merci beaucoup. D'autres questions sur les décisions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Bonsoir à toutes et tous. C'est sur la décision 2023-137 que je vous avais envoyé un message parce que je n'étais pas présent à l'AP3C. Je voulais savoir si nous pouvions avoir communication de cet emprunt de 5 M€ et, question subsidiaire, quels sont les conditions et le montant actuellement mobilisé.

M. le Maire.- Comme cela nous est indiqué, c'est un prêt que nous sollicitons auprès de la Caisse des dépôts pour financer le groupe scolaire Rabelais présenté par Mme COLAVITA tout à l'heure, un prêt de 5 M€. Nous avons sollicité ce prêt auprès de la Banque des territoires, qui nous a proposé un dossier avec un taux de 3,4 %, le taux du livret A plus 4 points de base avec une durée d'amortissement de 30 ans.

La décision a pour objet de valider cette proposition et la banque nous présentera un contrat que nous signerons pour établir ce prêt.

D'autres questions ? Monsieur PASTEAU ?

M. PASTEAU.- Je voudrais rebondir sur la remarque de ma collègue Gisela GOMEZ à laquelle vous n'avez pas répondu, il me semble, au sujet de la coexistence dans ces textes de prix hors taxes et toutes taxes comprises. Comptez-vous harmoniser ce document ?

M. le Maire.- Il s'agit d'un marché à bons de commande, comme je l'ai indiqué, et donc le marché est indiqué en hors taxes. C'est le code des collectivités locales qui nous l'impose. C'est en hors taxes parce que c'est un marché à bons de commande. Voilà la réponse technique, Monsieur PASTEAU.

D'autres questions sur les décisions ? Il n'y en a pas ? Merci beaucoup.

Nous passons au premier point de l'ordre du jour, et nous commençons par les finances.

FINANCES

1 – Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 65

Nous vous proposons de passer au référentiel budgétaire et comptable qui s'appelle désormais la M57 à partir 1^{er} janvier 2024. C'est un nouveau référentiel qui sera appliqué par toutes les collectivités locales à partir de l'année prochaine et nous souhaitons exercer le droit d'option en adoptant dès maintenant cette nomenclature M57 pour être prêts le 1^{er} janvier prochain.

Il nous donne la faculté, en matière de fongibilité des crédits, de déléguer à l'exécutif, donc à votre serviteur, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 %, et il permet également de voter des autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 %.

Nous avons consulté le comptable public et celui-ci nous a donné un avis favorable en mai dernier.

Nous vous proposons donc d'approuver dès maintenant ce changement de nomenclature que nous mettrons en œuvre au 1^{er} janvier prochain comme la plupart des collectivités en France.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Merci. Vous n'êtes pas en avance par rapport à cette nomenclature puisque, comme vous le dites, elle est à appliquer de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2024, mais nous commençons à y être un peu habitués : il y a plus de 2 000 communes ou organismes publics qui l'ont déjà testée, dont le territoire dont vous êtes vice-président. Vous auriez donc pu vous en inspirer. Cela étant dit, ce n'est pas très grave.

M. le Maire.- Nous sommes parfaitement dans les temps, Monsieur LE GALL. Nous sommes au mois de septembre. Nous sommes en avance de phase.

M. LE GALL.- Trois mois avant l'obligation de le mettre en place, c'est être en avance, effectivement, je vous le concède.

M. le Maire.- C'est largement suffisant. 2 000 communes sur combien de communes en France, Monsieur LE GALL ?

M. LE GALL.- Cela dépend des fusions.

M. le Maire.- Il y en a 35 000. Nous sommes donc dans le peloton de tête.

M. LE GALL.- On peut faire un petit jeu de questions-réponses, mais je ne suis pas sûr que vous gagnerez.

M. le Maire.- M. LE GALL est en pleine forme ce soir, mais nous aussi, vous le savez.

M. LE GALL.- Je le sais bien. Cela fait longtemps qu'on ne s'est pas vu.

(Rires.)

M. le Maire.- On vous écoute. Posez votre question.

M. LE GALL.- C'étaient deux amendements que je vous ai adressés. Ce référentiel permet un peu plus de souplesse, mais je vois que vous vous êtes mis sur les plafonds en termes de fongibilité, que ce soit sur les chapitres en fonctionnement ou sur les autorisations de programme. Nous proposons, nous, d'être un peu moins ambitieux parce que nous étions sur une première année, et de prévoir une fongibilité à hauteur de 3 % au lieu de 7,5 %, et sur les AP/CP, une fongibilité sur les imprévus au niveau de 1 % là où vous prévoyez 2 %.

M. le Maire. - J'avais bien reçu votre proposition, mais c'est votre proposition. La loi nous autorise des virements jusqu'à 7,5 % et je ne vois pas pourquoi on s'en priverait. Nous voterons donc cela lors du vote de notre budget à la fin de l'année, en décembre. Quant aux AP/CP, vous proposez 1 % et la loi propose 2 %. Je pense que cela nous donnera des marges de manœuvre.

Tout cela nous permettra d'être plus efficaces et efficients dans la réalisation de notre budget et de nos dépenses.

D'autres questions ? Oui, Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU. - Merci, Monsieur le Maire. Notre groupe va voter pour cette délibération, mais je vous propose de faire un pas de côté pendant quelques minutes, en lien avec cette délibération, pour adopter un regard critique sur les outils de comptabilité et de planification financière.

Je paraphrase le chercheur Alexandre Rambaud : « La comptabilité, c'est la construction pragmatique du chiffre, ce n'est pas quelque chose d'objectif ». En témoignent les mesures variables des amortissements, dont il est question dans la délibération suivante.

La modification du droit comptable, droit dur qui s'impose à tous, est un levier social et environnemental. On sait qu'historiquement, ce sont des cabinets d'audit privés qui ont permis la standardisation des normes comptables. Un exemple : l'adoption des normes de l'IASB par l'UE, donc la comptabilité du groupe privé, lors du lancement de l'euro.

Donc soyons conscients que cette comptabilité mesure le coût et le bénéfice d'une ligne sans intégrer la dette sociale ni la dette environnementale associées dans les faits à l'opération.

J'espère donc que la comptabilité continuera d'évoluer pour prendre en compte les neuf limites planétaires dont six sont déjà dépassées. J'en profite pour renvoyer l'assemblée publique au site notreenvironnement.gouv.fr pour une explication de ce concept scientifique des limites planétaires, dont le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, etc., qui devrait être notre étoile polaire à chacune de nos délibérations.

M. le Maire. - Merci. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET
------	---	---------------------

Arrivée de Mme BAELDE

2 – Fixation des durées d'amortissement au passage au référentiel budgétaire et comptable M57

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 66

M. le Maire.- Nous vous proposons de fixer des durées d'amortissement suite au passage au référentiel M57 que nous venons d'adopter. Dans cette nouvelle nomenclature, il convient de fixer des durées d'amortissement des immobilisations que nous avons acquises à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'amortissement consiste à étaler, sur la durée probable d'utilisation, la valeur du bien amortissable. Il est calculé, pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Nous vous proposons donc, dans le tableau figurant dans la note de synthèse, les durées d'amortissement nouvelles qui varient, comme je l'ai dit, en fonction des différentes catégories.

Nous avons repris des durées existantes et modifié quelques-unes pour tenir compte de la durée effective de l'utilisation des biens et de la durée prévue par l'instruction M57.

Sur ces nouvelles durées d'amortissement, y a-t-il des questions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Encore une fois, je voudrais me faire le porte-parole des amendements que je vous ai proposés et m'étonner que l'on puisse amortir des frais d'études quand ils ne sont pas suivis de réalisation. Comme je l'ai noté dans mon message, la très grande majorité, voire l'intégralité des organisations décide dans ce cas-là de les passer en charge, puisque je ne vois pas ce que l'on peut amortir quand on fait une étude qui n'est pas suivie d'effet.

On peut prendre comme exemple l'étude que vous avez faite sur la géothermie. Je ne sais pas si vous pensez l'amortir alors qu'elle ne sera visiblement pas suivie de travaux, ou du moins pas tout de suite, si on comprend bien.

De même, sur les installations générales, agencements et aménagements, la plupart des organisations françaises se limitent à dix ans et je vois que vous portez cet amortissement à vingt ans. Je trouve que c'est un peu étaler ces dépenses.

De la même manière, sur le matériel informatique à sept ans, quand bien même, j'imagine, les collaborateurs de la Ville sont très précautionneux, d'un point de vue de prudence, il est mieux de le faire à cinq ans, même si les matériels sont utilisés un peu plus longtemps. Il serait effectivement intéressant de savoir quelle est la durée moyenne des matériels informatiques sur la ville et si vous utilisez des matériels de réemploi également.

Vous avez signalé que vous aviez changé certaines durées d'amortissement. Il eut été intéressant que nous le sachions pour que nous puissions en débattre.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LE GALL.

Sur l'amortissement, notre politique est la sobriété et la performance. En matière informatique, nous sommes sobres. Nous considérons – et c'est l'expérience qui parle – qu'à Montrouge, le

matériel informatique n'est pas renouvelé tous les quatre ans mais plutôt tous les sept ans. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé cette durée d'amortissement de sept ans. Nous sommes dans la sobriété, et cela devrait plaire à M. PASTEAU.

Sur les installations générales, agencements et aménagements divers, nous proposons effectivement vingt ans, là aussi parce que c'est l'expérience. Amortir ces installations générales sur vingt ans nous paraît cohérent et cela correspond aux pratiques de la Ville pour cette catégorie, en particulier les infrastructures et les espaces publics que nous aménageons.

Enfin, vous parlez des études et vous nous dites que nous ne devons pas les amortir. Je suis désolé de vous indiquer que c'est la loi qui nous oblige à amortir ces études, quel qu'en ait été leur résultat d'ailleurs. M. VIROL me fait d'ailleurs remarquer que, quand on fait une étude, cela permet de savoir si on continue ou pas et si le projet est bon ou pas.

Toute étude, Monsieur LE GALL, sachez-le, doit être amortie. C'est la loi.

M. LE GALL.- Ce n'est pas vrai.

M. le Maire.- J'ai des juristes derrière moi qui me l'affirment.

M. LE GALL.- Vous me fournirez l'article. Vous avez le choix entre l'une ou l'autre des solutions.

M. le Maire.- Bien sûr. Mais on vous donnera les éléments juridiques.

D'autres questions ? M. BOUCHEZ avait levé la main.

M. BOUCHEZ.- Je souscris aux remarques de M. LE GALL. En réunion AP3C, je vous avais posé la question des écarts entre les modes d'amortissement et vous aviez indiqué que vous alliez les transmettre. C'est bien pour ceux qui se déplacent en réunion AP3C et je tiens à les remercier mais si, derrière, nous n'avons ni compte rendu, ni prise en compte des questions qui sont posées, ni transmission des documents, je comprends que ces questions soient repostées en Conseil municipal.

Cela étant, nous voterons pour le tableau d'amortissements, mais au niveau de la méthode, je pense qu'il serait bien que les réunions d'AP3C soient suivies d'effet, donc que ce soit au compte rendu et avec transmission des documents.

M. le Maire.- Merci, Monsieur BOUCHEZ. En effet, nous disposons d'un tableau précis des durées d'amortissement actuelles et de celles qui sont proposées. Il y a quelques évolutions, je vous rassure. Par exemple :

- pour les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, la durée d'amortissement actuelle est de trois ans et on passera à dix ans, comme précisé dans le tableau ;
- les frais d'études, dont la durée est de trois ans actuellement, seront amortis sur cinq ans ;
- pour les frais de recherche et développement, la durée est de trois ans aujourd'hui et passera à cinq ans ;
- pour les frais d'insertion, on passera de trois ans à cinq ans ;
- pour les immobilisations corporelles et toutes les autres, cela ne change pas : cinq ans/cinq ans ;
- pour les subventions d'équipement, on reste à trente ans, comme aujourd'hui ;
- pour les subventions d'équipement et projets d'infrastructures, cela reste à quarante ans comme aujourd'hui ;
- pour les concessions et droits, cela ne change pas ;

- pour les plantations d'arbres, cela ne change pas ;
- pour les bâtiments privés, on passe à trente ans au lieu de vingt aujourd'hui ;
- pour le matériel et outillage, on reste à dix ans comme aujourd'hui ;
- pour les autres installations et outillages, on reste à dix ans, comme aujourd'hui ;
- pour les installations générales, on prévoit vingt ans, comme je l'ai indiqué à M. LE GALL, alors qu'on ne les amortissait pas auparavant ;
- pour le matériel de transports, on passe à dix ans alors qu'on avait dix ans avant ;
- pour le matériel informatique, on est à sept ans, comme avant ;
- pour le matériel de bureau, on reste à dix ans.

Voilà les quelques changements. Monsieur BOUCHEZ et Monsieur LE GALL, on vous transmettra ce tableau pour votre parfaite information.

Plus d'autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

3 – Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Montrouge

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 67

Là aussi, dans le cadre du passage à la comptabilité M57, nous devons adopter ce règlement budgétaire et financier qui a pour objet de formaliser et de préciser les règles financières qui encadrent la gestion de la Ville, en application de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires.

Cela permet de décrire assez précisément (je ne sais pas si vous avez eu le temps de le lire, mais c'est très bien écrit et très clair) l'ensemble des procédures budgétaires, organisationnelles et comptables de notre collectivité. C'est très pédagogique : il doit y avoir un certain nombre de mentions définies par le code, etc.

Ce document indispensable, nécessaire et, encore une fois, pédagogique vous est proposé ce soir.

Y a-t-il des questions sur le règlement budgétaire et financier de la Ville de Montrouge ? Monsieur LE GALL ?

M. LE GALL.- Vous avez raison de dire qu'il est intéressant. J'ai d'ailleurs fait quelques commentaires et j'espère que vous prendrez en compte les deux ou trois petites coquilles qu'il y avait à l'intérieur.

Je m'étonne simplement de deux choses. Alors que nous allons effectivement migrer vers la M57, ce règlement budgétaire et financier ne parle pas du tout aujourd'hui du compte financier, qui est quelque chose que, j'imagine, la ville va bientôt mettre en place. Donc j'espère qu'il y aura une actualisation prévue sur ce règlement budgétaire et financier le jour où vous passerez au compte financier, mais ce jour va venir bientôt, comme vous le savez.

Deuxièmement, je m'interroge pour quelles raisons, précédemment, nous n'avions pas de règlement budgétaire et financier. Est-ce à dire que vous faisiez sans procédure ? Je n'ose l'imaginer. Il est dommage que nous n'ayons pas eu dans cette assemblée un règlement plus tôt.

Enfin, je m'interroge sur le fait que ce règlement budgétaire et financier soit également muet sur la nouvelle responsabilité financière, au sens du code des juridictions françaises, qui risque d'impacter très peu les élus mais beaucoup les fonctionnaires, qui risquent, s'ils n'agissent pas correctement, une amende jusqu'à six mois de leur traitement. Je pense qu'on aurait pu embellir ce règlement.

Merci.

M. le Maire.- Merci pour ces remarques et propositions.

En fait, il y avait effectivement une procédure auparavant, évidemment, mais elle est formalisée, notamment dans le cadre qui nous est proposé par le code général des collectivités territoriales, et en particulier par notre passage en M57.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Chambre régionale des comptes, qui a audité l'ensemble du fonctionnement de la Ville de Montrouge, n'a rien relevé en la matière par rapport à ce que vous indiquez en termes de responsabilité.

Voilà la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui au rendez-vous.

Pas d'autres questions sur ce règlement ? Je vous propose donc de l'adopter.

M. LE GALL.- Je m'abstiens, parce qu'il est trop lacunaire et un peu trop simpliste à mon goût.

M. le Maire.- Pour le groupe ?

M. LE GALL.- Je suis un peu seul. Mme MEADEL va arriver, mais j'ai le pouvoir d'Anne-Laure CROCHAT.

M. le Maire.- Vous représentez donc le groupe.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire. - Pour être tout à fait complet, Monsieur LE GALL, on me dit que le compte financier va remplacer le compte administratif et le compte de gestion en un seul document, pour que chacun comprenne bien de quoi il s'agit.

M. LE GALL. - D'où ma remarque de l'intégrer dans ce règlement.

M. le Maire. - Absolument.

4 – Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie à première demande

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 68

Nous vous proposons d'adhérer au groupe Agence France Locale et un engagement de garantie à première demande. L'agence France locale est un projet qui est né de la volonté de plusieurs collectivités françaises qui ont souhaité créer cet outil pour financer leurs investissements.

Elles se sont regroupées, en particulier après la crise des *subprimes* de 2008, qui avait provoqué la chute de Dexia, la banque principale des collectivités locales. Ce projet a émergé à partir de ce moment-là et l'agence a été créée par la loi du 26 juillet 2013.

Cette agence a pour objet de permettre aux collectivités de rechercher, pour ces collectivités, leurs groupements et les établissements publics locaux, un mode de financement efficace qui répond aux contraintes fortes de transparence et satisfait l'intérêt général.

Les collectivités ont créé une société publique qui permet de contribuer à leur financement, et donc de lever de l'emprunt sur le marché par l'intermédiaire d'une filiale qu'elles ont créée.

Nous proposons d'adhérer à cette agence pour bénéficier de ses services et donc pouvoir emprunter à moindre coût. Nous devons pour cela procéder à un apport en capital initial pour devenir actionnaires de cette agence.

Ensuite, il y a un double mécanisme de garantie qui a été créé par la loi, à la fois une garantie de solidarité territoriale qui renouvelle annuellement une garantie au bénéfice des créanciers, à hauteur d'un montant défini par le directoire, et une garantie autonome à première demande consentie par chaque entité membre à chaque fois qu'elle souscrit un emprunt d'au moins un an de terme auprès de l'Agence France Locale ou, le cas échéant, cédé sur le marché secondaire.

Nous vous proposons donc :

- 1) d'approuver l'adhésion de la commune de Montrouge à l'agence France Locale pour un montant total de 256 100 € ; nous en devenons actionnaire et cette participation sera réglée en dix fois : 25 700 € par an en 2023 et 25 600 € chaque année jusqu'en 2032 ;
- 2) de désigner un représentant titulaire et suppléant de la commune de Montrouge à l'Assemblée générale de cette agence ;
- 3) d'octroyer une garantie autonome à première demande de la commune de Montrouge aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale ;
- 4) d'autoriser votre serviteur à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Montrouge à cette agence ainsi que tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande.

Y a-t-il des questions sur cette adhésion ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Vous le savez puisque je vous les ai envoyées au préalable. Pour le coup, l'AFL propose-t-elle des financements amortissables puisqu'on est sur le marché obligataire et que, traditionnellement, sur les marchés obligataires, la grande majorité des financements correspond à des amortissements in fine ? Peut-être que ce n'est pas le cas pour l'AFL. Donc si vous avez des informations, je suis preneur.

Dans la mesure où la commune octroie une garantie à première demande, avons-nous nous-mêmes une contre-garantie et, si oui, qui est notre contre-garant ? Est-ce une banque ou pas ?

Enfin, j'aurais aimé savoir qui étaient les représentants pressentis pour être au conseil d'administration ou je ne sais plus quelle est l'organisation prévue.

M. le Maire.- Merci. Sur la nature des prêts, ce sont évidemment des prêts amortissables, donc non pas in fine.

Sur la garantie à première demande, c'est la commune qui apporte sa garantie à première demande, mais elle est garante à hauteur de son encours de dette, évidemment.

Enfin, sur les représentants de la Ville, nous proposons que le titulaire soit votre serviteur et le suppléant Mme FAVRA.

Y a-t-il d'autres questions sur cette adhésion ? Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Je voudrais savoir quel reporting on aura chaque année sur l'utilisation de cette possibilité afin de pouvoir mesurer le rendement de l'opération pour la Ville de Montrouge.

M. le Maire.- Comme indiqué, nous adhérons à cette agence pour nous donner la faculté de lever l'emprunt en fonction de nos besoins, et lorsque nous recourons aux services de l'agence, nous vous en rendrons compte puisque, à chaque fois, nous devons évidemment délibérer, comme nous l'avons fait sur le prêt de 5 M€ engagé pour le financement de l'îlot Rabelais dont nous avons parlé tout à l'heure. Il en sera donc rendu compte lors de chaque séance qui suivra la sollicitation de l'agence.

D'autres questions ? Non ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de Mme MÉADEL

5 – Décision modificative n° 2 au budget primitif 2023

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 69

M. le Maire.- Dans cette décision modificative, en matière d'investissements, nous proposons d'ajouter plusieurs dépenses nouvelles :

- 5 000 € inscrits pour le remboursement de cautions ;
- 25 700 € inscrits pour l'apport en capital à l'Agence France Locale, que nous venons d'évoquer ;
- 730 000 € inscrits pour le versement de subventions pour la construction de logements sociaux.

Le total de ces dépenses d'investissement s'élève à 760 70 €, équilibrées en recettes de la manière suivante : 1 010 861 € sont inscrits en emprunt afin de financer ces dépenses supplémentaire et 250 161 € sont désinscrits au titre du virement de la section de fonctionnement. En investissements, ces recettes et ces dépenses s'équilibrent.

Dans la section de fonctionnement maintenant, nous avons deux dépenses nouvelles :

- 184 252 € inscrits pour contribuer au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France ;
- 69 909 € inscrits afin de rembourser la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAF) pour un trop perçu dans le cadre du dispositif exceptionnel d'accompagnement économique

des professionnels de santé, qui avait été mis en place, vous vous en souvenez, lors de la crise sanitaire.

Ces dépenses nouvelles sont financées grâce à la désinscription au titre du virement de la section de fonctionnement.

Vous avez le tableau, et les deux chapitres sont évidemment équilibrés pour cette modeste Décision modificative n 2. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame HUET.

Mme HUET.- Merci. Les 250 000 € qui ont été désinscrits au titre du virement de la section de fonctionnement ont été récupérés où, du coup ? Sur quelle ligne de la section de fonctionnement ? Qu'a-t-il été enlevé exactement à la section de fonctionnement ?

M. le Maire.- Ce qui a été enlevé au titre de la section de fonctionnement, on le retrouve aussi en section d'investissement. Cette désinscription nous permet de financer les dépenses de fonctionnement.

Mme HUET.- Mais ces 250 000 € étaient bien fléchés pour quelque chose au départ.

M. le Maire.- Ils étaient dans le budget de fonctionnement.

Mme HUET.- Pour faire quoi ?

M. le Maire.- Je ne comprends pas la question. C'est une écriture. C'est un virement de section à section. C'est une écriture qui permet de désinscrire 250 000 € prévus en investissements pour les retrouver en fonctionnement, et cela s'équilibre comme cela. Donc pour financer les dépenses nouvelles en matière d'investissements, nous souscrivons un emprunt nouveau, comme nous l'avons voté lors du budget primitif.

Cela vous paraît clair ou non ?

Mme HUET.- Non, pas du tout. Cela ne répond pas du tout à ma question, mais j'imagine que quelqu'un d'autre la reposera.

J'ai une autre question. Du coup, sur les subventions pour la construction de logements sociaux, vous nous avez apporté des réponses pendant l'AP3C, mais comme il n'y a pas de compte rendu, je repose la question : pourriez-vous nous dire quels types de logement social, combien et où ils seront construits ?

M. le Maire.- Nous en avons une liste assez exhaustive qu'on vous a fournie. Je vais la retrouver... On la retrouvera et on vous la donnera.

D'autres questions ? Madame CLAQUIN.

Mme CLAQUIN.- J'avais la même question que Mme HUET puisque, lors du budget prévisionnel, vous aviez affiché 90,6 M€ dans la section de fonctionnement. Or ces 90,6 M€ avaient des emplois ; ils étaient fléchés sur un certain nombre de dépenses. Là, on fait – 250 000 € sur la section de fonctionnement pour faire + 250 000 € sur la section d'investissement, mais sur la répartition des 90,6 M€, il manque bien 250 000 € dans la section de fonctionnement, et je pense que nous partageons l'interrogation, qui est de savoir sur quelle ligne ces – 250 000 € ont été prélevés. Je pense que c'est la nature de notre question.

Mme HUET.- C'est bien cela.

Mme CLAQUIN.- Mon autre question porte plus précisément sur les dépenses de la section de fonctionnement. Lors des conseils municipaux qui ont précédé la pause estivale, il avait été soulevé la question des dotations pour les écoles et, Madame COLAVITA, vous nous aviez annoncé la réunion d'un groupe de travail avec les parents d'élèves pour examiner cette question et, le cas échéant, revenir sur les décisions qui avaient été prises. C'est en tout cas ainsi que nous

avons compris l'intervention. Nous nous interrogeons donc sur l'absence dans cette Décision modificative n 2 d'une valorisation ou, en tout cas, d'un retour, sur la ligne des dotations aux écoles, des sommes qu'elle avait perdues au moment du budget primitif.

M. le Maire.- Merci. Le temps que l'on retrouve cette liste, je donne la parole à Mme COLAVITA sur votre deuxième question.

Mme COLAVITA.- Le groupe de travail existe toujours, si ce n'est que, comme la rentrée scolaire a eu lieu le 4 septembre et qu'il y a des nouvelles élections de fédérations de parents d'élèves qui vont avoir lieu dans quelques semaines, nous avons décidé, en commun accord avec la FCPE, l'APEEP et les indépendants, d'attendre les nouveaux représentants, qui seront sans doute les mêmes, pour reprendre ce travail. Concernant la ligne, je n'ai pas de réponse précise, si ce n'est de vous dire qu'il ne faut pas vous inquiéter : l'argent est bien là et nous avons déjà fourni en papier l'ensemble des écoles à hauteur de 5 € par élève, soit une ramette par élève.

M. le Maire.- Il y a deux questions sur lesquelles il faut répondre.

Sur la liste des logements sociaux, les 730 000 € sont ainsi répartis, comme nous l'avons dit en AP3C :

- 186 821 € pour la SOHP dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 7 logements sociaux au 24-26 avenue Verdier : le chantier est en cours à côté de la Poste et sera livré en 2024 ;
- 178 982 € (nous avons délibéré également en 2022) toujours pour SOHP, dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 8 logements sociaux (ce sont des PLAI pour les deux lignes) correspondant à la part sociale de l'opération SOFAPROM, et c'est au 17 rue de Chateaubriand. Le chantier est également en cours et sera livré en 2024 ;
- 663 063 € qui seront versés en 2023 à SOHP dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux correspondant à la part sociale de l'opération située au 5-9 rue Salengro, à Montrouge, réalisée par Franco-Suisse ; le chantier est en cours et sera livré également en 2024.

Voilà les trois opérations concernées par cette livraison.

Enfin, sur les 250 000 € que vous évoquez, c'est-à-dire le virement, comment vous dire autrement que la chose suivante ? Vous savez que nous faisons un virement de la section de fonctionnement, notre excédent, vers l'investissement et donc que nous désinscrivons ce virement pour financer l'investissement par de l'emprunt. On minore le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 250 000 €, ce qui nous permet d'équilibrer ainsi la décision modificative.

Cela me paraît clair. C'est un jeu d'écriture.

D'autres questions ? Oui, Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Je n'ai pas tout noté, mais je vais arrondir à la centaine de milliers d'euros. Nous sommes bien sur 186 000 € sur Verdier, 179 000 sur Chateaubriand et 663 000 sur Salengro ? C'est bien cela ?

M. le Maire.- C'est cela. Cela fait plus de 730 000 €.

M. TIMOTEO.- Oui, plus que 730 000, si je ne m'abuse.

M. le Maire.- Vous savez faire les additions. Pourquoi cela fait-il plus que 730 000 € ? On me dit que c'est un complément de budget, Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Très bien.

M. le Maire.- D'autres questions ? Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Pour rester sur le sujet du logement social, je voudrais reprendre l'échange que nous avons eu lors de l'assemblée plénière des trois commissions, l'AP3C et exprimer mon étonnement de voir que la Ville ne se voit pas imposer d'amende en dépit de sa carence en logement social. Vous m'avez expliqué, et je vous en remercie, que la Ville doit payer une amende de 300 000 € normalement mais qu'une règle existe qui dit que si elle accorde des subventions à des programmes sociaux, l'amende s'efface à hauteur de ces subventions, ce qui a été fait ces trois dernières années.

C'est très bien, mais si on donne 300 000 € au logement social, en quelle année va-t-on arriver à une situation où on respecte la loi ? Je ne le sais pas.

Je vous ai demandé un tableau de bord permettant d'imaginer à quel horizon on pourra respecter la loi, une trajectoire avec l'objectif d'atteindre ce pourcentage des 25 % de logement social. Cela nous permettrait d'apprécier la progression en incluant des informations portant sur les différents types de logement social, mais aussi sur les types de publics occupants, puisque certains logements sont fléchés, ce qui est d'ailleurs normal, non pas vers le grand public mais vers des collectivités, etc.

Le chiffre que vous avez cité en AP3C était impressionnant. Vous nous avez dit en effet que, pour atteindre 25 %, il faudrait construire 900 logements. Comme les nouvelles constructions, dans le PLU, doivent inclure 30 % de logements, on n'y arrivera jamais. En quelle année va-t-on respecter la loi à votre avis ?

M. le Maire.- Comme je vous l'ai indiqué, Monsieur PASTEAU, la Ville de Montrouge fait beaucoup d'efforts chaque année, et M. Thierry VIROL, à mes côtés, ne peut le nier, pour construire des logements sociaux. Sauf que Montrouge est une ville qui a beaucoup construit dans le passé et qui est aujourd'hui très dense, et, à Montrouge, le foncier est rare et cher. Nous faisons donc tous nos efforts pour faire en sorte que, dans chaque programme, il y ait des logements sociaux, maintenant à hauteur de 30 %, puisque c'est ce que nous avons inscrit dans notre PLU. Nous y arrivons, mais effectivement, c'est plus compliqué et plus lent à Montrouge qu'ailleurs, évidemment.

Comme je vous l'ai indiqué, nous avons un dialogue régulier est très précis avec le préfet et les services de l'État tous les trois ans pour vérifier l'état d'avancement de nos projets et faire en sorte que nous puissions éventuellement sortir de cette carence. Nous sommes plutôt des bons élèves, mais en tenant compte de ce contexte particulier.

Effectivement, il nous faudrait 900 logements sociaux supplémentaires pour atteindre les 25 % de logements sociaux. Je vous rappelle que lorsque la loi SRU a été votée, à l'époque, c'était 20 % et que nous respections donc la loi. La loi a changé, et comme je vous l'ai dit, nous courons après une cible qui s'éloigne sans cesse. Cela dit, Monsieur PASTEAU, la loi pourrait changer et revenir aux 20 %. Cela nous paraissait un très bon chiffre.

M. PASTEAU.- Si les prix de l'immobilier vont dans le même sens, je pense que tout le monde s'en satisfera.

M. le Maire.- Je pense qu'il y a aussi des communes qui ont parfois trop de logements sociaux. Il faut donc trouver un équilibre. A 22 %, nous estimons à Montrouge qu'il y a une bonne mixité et c'est très positif. Évidemment, on respecte la loi et on fait tout pour le faire, mais le contexte est particulier. D'autres questions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Merci.

Force est de constater que vous parlez de carence mais que notre adjoint aux finances a quelques carences puisque vous disiez – et je reprends vos mots – que c'est une « petite décision modificatrice »...

M. le Maire. - Modificative.

M. LE GALL. - Oui, modificative ; ma langue a fourché. Et vous avez le plus grand mal à expliquer ce que vous avez fait. Il est vrai que la présentation est assez scabreuse, voire difficile à défendre, puisque, si on lit les choses, un esprit malin pourrait dire que la Ville de Montrouge emprunte pour financer son fonctionnement. Tel que c'est écrit, c'est ce qu'on pourrait imaginer.

Je vais donc être obligé de faire œuvre d'un peu de pédagogie pour expliquer ce qui a été fait. Tout simplement, la Ville de Montrouge va baisser son épargne pour financer ses nouvelles dépenses. Il est d'ailleurs assez malheureux de ne pas être capable de prévoir 700 000 € au budget pour une politique de logement et de devoir les inscrire au mois de septembre. Je m'interroge donc sur les raisons pour lesquelles, au mois de septembre, on se doit d'inscrire ce montant.

J'ai une autre question par rapport à cela : pourquoi n'est-ce pas SOHP qui prend directement en charge ce montant, puisque je vous rappelle qu'on lui a très gentiment délégué le boni qui était le fruit de la cession de Montrouge Habitat ? J'aurais aimé avoir un jour un bilan de ce qui se passe puisqu'on nous a dit que, grâce à cette vente, on allait pouvoir investir de manière massive dans le logement social, et je vois que la société vient constamment vous demander des fonds pour acquérir de nouveaux logements sociaux.

Je ne le critique pas a priori, mais je trouve assez étonnant qu'avec les montants qui ont été laissés à disposition de SOHP, cette société soit déjà en train de vous réclamer de l'argent supplémentaire. Mais peut-être est-ce parce qu'elle utilise cet argent sur d'autres territoires sur lesquels elle a forcément plus d'intérêt à investir qu'à Montrouge.

Vous baissez votre épargne pour davantage emprunter. Je ne me rappelle pas quel était le montant exact que vous avez inscrit au budget 2023, je n'ai pas eu le temps de le regarder, mais vous avez tout simplement besoin d'un peu plus emprunter parce que vous ne faites pas beaucoup d'efforts pour réduire les dépenses, notamment les dépenses superfétatoires que vous réalisez sur la section de fonctionnement. On sera moins en autofinancement cette année et c'est malheureux.

M. le Maire. - Merci, Monsieur LE GALL, pour ces commentaires toujours très positifs. Je crois que c'est plutôt une bonne politique que de conserver un peu d'épargne, notamment pour la fin de cette année, et donc d'actionner l'emprunt comme nous nous y étions engagés, parce que l'année n'est pas terminée et que nous devons effectivement faire face à des dépenses de fonctionnement qui, vous le savez, varient beaucoup en fonction de la conjoncture. Rappelez-vous qu'en début d'année, le prix de l'énergie a explosé et que, là, de nouvelles dépenses nous arrivent.

Vous voyez que nous devons participer à la péréquation ; ce n'était pas prévu. Vous avez vu aussi que bon nombre de décisions qui sont prises par l'Etat ont un impact sur notre masse salariale.

Nous devons donc être prudents et, contrairement à vous, je crois que c'est de très bonne gestion que de garder un peu d'épargne et de poursuivre notre programme d'investissement au service des Montrougiens, comme nous nous y sommes engagés, en recourant à l'emprunt ainsi que nous l'avons voté.

M. LE GALL. - Je crois que vous n'avez pas compris : vous réduisez l'épargne. Il faudrait remettre les choses dans l'ordre. Vous diminuez votre épargne de 250 000 € au travers de cette décision. On ne peut pas vous laisser dire le contraire de ce que dit cette décision. Ce n'est pas normal d'être aussi imprécis et aussi décalé alors que c'est vous qui portez les finances de la Ville. Les concitoyens doivent savoir que vous êtes un peu en limite de compétences en la matière.

M. le Maire. - On connaît vos commentaires sur ce sujet et les choses sont claires.

Monsieur VIROL, sur le logement, vous souhaitez intervenir ?

M. VIROL.- Je ne sais pas qui est en limite de compétences, mais vous, c'est sûr, parce que vous n'avez rien compris aux boni de liquidation. Vous avez indiqué que nous avions gentiment accordé un boni de liquidation à SOHP, mais la commune n'avait rien à accorder puisque c'était le boni de liquidation de Montrouge Habitat. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que le boni de liquidation (mais si vous le souhaitez, je vous ferai un petit cours particulier pour vous recadrer un peu) flèche très précisément la totalité des 38 millions du boni de liquidation opération par opération et type de dépenses par type de dépenses. Voilà ce que je peux vous dire.

Maintenant, le boni de liquidation se fait quand la structure est liquidée. Je peux vous donner une information : Montrouge Habitat existe toujours en tant que structure juridique, et quoique n'ayant plus de salariés, ni de patrimoine, ni de locataires et donc plus d'activité, nous avons récupéré auprès de l'administration fiscale 2,5 M€ qui viennent, en cash, conforter le boni de liquidation qui passera donc de 38,5 M€ à cela plus 2,5 M€. Et comme il s'agit d'un reversement de trop-perçu d'impôt, il n'y a pas d'impôt sur ces sommes reversées par la direction générale des finances publiques.

M. le Maire.- J'ajoute que le versement de ces subventions telles qu'indiquées à SOHP nous permet d'éviter de payer l'amende, comme indiqué. C'est donc aussi une très bonne et cohérente gestion.

Je vous propose de voter sur cette décision.

M. PASTEAU.- S'il vous plaît, Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à ma question. Quand pourra-t-on respecter la loi, les 25 % ?

M. le Maire.- Monsieur PASTEAU, je ne lis pas dans le marc de café. Nous travaillons pour cela et cela va prendre un certain temps, vous l'avez compris.

Nous revenons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET
------------	---	---------------------

6 – Admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables et admission en créances éteintes

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 70

M. le Maire.- Nous vous proposons deux dispositions.

D'abord, s'agissant des non-valeurs, ce sont des produits irrécouvrables en raison de l'insolvabilité de certains tiers. Elles peuvent donc toujours être demandées : il ne s'agit pas d'une remise de dette, mais elles sont mises en recouvrement depuis 2002 et elles ne sont pas éteintes aujourd'hui. Elles s'élèvent à 49 999 €, ce qui représente les titres de 76 contribuables. Elles ne sont, encore une fois, pas éteintes, mais on les admet en non-valeur.

Ensuite, il y a des créances éteintes qui correspondent à des créances dont le recouvrement ne pourra jamais être repris dans la mesure où un juge a constaté que le débiteur était incapable de régler ses dettes. Cela concerne deux sociétés pour un montant total de 129 998 €.

La M14, sous l'empire de laquelle nous sommes toujours, prévoit l'enregistrement de ces créances au compte 65-42 « créances éteintes » qui est distinct, comme je l'ai dit, de celui des non-valeurs.

Nous vous proposons d'approuver l'admission en non-valeur des créances pour 49 999 € et des créances éteintes pour 129 998 €.

Y a-t-il des questions ? Madame HUET.

Mme HUET.- J'ai des questions sur quoi portent exactement ces non-recouvrables. Par exemple, on voit qu'il y a des noms de particuliers. Est-ce que ce sont des factures de cantine ? De quoi s'agit-il exactement, de quels types de dépenses ?

Par ailleurs, l'un m'interpelle : Exterior Media France, qui est une grosse société européenne de publicité par affichage. Je me demande comment on peut ne pas avoir récupéré les 4 900 € et quelques.

M. Le Maire.- Merci. Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Même remarque que Mme HUET. Je trouve un peu étonnant qu'on laisse les noms de certains contribuables dans les annexes. Par ailleurs, et c'est une question que je vous ai posée, pourquoi avez-vous caviardé les dates de transmission de courriers du Trésor public concernant les liquidations judiciaires ? Il eut été une information intéressante de savoir quelle était l'ancienneté de la créance concernée. Je parle là des deux entreprises et des créances éteintes.

M. le Maire.- S'agissant des créances éteintes admises en non-valeur, ce sont essentiellement des factures de cantine et autres services municipaux, et effectivement, vous avez dans l'annexe les noms des personnes concernées.

Pourquoi a-t-on caviardé les noms des deux sociétés ? Je n'en sais fichtre rien.

M. LE GALL.- Le nom, c'est normal, mais je voudrais simplement savoir de quand date cette créance. C'est une information...

M. le Maire. - Vous voulez savoir pourquoi ces créances n'ont pas été recouvrées ?

M. LE GALL. - Non, quelle est la date à laquelle ces créances ont commencé à courir pour savoir quel est le délai de la procédure. Est-ce que ce sont des choses très anciennes ou est-ce que la liquidation de l'entreprise est intervenue récemment ? Ce sont des montants significatifs, Monsieur le Maire. On va quand même annuler d'un trait de plume 129 000 €. Ce n'est pas tout à fait rien.

M. le Maire. - C'est évidemment très ancien, Monsieur LE GALL, puisque vous avez noté qu'il y a eu un jugement qui les constate. Les courriers au Trésor public pour les créances éteintes sont datés du 12 octobre 2022 et du 20 avril 2023. Voilà la réponse.

Y a-t-il d'autres questions sur ces recettes que nous avons perdues et qui appauvrissent la commune ? Il n'y en a pas. Nous passons donc au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

7 – Garantie d'emprunt accordée à Seine ouest habitat et patrimoine (SOHP) pour sept logements sis 24 avenue Verdier

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 71

M. le Maire. - M. VIROL se déporte.

(M. VIROL n'assiste pas aux débats sur cette délibération.)

Nous vous proposons, comme cela a déjà été évoqué, d'accorder une garantie d'emprunt dans le cadre de l'acquisition en VEFA de sept logements situés dans le projet de construction d'un immeuble au 24 avenue Verdier.

Nous avons répondu favorablement à cette demande de garantie en contrepartie d'un contingent d'un logement T2. Le contingent se répartit comme suit :

- deux logements pour l'État ;
- un logement pour le Département ;
- deux logements pour l'ALPAF (une association qui dépend du ministère des finances) ;
- un logement pour la Région Île-de-France.

Le contrat de prêt est d'un montant de 255 556 €, il date du 2 février 2023 et vous en avez le tableau, le taux et l'ensemble des éléments, la durée d'emprunt, etc.

La garantie sera de 100 % pour la totalité du prêt.

Sur cette garantie d'emprunt, y a-t-il des questions ? Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Merci. Si j'ai bien compris, la Ville de Montrouge bénéficie d'un contingent d'un logement et il y a six autres logements qui sont attribués à d'autres collectivités ou à une association, tout cela pour l'acquisition en VEFA de sept logements. Si j'ai bien compris, l'ensemble de cette opération sera fléché vers les collectivités et non pas vers le grand public général. Est-ce que j'ai bien compris ?

M. le Maire.- Dans ce projet immobilier, il y a 30 % de logements sociaux et il y en a sept aujourd'hui. Si on compte 30 % de sept, cela veut dire qu'il doit y avoir un peu plus de 20 logements, 20 à 25 logements. Cela représente 30 % de logements sociaux avec le contingent qui est décrit dans la note.

M. PASTEAU.- Du coup, ma question est de savoir, pour des opérations comme cela, s'il faut être parrainé par une collectivité pour bénéficier d'un logement social à Montrouge. Si j'ai bien compris, les seuls logements sociaux sur cette opération vont à l'État, à la Région, à Montrouge...

M. le Maire.- Quand il y a une opération de logement social, tout d'abord, il y a un opérateur. C'est SOHP qui va construire ces logements et qui va les gérer et, ensuite, il y a un contingent. Cela veut dire que ceux qui ont apporté des financements ou des garanties reçoivent en contrepartie un contingent. Là, vous avez plusieurs opérateurs qui ont apporté, sous des formes diverses, leur participation à la construction de ce projet.

Je n'ai pas le détail du financement du programme de logements sociaux, mais nous, en échange de notre garantie que nous accordons (on ne verse pas une subvention proprement dite), nous obtenons un logement qui entre dans notre contingent. La Ville de Montrouge dispose d'un contingent dans de nombreux immeubles et, par ce biais, elle fait des propositions. Vous connaissez le mécanisme. C'est classique.

Autre question ? Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Merci, Monsieur le Maire. Il n'y aura pas d'opposition de vote sur cette garantie d'emprunt de notre côté.

Par contre, je voudrais simplement savoir si SOHP est en difficulté financière. En effet, il serait un peu gênant de donner une garantie à une société qui serait en difficulté, puisque des logements se sont vu menacer de coupures d'électricité suite au non-règlement des factures. Pouvez-vous nous dire un peu plus si, effectivement, cette société est actuellement en difficulté ?

M. le Maire.- Je ne sais pas que SOHP soit en difficulté financière, mais vous poserez la question tout à l'heure à M. VIROL lorsqu'il reviendra. SOHP est très solide et a un patrimoine de très grande qualité dans l'ensemble du département.

Madame MEADEL, vous souhaitez intervenir ?

Mme MEADEL.- Oui, Monsieur le Maire. C'est une question qui ne conteste pas l'hypothèse de la garantie d'emprunt accordée à SOHP puisque la Ville le fait très souvent pour faire du logement social, ce qui est très bien. Simplement, nous avons des questions et nous avons formulé déjà quelques réserves, au moment de l'application de la loi ELAN et de la constitution de SOHP, sur le fait que Montrouge Habitat ayant disparu, le lien s'est un peu distendu entre les locataires des logements sociaux et leur bailleur social. C'est notamment le cas de certains logements sociaux. Vous avez un bon nombre de locataires de logements sociaux qui vous ont écrit à la fois à SOHP, à vous, Monsieur LENGEREAU, et à M. VIROL, pour avoir des précisions sur les modalités de gestion, et en particulier sur la dégradation de la gestion des parties communes.

Je ne citerai pas les adresses et les noms des personnes qui nous ont saisis, mais pourquoi je ne le fais pas ? Parce que cela renvoie à une question beaucoup plus générale qui nous intéresse ici : cela fait maintenant à peu près deux ans que Montrouge Habitat a été acquise et que le logement social est géré à Issy-les-Moulineaux par SOHP et par M. VIROL, et nous serions intéressés par la présentation d'un bilan de gestion globale de la situation et de l'état des lieux. Il est possible qu'une petite enquête de satisfaction auprès des locataires du logement social à Montrouge serait la bienvenue. Cela nous permettrait d'avoir une vision plus claire de la gestion des parties communes et de répondre à ces locataires qui s'inquiètent de la dégradation de leur gestion, notamment, en effet, et de la question de leurs factures d'électricité dont ils ont l'impression qu'elles ne sont pas réglées.

M. le Maire.- Merci. Nous demanderons à M. VIROL de vous apporter une réponse complète à cette question lorsqu'il reviendra.

Y a-t-il d'autres questions sur cette garantie d'emprunt ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Ne prennent pas part au vote		M. VIROL, M. MOULY
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Monsieur VIROL, vous pouvez revenir.

(Retour de M. VIROL en séance.)

Monsieur VIROL, maintenant que nous avons adopté cette garantie d'emprunt, je vous indique qu'une question vous a été posée par Mme MEADEL, en particulier, sur le fait de savoir si les liens entre SOHP et les résidents du logement social étaient distendus avec la création de SOHP.

Mme MEADEL.- Ce n'était pas la question.

M. le Maire.- Alors reposez votre question, Madame MEADEL.

Mme MEADEL.- Monsieur VIROL, ce qui nous intéresserait, c'est d'avoir une présentation de la gestion de SOHP en ce qui concerne évidemment la partie de Montrouge. Sur ce point, une petite enquête de satisfaction auprès des locataires s'impose peut-être parce que nous avons bon nombre de plaintes et de remarques. Des lettres vous ont été adressées, ainsi qu'au maire. Vous savez qu'en particulier, sur un des logements sociaux, il y a eu quelques inquiétudes sur le paiement des factures d'électricité et nous sommes saisis souvent de cela.

Vous savez que nous étions contre l'une des modalités d'application de la loi ELAN qui a conduit au rachat et à la mutualisation des bailleurs sociaux parce que nous craignons que le lien se distende. La question que je posais était donc la suivante : pourriez-vous nous faire un bilan de votre action, nous présenter la situation et, franchement, lancer une enquête de satisfaction ? À mon avis, ce serait utile et intéressant.

M. le Maire.- Je complète, Thierry, en disant que M. BOUCHEZ nous a posé la question de savoir si SOHP était en bonne santé financière. Il était très inquiet également. Pouvez-vous, Monsieur VIROL, rassurer nos deux conseillers municipaux ?

M. VIROL.- Madame MEADEL, votre intervention est tout à fait intéressante, parce que l'enquête de satisfaction est en cours. C'est donc bien volontiers que je vous en transmettrai les résultats, comme je l'avais fait d'ailleurs il y a trois ans, si vous vous le rappelez. M. TIMOTEO n'était pas d'accord avec l'enquête de satisfaction, mais comme ce n'est pas lui qui l'avait faite, ce n'était pas grave.

(Rires.)

Si vous parlez de distance...

Mme MEADEL.- C'était du temps de Montrouge Habitat, il y a trois ans. Ce serait depuis qu'il y a SOHP.

M. VIROL.- Oui. Je vous dis que l'enquête de satisfaction est faite aujourd'hui sur le même patrimoine et, grosso modo, avec les mêmes locataires puisqu'il y a très peu de gens qui bougent. Donc ce sera avec le logo SOHP et on retrouvera dans l'enquête de satisfaction ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Je crois que vous avez été avocate à un moment donné, mais je ne sais pas si vous avez travaillé déjà sur des fusions. Quand il y a des fusions, il y a toujours quelques petites choses qui bougent sur les raisons sociales. En l'occurrence, sur cette question d'électricité, il y a eu un problème entre les deux co-contractants. Cette question est réglée et ce n'est pas du tout parce qu'il y avait un problème de défaut de paiement mais parce qu'il y avait un problème pour aller chercher un contractant qui n'était plus le bon. C'est juste cela. Et je vous assure que ce qui concerne Montrouge est traité à Montrouge et non pas à Issy-les-Moulineaux.

M. le Maire.- Et SOHP va bien ?

M. VIROL.- SOHP va bien, absolument.

M. le Maire.- Vous voilà donc rassurée, et vous aurez le résultat de l'enquête lorsqu'elle sera terminée. Quand ?

M. VIROL.- Je me demande si elle n'est pas déjà arrivée sur mon bureau.

M le Maire.- Donc incessamment sous peu.

M. VIROL.- Je voulais aussi vous dire que chacune des personnes ici a mon numéro de portable. Si, un jour, vous avez une vraie interrogation, je peux tout à fait vous recevoir et passer le temps nécessaire pour vous expliquer quelle est la situation. Ces situations de logements sociaux sont toujours des situations humaines et donc un peu compliquées. On ne peut pas tout mettre dans des cases. Donc si vous voulez qu'on se voie, c'est bien volontiers que je vous expliquerai les choses.

M. le Maire.- Merci, Monsieur VIROL.

Nous passons au chapitre éducation, avec le projet de fusion des écoles Renaudel A et B.

Arrivées de Mme VELOSO et M. SELVACOUMAR

ÉDUCATION

1 – Fusion des écoles Renaudel A et B en application de l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Mme COLAVITA

Délibération n°2023 - 72

Mme COLAVITA.- Monsieur le Maire. Je serai très rapide puisque j'ai déjà présenté ce point en détail lors de l'AP3C. C'est l'Éducation nationale qui, dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle carte scolaire 2023-2024, nous a sollicités pour savoir si nous accepterions de les accompagner sur la fusion des écoles Renaudel A et B, tout simplement parce qu'il y a eu de nouvelles fermetures de classe et que les effectifs n'étaient pas assez élevés pour justifier l'ouverture de deux structures indépendantes.

La fusion a été acceptée par les deux conseils d'école, c'est-à-dire par les parents et l'équipe enseignante, et aujourd'hui, nous devons la présenter en Conseil municipal afin qu'elle soit validée par la direction de l'Éducation nationale avant le 31 décembre pour une réalisation à la rentrée de septembre 2024.

Les deux écoles ne deviendront qu'une seule école, ce qui veut dire une seule décharge de directeur, plus de temps pour organiser la vie de l'école, tout l'aspect administratif et, comme je l'ai dit la dernière fois, un déploiement du dispositif ULIS sur plus de classes. C'est donc plutôt positif pour l'accueil des enfants.

Nous vous demandons donc d'accepter cette fusion avant qu'elle soit présentée à l'Éducation nationale officiellement.

M. le Maire.- Sur cette fusion, y a-t-il des questions ? Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Merci. J'ai deux remarques.

La première est un constat. Comme vous l'avez dit en commission, Madame COLAVITA, et comme vous l'avez redit ici, l'évolution du nombre de classes à la baisse n'est pas un phénomène nouveau sur ce groupe scolaire, effectivement.

Toutefois, je poserai une petite question sur les mesures préventives qui auraient pu être prises avant cette fusion qui nous est proposée ce soir pour tenter de pallier ou d'atténuer cette évolution sur le secteur, parce que, là, nous sommes un peu acculés face à cette situation.

Nous nous interrogeons notamment sur le fait que l'on n'ait pas actionné un outil qui devrait pouvoir régler ces problèmes, en tout cas en partie : celui de la carte des secteurs scolaires, qui mériterait peut-être aujourd'hui d'être remise sur la table pour regarder comment les évolutions démographiques ont impacté la population scolaire, et demander peut-être que l'on redessine un peu cette carte des secteurs.

Je sais que ce n'est pas un exercice facile et qu'il n'amène pas toujours au consensus, mais c'est en tout cas un outil qui est à votre disposition pour équilibrer de manière équitable la répartition des élèves dans ces écoles et permettre d'en préserver le maximum, d'abord des classes et, in fine, peut-être, des écoles entières.

Ma deuxième remarque concerne la destination des locaux qui vont rester vacants. Nous avons une école qui, il y a quelque temps déjà, était composée de douze ou onze classes sur chacune alors qu'aujourd'hui, on en est à sept, de mémoire. Cela veut dire que, sur les deux équipements, on passe de 22 classes (on a même été au-delà) à 14 à peine aujourd'hui. Il y a quand même des locaux qui ont été rendus disponibles avec le temps et qui vont l'être encore plus aujourd'hui. Donc que va-t-on faire de ces espaces laissés vacants, et, surtout, va-t-on se garder un peu de marge avec ces locaux disponibles pour permettre éventuellement une réversibilité de ce que l'on votera peut-être ce soir ?

Aujourd'hui, la situation démographique nous conduit à cette situation qui n'est pas facile, parce que fermer une école, ce n'est pas facile. Je ne vais pas vous sortir cinquante situations qu'il y aura ici ou là, mais fermer une école, c'est symboliquement très fort et je ne suis pas certain que l'on ait épuisé toutes les ressources avant pour arriver jusque-là. Ce n'est pas la faute de Mme COLAVITA directement. Je pense que nous vivons là les conséquences d'une évolution qui a été un peu plus longue que celle de ces derniers mois.

J'évoque la réversibilité de la situation parce que j'ai cru comprendre qu'un quartier pouvait possiblement subir quelques aménagements non loin de ces écoles ; je pense au quartier de la Marne et à ceux de toute cette partie ouest, dont on peut imaginer que, demain, nous l'espérons, ils amèneront peut-être quelques familles avec des enfants, en tout cas autre chose que des bureaux, qui sont déjà bien nombreux dans le coin. Il faudra donc que nous ayons des équipements qui permettent d'évoluer dans l'autre sens, c'est-à-dire de disposer encore de places pour accueillir cette évolution démographique plus positivement que celle que l'on voit aujourd'hui.

Donc premièrement, que fait-on de la carte des secteurs scolaires, parce que cette situation d'évolution démographique touche ce secteur mais aussi d'autres écoles de la ville (on n'est pas encore en train de les fermer, mais il y a de vraies évolutions) et, deuxièmement, qu'en est-il de la réversibilité du choix que l'on va faire là ?

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Y a-t-il une autre question sur cette fusion ? Madame MEADEL ?

Mme MEADEL.- Pas de question sur la fusion, si ce n'est que nous sommes attentifs au fait que les parents d'élèves aient été consultés ; je crois que cela a été le cas.

J'ai une question un peu plus globale, Monsieur le Maire, sur l'état des lieux, puisque c'était la rentrée scolaire, du périscolaire. Nous avons demandé à maintes reprises que vous nous présentiez (comme cela fait trois ans, c'est le bon moment) l'évolution des moyens qui ont été accordés au périscolaire depuis trois ans, et en particulier de tout ce qui relève des petites fournitures, puisque les parents ont été mis à contribution et que, pour la première fois, on leur a demandé d'apporter des ramettes de papier.

Nous aimerions avoir des idées globales sur l'état des lieux des moyens que la mairie octroie au périscolaire, parce que nous sommes très soucieux des conditions matérielles dans lesquelles vivent les enfants en primaire à Montrouge et que nous n'avons toujours pas eu de réponse sur l'évolution du périscolaire sur les contrats à durée indéterminée, sur les projets de formation, sur l'évolution, sur les recrutements et sur les fameux taux d'encadrement en périscolaire, que je vous avais demandé plusieurs fois, Monsieur le Maire. Nous aimerions donc avoir une présentation triannuelle sur le bilan.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? Madame VELOSO.

Mme VELOSO.- Merci. Je rejoins tout à fait la demande du groupe de Joaquim TIMOTEO sur les questions d'espace et de projection. Effectivement, dans une collectivité territoriale située dans une ville aussi dense que Montrouge, avec un projet encore un peu mystérieux malgré tout, mais assez ambitieux quand même, sur une grande partie de Montrouge, on peut se demander s'il y a eu effectivement des projections sur le nombre d'enfants à accueillir par la suite.

Ensuite, Mme MEADEL nous rappelle les questions budgétaires qui sont relatives à l'école, et non pas seulement budgétaires, puisqu'il est question du taux d'encadrement en périscolaire, en sachant que, pour certains enfants, cela correspond à plus de temps passé que face à un enseignant ou à une enseignante.

Ce sont des questions assez importantes. On se pose toujours la question du budget accordé et, du coup, de l'ambition et de la priorité accordées aux écoles de Montrouge. On sait qu'en très peu de temps, une pétition a rassemblé mille parents d'élèves à Montrouge, sachant que les différents partis et collectifs ici savent très bien que réunir sur une typologie à Montrouge mille signatures en très peu de temps est très compliqué. On voit qu'il y a eu un mouvement massif qui a même été relayé par des commerçants et des artisans. Il y a donc une vraie inquiétude.

Effectivement, on ne jette pas la pierre aux personnes qui inscrivent leurs enfants à Jeanne d'Arc, il y a de nombreuses raisons derrière et c'est à respecter, mais on se demande quelle est la priorité accordée, du fait de ses responsabilités, par la Ville de Montrouge aux écoles et groupes scolaires publics de Montrouge.

En termes de classes, la Ville de Paris a déjà connu une déperdition avec des fermetures de classes et il y a toute une logique, comme on l'a connue en ce qui concerne la santé : nous avons tous eu à fréquenter l'APHP au niveau de l'Île-de-France et à Paris et on en voit la dégradation. Il y a également une vraie dégradation au niveau de la ville de Paris pour d'autres raisons, mais la Ville de Paris a choisi d'attribuer certains locaux à des grandes associations. Je pense à la Cité des femmes. Il y a vraiment des choses à penser.

Il y a également à penser au niveau de la santé. Une étude a été lancée par la Ville de Montrouge, et j'espère que nous aurons des éléments de réflexion pour l'avenir, sur la prévention de la santé pour les enfants. On connaît toutes les problématiques de harcèlement, mais aussi d'incestes, qui sont une vraie réalité en France et qui sont trop peu regardés de près, notamment au niveau de la prévention, mais aussi au niveau de la prise en compte des « dys ». Il serait donc intéressant de garder de l'espace qui a été ainsi libéré, de manière pragmatique, pour des réseaux qui

travaillent sur la neurologie, la psychologie ou l'orthophonie, comme cela se passe dans d'autres départements. Il serait intéressant de libérer de l'espace pour permettre une vraie prévention au niveau de ces enfants et éviter à ces parents et ces enfants de se déplacer à droite et à gauche à des horaires pris sur le temps scolaire et la vie privée, qui sont dommageables pour ces enfants.

Quand on voit d'ailleurs le taux de réponse du CMP à Montrouge, on voit qu'il y a une vraie difficulté pour accéder à ces soins prioritaires pour tous ces enfants, notamment les moins de dix ans.

M. le Maire.- Merci, Madame VELOSO. Il est dommage que, Madame VELOSO et Madame MEADEL, vous n'ayez pas été présentes au début de ce Conseil, parce que Mme COLAVITA nous a présenté un bilan très positif de la politique de la Ville en matière d'éducation, notamment de la situation de nos diverses écoles, mais on vous le passera pour votre gouverne.

Madame COLAVITA, je vous laisse répondre et je compléterai.

Mme COLAVITA.- Je vais essayer de répondre à tout le monde.

Monsieur TIMOTEO, vous me posez la question du levier possible des secteurs scolaires. Bien évidemment, nous y avons pensé, si ce n'est que vos deux questions sont un peu étranges. D'un côté, en effet, vous me parlez du fait que des écoles et des classes ferment en demandant ce qu'on va faire des locaux et, d'un autre côté, vous me parlez de la réversibilité de ces locaux. Si les classes ferment alors que l'école existe et si on veut en faire autre chose, c'est qu'on ne va pas envisager la réversibilité des choses.

Évidemment, on l'envisage et, évidemment, si les locaux seront soit mis au profit des centres de loisirs, puisqu'il manque souvent des locaux pour faire des animations, soit mis à disposition d'autres événements ou d'autres associations, ce sera temporaire en vue de la transformation de cette partie de la ville.

En revanche, pour votre information, sachez que nous avons essayé de bouger la carte des secteurs scolaires. La différence entre le secteur de Boileau et le secteur de Renaudel, puisque c'est la vraie question, ne se passe que sur la rue Raoul Pugno, et même si on avait décalé la rue Raoul Pugno, cela n'aurait pas empêché la fermeture d'une classe à Renaudel.

Nous travaillons donc bien sur les secteurs scolaires, mais il faut aussi envisager le fait qu'il y a des fratries et que, demain, si des enfants rentrent en CP alors qu'on change les secteurs scolaires, il y aura des grands à Renaudel ou à Boileau et des petits dans une autre école. Nous voulons donc faire ces changements de secteurs scolaires en concertation avec l'Éducation nationale et les familles.

Pour l'instant, je suis très vigilante là-dessus, parce que cela peut avoir des conséquences beaucoup plus compliquées à gérer que la situation actuelle.

Donc les locaux vacants serviront vraisemblablement, pour l'instant au périscolaire, en l'attente d'autres projets qui pourraient venir alimenter tout cela.

Madame MEADEL, je voulais vous dire que le périscolaire, ce n'est pas le matériel scolaire, puisque le matériel scolaire, c'est le temps de l'école, c'est bien la dotation scolaire. Le périscolaire, c'est autre chose, et son budget n'a pas changé depuis deux ans. On n'a pas baissé le périscolaire ; c'est un budget qui n'a pas changé. Il y a trois ans, on l'avait légèrement baissé parce qu'il y avait moins de fréquentation, mais l'année dernière, il n'a pas du tout bougé et je pense qu'il ne bougera pas non plus cette année.

Vous me parlez des dotations scolaires et je réponds à vos deux questions, Madame VELOSO. Il y avait mille signatures sur une pétition, effectivement, mais cette pétition a été faite avant la

constitution du groupe de travail et avant la décision qu'on a prise avec M. le Maire, en juin dernier, d'extraire le papier des dotations scolaires.

Je sais que, dans certaines écoles, notamment à Boileau, il y a eu une demande de ramettes de papier supplémentaires pour les familles, mais celles-ci n'avaient aucun lieu d'être puisque le papier est une dotation qui n'est maintenant plus inscrite dans la dotation scolaire, qui est extérieure, sachant qu'on a bien livré une ramette de papier pour chaque enfant dans les écoles.

Aujourd'hui, la dotation scolaire reste à 35 €, mais si vous y ajoutez une ramette de papier à 4,89 €, cela veut dire que la dotation scolaire est d'environ 40 €. Nous avons donc bien notre copie et nous accompagnons bien les enfants au quotidien pour du matériel scolaire à hauteur de 40 €.

Enfin, concernant le taux d'encadrement, Madame MEADEL, je vous ai invitée plusieurs fois à venir me rencontrer pour que je vous montre tous les tableaux. Comme vous n'êtes pas venue, je réitère ma proposition : voyons-nous quand vous voulez et je vous montrerai tous les papiers.

Mme MEADEL. - Merci beaucoup pour votre remarque, mais...

Mme COLAVITA. - On sait que le taux d'encadrement n'est pas bon aujourd'hui, je ne vais pas vous mentir, et que la filière est difficile à recruter. Alors que nous sommes au mois de septembre, les étudiants n'ont pas encore leur agenda définitif. En termes de titularisation, puisque vous m'avez posé la question, il y en a eu l'année dernière et il y en aura encore, mais si vous avez la solution pour recruter des gens, il faut nous les envoyer. Nous, nous ne les avons pas aujourd'hui.

Donc oui, le taux d'encadrement n'est pas bon, même s'il n'est pas catastrophique, je ne vais pas vous mentir, et nous faisons ce que nous pouvons pour faire en sorte qu'il puisse s'améliorer. Nous n'avons donc pas besoin d'avoir des leçons et qu'on nous dise qu'il y a d'autres possibilités. Ce n'est pas vrai. Le recrutement est compliqué, nous y mettons les moyens et les postes sont ouverts mais nous n'arrivons pas à recruter. Aujourd'hui, on n'est pas très bon, mais on accompagnera tous les centres de loisirs pour faire en sorte que l'encadrement soit le meilleur possible pour tous les enfants.

Mme MEADEL. - Merci, Madame COLAVITA. Une petite remarque, notamment pour vous et pour M. VIROL, qui faites de votre mieux. Donc n'y voyez aucunement des mises en cause personnelles. Sachez simplement que, quand l'opposition pose des questions en Conseil municipal, c'est précisément parce que le Conseil municipal est un lieu public, que les Montrougiens nous entendent et que l'idée n'est pas simplement qu'on se voie en tête-à-tête dans un bureau, malgré tout le plaisir que j'aurai, mais surtout que l'on partage avec les Montrougiens des interrogations légitimes.

Quand nous vous interrogeons soit sur la situation du logement social, soit sur la situation des écoles, on ne le fait pas parce qu'on a croisé une personne dans la rue mais parce qu'on a discuté avec du monde et que ce sont des questions légitimes. Nous ne disons pas qu'elles sont faciles à résoudre, mais sur le fait, par exemple, qui consisterait pour vous ou pour votre maire à présenter l'évolution du budget, qu'il s'agisse de la dotation scolaire, des moyens pour le périscolaire ou peut-être même de l'évolution du budget de la caisse des écoles, qui est un vrai sujet (nous avons voté 80 000 € cette année), je me pose des questions de choix. Si nous avions gagné la mairie, par exemple, nous n'aurions pas consacré 640 000 € à la communication papier et 80 000 € pour la caisse des écoles. C'est un choix que nous n'aurions pas fait.

Le Conseil municipal est un lieu où l'on discute des priorités et où nous faisons valoir nos points de vue et nos idées que nous défendons. C'est de cela que nous voulons parler, des choix et des orientations stratégiques.

M. le Maire. - Madame MEADEL, je vais vous répondre. Si vous aviez été là au début du Conseil, vous auriez entendu Mme COLAVITA présenter la politique de la Ville en matière éducative. Savez-vous qu'un tiers du budget de la Ville est consacré à l'éducation ? Donc quand vous comparez les choix qui sont faits, je réponds que le premier choix budgétaire de la Ville est l'éducation. On ne peut pas le nier.

Et quand vous dites que la communication du maire est exagérée, c'est de la démagogie, Madame MEADEL. Toutes les communes de France – et Montrouge évidemment – communiquent pour expliquer leur politique à leurs habitants. C'est tout à fait normal et légitime. Vous ne pouvez pas nous dire le matin qu'il faut que les citoyens votent davantage et leur expliquer le soir qu'il ne faut pas leur expliquer la politique de la Ville. Cela n'a pas de sens. Ce que vous faites, c'est de la démagogie.

Donc le fait de dire que la politique de Montrouge est une politique de communication, comme toutes les communes de France et toutes les collectivités, c'est non seulement légitime mais nécessaire. Si on veut que les gens s'intéressent à la chose publique, comme vous le souhaitez, il faut bien les informer. Nous le faisons de la meilleure manière qui soit. Je ne crois pas du tout, comme vous semblez le suggérer, que les choix budgétaires en matière de communication soient exagérés, bien au contraire : nous sommes parfaitement dans les ratios. Nous gérons cela de façon très précise et pondérée.

Je pense donc que faire ce raccourci est tout à fait démagogique. Je vous l'ai déjà dit, mais vous persistez là-dedans, ce qui ne me paraît pas très positif.

Sur le fond, maintenant, je reviens à la question de M. TIMOTEO, qui était très intéressante et qui a été reprise par Mme VELOSO et d'autres : la question de l'avenir. Quid de nos écoles à l'avenir ? C'est un vrai sujet. Il n'aura échappé à personne que la population de Montrouge diminue. Nous étions un peu plus de 50 000 habitants au début de ce mandat et nous en sommes à 48 000 et quelques. Nous avons donc perdu environ 2 000 habitants. Pourquoi ? Parce que, comme dans beaucoup de communes de la première couronne et également à Paris, les habitants font moins d'enfants, que la population vieillit et qu'il y a une forte décohabitation. Tout cela fait que notre population diminue.

Que devons-nous faire ? C'est là que je voulais vous éclairer un peu. Effectivement, à Montrouge, nous encourageons des projets privés mais aussi publics ; nous portons nous-mêmes des projets pour reconstruire la ville sur la ville et faire en sorte que nous puissions répondre aux attentes des familles montrougiennes pour se loger. On parlait tout à l'heure du logement social. Oui, il faut construire du logement social, oui, il faut construire des nouveaux logements, des logements plus spacieux et généreux qui correspondent aux attentes de nos familles. C'est ce que nous allons faire et vous le savez.

Plusieurs projets sont en réflexion et seront présentés dans les semaines et les mois qui viennent, notamment à l'ouest de Montrouge. On a parlé des Éditions législatives ; on en reparlera bientôt. On travaille également sur la future gare Châtillon-Montrouge, etc. L'ouest de Montrouge, et pas seulement, se développe, et la conséquence de cela, c'est que nous aurons, nous l'espérons, évidemment, de nouveaux enfants qui iront dans nos écoles, en particulier à Renaudel.

Donc quand Mme COLAVITA nous parle de cette école Renaudel qui, aujourd'hui, connaît six ou sept fermetures de classe, elle sera la bienvenue, demain, pour accueillir les enfants des nouvelles familles qui s'installeront à Montrouge, parce que, encore une fois, une ville qui ne se développe pas et ne se construit pas sur elle-même est une ville qui décline, une ville qui n'attire plus. Nous, à Montrouge, en tout cas dans cette majorité, nous souhaitons que Montrouge continue d'être attractive, continue d'attirer des familles et qu'elles trouvent à Montrouge toutes les aménités, tous les éléments et tous les services qui leur permettent d'être heureuses, parce que nous, à Montrouge, Madame MEADEL, nous pensons que la densité peut être heureuse. En

tout cas, nous y travaillons tous les jours, et cela s'appelle la densité heureuse. Vous m'avez interrogé pour savoir ce que c'était. Eh bien voilà, la densité heureuse, c'est Montrouge, et cela fonctionne bien.

Mme COLAVITA.- Je souhaite simplement ajouter une chose pour M. TIMOTEO. Les études prouvent qu'il faut mille constructions de logements pour une ouverture de classe. Comme on a fermé pas mal de classes à Renaudel, nous avons largement la capacité d'absorber les nouveaux arrivants sur l'ouest de la Ville.

M. le Maire.- Voilà. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

CULTURE

1 - Attribution d'une bourse complémentaire de participation pour les artistes du 67^{ème} Salon de Montrouge

Rapporteur : **Mme AUBRY**

Délibération n°2023 - 73

M. le Maire.- Ce salon démarre dans quelques jours. Mme AUBRY présente cette délibération.

Mme AUBRY.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez voté le 22 juin dernier une délibération portant sur l'attribution de bourses de participation aux artistes du prochain Salon de Montrouge, qui aura donc lieu du 5 au 29 octobre prochain. Cette bourse s'élevait à 800 €.

Comme vous le savez, cette somme de 800 € est financée par des subventions qui sont octroyées par le ministère de la culture et l'ADAGP, et nous avons obtenu un soutien supplémentaire exceptionnel du ministère de la culture qui nous permet de vous proposer de réévaluer cette somme de 800 à 1 000 € par artiste, soit 200 € complémentaires par artiste.

Je précise que cette proposition s'inscrit bien sûr dans la politique culturelle de la Ville, qui souhaite confirmer son engagement en faveur des artistes et en faveur, précisément ici, du soutien à la jeune création contemporaine.

Vous avez la liste des artistes qui pourraient recevoir cette somme et nous vous proposons donc d'approuver l'attribution de cette bourse complémentaire à ces artistes.

M. le Maire.- Merci, Madame AUBRY. Sur l'attribution de cette bourse, y a-t-il des questions ? Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Nous avons déjà délibéré en juin sur cette liste et vous nous avez dit à cette occasion qu'elle était paritaire. Pouvez-vous nous confirmer que cette liste est bien paritaire ? À la lecture, on a du mal à distinguer. Nous avons compté un tiers d'artistes femmes, mais nous vous faisons confiance sur cette délibération.

Mme AUBRY.- Absolument. Les artistes sont paritaires et certains sont non genrés, ce qui peut vous induire en erreur.

M. PASTEAU.- Merci pour cette précision.

M. le Maire.- Merci. Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Donc rendez-vous pour le vernissage du salon qui a lieu quand, Madame AUBRY ?

Mme AUBRY.- Le 4 octobre.

M. le Maire.- Donc la semaine prochaine, au beffroi.

Nous passons au chapitre Aménagement urbain.

AMÉNAGEMENT URBAIN

1 – Modification des numéros de lots relatifs à la vente d'un bien immobilier sis 7, rue Sylvine Candas

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 74

Vous vous souvenez que nous avons approuvé ensemble, le 22 juin dernier, la cession d'un bien immobilier au 7 rue Sylvine Candas par vente aux enchères citoyennes. C'est un appartement dont le prix est de 670 730 €.

Il y avait une erreur matérielle dans cette cession avec des lots qui étaient inexacts pour la cave et le parking. Il nous faut donc délibérer à nouveau pour rectifier cette erreur et achever cette vente dans sa totalité. Nous vous proposons donc de revoter en ayant la bonne définition de ces deux lots.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Je ferai simplement remarquer que c'est un peu comme usuellement : un manque de rigueur de la part de l'élu en charge du sujet. C'est dommage parce que cela tombe encore sur vous.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LE GALL. Les services apprécieront, parce que ce sont eux qui ont préparé la chose.

M. LE GALL.- C'est bien de mettre la responsabilité sur les services. C'est vous qui relisez, je pense.

M. le Maire.- Bien sûr, Monsieur LE GALL, vous avez parfaitement raison.

Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M.

		VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

COMMERCE

1 – Annulation des arriérés de loyer pour le local commercial sis 8 bis-10 avenue du Fort suite à la crise sanitaire

Rapporteur : **M. CARRE**

Délibération n°2023 - 75

M. le Maire.- C'est M. CARRÉ qui nous en parle.

M. CARRÉ.- Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Montrouge est propriétaire d'un local commercial situé au 8bis-10 avenue du Fort à Montrouge, dans le cadre de sa politique de maintien de commerces de proximité, pour y implanter une boucherie de quartier.

La renonciation par la Ville à tout ou partie du recouvrement d'une recette, pour tout autre motif qu'une erreur matérielle, doit être expressément autorisée par le Conseil municipal.

Je rappelle qu'un contrat de bail avait été signé pour neuf ans du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2020. L'activité de la boucherie n'a pu se pérenniser à l'issue de la crise sanitaire. En mars 2023, le locataire a adressé un courrier à la Ville l'informant ne plus exploiter l'activité et souhaitant régulariser la situation envers la Ville en lui donnant congé.

La Ville a pris note de la situation financière d'insolvabilité du locataire, ce dernier n'étant pas à même de régler les arriérés de loyer pour un montant de 1 784,38 €.

Afin d'éviter une procédure contentieuse avec le locataire et permettre la reprise du local par la Ville, ce dernier nous a donné congé le 23 mars 2023 avec remise des clés du local.

Dans le cadre d'un accord amiable, il vous est ainsi proposé d'approuver l'annulation des arriérés de loyers en annulant les titres non réglés à ce jour, soit un total de 1 784,38 €.

Je précise que nous avons un nouveau locataire qui va prendre la suite.

M. le Maire.- Très bien. Des questions sur cette annulation ? Madame HUET.

Mme HUET.- Nous sommes ravis de savoir que vous avez retrouvé un locataire, mais pour la prochaine fois, pourriez-vous penser aux Restos du Cœur ? Cela fait pas mal d'années que nous portons ce projet d'avoir un local pour accueillir les Restos du Cœur sur notre commune.

M. le Maire.- D'autres questions ou commentaires ? Madame VELOSO.

Mme VELOSO. - Je ne peux qu'approuver cette aide au maintien de commerces dans Montrouge.

J'avais une question un peu connexe que je souhaite poser maintenant plutôt que de la mettre à la fin et très tardivement. J'ai eu écho (je préfère le dire en Conseil municipal et avoir la confirmation auprès de vous) que les commerces qui ont des baux auprès de la mairie ont subi une augmentation. Est-ce vrai ou faux ? Avez-vous fait subir une augmentation aux commerçants dont vous avez la charge, puisque vous avez fait une politique de rachat de locaux, ce qui peut être très positif pour animer les commerces en ville, notamment l'artisanat ? Donc est-il vrai qu'il y a eu une augmentation de ces baux ?

M. le Maire. - Merci. M. CARRÉ peut-il répondre ?

M. CARRÉ. - Effectivement, quand il y a renouvellement de bail, il y a parfois une augmentation des loyers, mais je peux vous dire que nous suivons nos commerçants, que ce soit la Ville ou la SEMARMONT, que je préside. Nous les suivons au cas par cas et lorsqu'il y a des soucis, nous intervenons, soit pour des non-augmentations de loyer, soit pour d'autres choses en fonction de leur chiffre d'affaires en cours, en les comparant avec les années précédentes.

Ils sont suivis, que ce soient ceux qui appartiennent à la Ville ou ceux qui appartiennent à la SEMARMONT. Nous les suivons de près et, d'ailleurs, le propre de la Ville et de la SEMARMONT est justement de s'occuper de nos commerces par rapport au privé.

Mme VELOSO. - Donc ceux qui seraient intimidés à la réception d'une annonce de hausse de loyer peuvent revenir vers vous pour des aménagements ?

M. CARRÉ. - Bien sûr, et ils ne s'en privent pas, je vous rassure.

M. le Maire. - Ils ne s'en privent point. Madame VELOSO, la stratégie de la Ville, comme l'a dit M. CARRÉ, est effectivement de faire en sorte que l'on ait un maximum de commerces de proximité. L'avantage de Montrouge, c'est qu'on peut faire ses courses à pied. C'est cela qu'apprécient les Montrougiens, et de longue date, d'ailleurs. À l'époque, mon prédécesseur, Jean-Loup METTON, avec Patrice CARRÉ, et même avant lui, s'en préoccupait beaucoup, et il est vrai qu'aujourd'hui, beaucoup de villes de première et deuxième couronnes regardent ce que fait Montrouge, parce que nous sommes un peu un modèle en matière de commerces de proximité.

L'un des outils que nous avons utilisés, c'est justement l'acquisition de foncier commercial, de boutiques et de pas-de-porte qui permettent d'installer des commerçants. Evidemment, comme l'a dit M. CARRÉ, les loyers consentis aux commerçants sont adaptés à leur situation économique. Lorsqu'ils vont bien, ils ont des loyers qui peuvent augmenter – il est normal qu'ils contribuent à due concurrence de leur chiffre d'affaires au fonctionnement de la Ville –, et lorsqu'ils vont mal, on les soutient. C'est une politique publique, Madame VELOSO, parce que c'est l'intérêt de la ville et donc l'intérêt général.

Mme VELOSO. - Si c'est la mission, c'est parfait. Je pense simplement à l'ancien local du Parti socialiste de Montrouge qui s'est transformé en une activité tertiaire.

M. le Maire. - C'est dans l'intérêt des Montrougiens aussi, Madame VELOSO.

M. CARRÉ. - Excusez-moi, mais je crois que vous êtes en avance sur les délibérations.

M. le Maire. - On va en parler abondamment tout à l'heure, en effet.

Nous passons au vote sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 - Rétrocession du fonds de commerce sis 6 rue Théophile Gautier à la société PICARD SURGELÉS

Rapporteur : **M. CARRE**

Délibération n°2023 - 76

M. CARRÉ.- Par délibération du 22 juin 2023, vous avez approuvé le cahier des charges de rétrocession du bail commercial sis 6 rue Théophile Gautier à Montrouge, que la Commune avait acquis auprès de la SAS PNBS en juillet 2022, au prix de 51 500 €.

Un avis de rétrocession a été affiché le 23 juin 2023 au centre administratif. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 7 juillet 2023 à 17h00. La société PICARD SURGELÉS a présenté sa candidature.

Le dossier de candidature répond aux critères fixés par le cahier des charges et le candidat a obtenu les financements nécessaires à son acquisition. Cela permettra de concourir à la redynamisation de ce quartier en rénovation.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la cession du bail commercial sis 6 rue Théophile Gautier à Montrouge à la société PICARD SURGELÉS au prix de 51 500 € (hors taxes, frais et honoraires) et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant.

M. le Maire.- Merci, Monsieur CARRÉ. Y a-t-il des questions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- J'ai deux ou trois questions. Merci pour cette présentation, Monsieur CARRÉ.

Ma première question est une interrogation quant à la durée pour présenter une offre, puisque vous l'avez affichée le 23 juin et que cela a été clos le 7 juillet, soit une quinzaine de jours. Pourquoi un délai aussi bref ?

Ma deuxième question porte sur le montant. Est-ce que ce montant, bien que cela ne soit pas obligatoire alors que c'est l'un de vos chevaux de bataille, a été audité par les Domaines ?

Ma troisième question est de savoir si plusieurs offres ont été remises.

M. CARRÉ.- Je peux vous répondre. Concernant les dates, nous suivons la réglementation.

Concernant le prix de 51 500 €, c'était le prix du liquidateur. Quant aux Domaines, les Domaines avaient estimé ce bien entre 48 000 et 52 000 €.

Enfin, il n'y avait qu'un seul candidat.

M. le Maire.- Nous sommes parfaitement dans les clous. Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Merci. Quels sont les plans pour le local actuellement occupé par le commerce, par PICARD, à votre connaissance ?

M. CARRÉ.- PICARD est en train de voir avec son architecte d'intérieur afin de s'installer, donc nous allons avoir les plans. Cela concerne ce local en question de 185 m², qui est au 6, et en même temps, ils vont se regrouper avec un local qui ne nous appartient pas : la pizzeria juste à côté. Ils peuvent joindre ces deux locaux parce que c'est un mur sécable au milieu, pour un total de 260 m².

Ils sont évidemment très heureux de s'installer sur cette place vu que le bail n'avait pas été reconduit à l'emplacement actuel.

M. PASTEAU.- Je me suis peut-être mal exprimé. Je ne parlais pas de Picard mais du local actuel.

M. CARRÉ.- Il appartient à GROUPAMA. Donc je ne peux pas vous en dire plus. Ils ont certainement un projet, mais nous n'en avons pas connaissance pour l'instant.

M. le Maire.- Merci. Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Votent pour : le groupe Montrouge Ensemble, le groupe Montrouge en Commun, le groupe Ecologique et Solidaire, le groupe Les Indépendants.

Abstentions : le groupe l'Avenir n'attend pas à Montrouge.

3 – Cession du local commercial sis 108 avenue Henri Ginoux à la société SHIVA

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2023 - 77

M. CARRÉ.- Je vais pouvoir répondre à Mme VELOSO.

La commune de Montrouge est propriétaire depuis le 20 septembre 2022, selon une vente conclue avec la SCI MONTRouGE AVANCE, d'un local commercial (lot n°29) et d'une cave (lot n°27) d'une surface de 32,50m² au 108, avenue Henri Ginoux, acquis au prix de 55 000 € dans le cadre de sa politique de dynamisation du commerce de centre-ville.

L'entreprise SHIVA est contrainte de déménager son activité en vue de la réalisation d'une opération mixte au 118 avenue de la République et a fait part de son intérêt pour ce local.

Pour permettre un déménagement rapide de l'entreprise SHIVA, une convention d'occupation précaire a été signée le 26 juillet 2023.

L'estimation des Domaines en date du 4 août 2023 s'élève à 195 000 €. Début septembre 2023, la SCI BRUNET (SHIVA) a présenté une offre d'achat du bien au prix de 205 000 €.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la cession de ce local commercial et de cette cave sis 108, avenue Henri Ginoux à conclure avec la SCI BRUNET (SHIVA) et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

M. le Maire.- Merci, Monsieur CARRÉ. Y a-t-il des questions sur cette cession ? Monsieur BARCESSAT.

M. BARCESSAT.- J'avais une question sur la phrase : « Dans le cadre de sa politique de dynamisation du commerce de centre-ville », et je voulais savoir comment l'entreprise SHIVA (je n'ai absolument rien contre elle), dont l'objet est de fournir du service à domicile et qui ne présente donc que des bureaux avec une personne à l'intérieur, peut dynamiser le commerce de centre-ville.

M. le Maire.- D'autres questions ? Madame MEADEL.

Mme MEADEL.- Tout le monde sait bien que c'était le local du Parti socialiste, et j'avoue qu'il est un peu malvenu de ne pas permettre à tous les partis politiques de s'exprimer sereinement. Je sais que vous avez déjà eu l'occasion de dire votre avis et que vous nous avez expliqué que c'était juste une opération commerciale, mais je ne peux pas m'empêcher de trouver cela un peu curieux.

M. TIMOTEO.- On voulait faire le ménage ; c'est cohérent.

M. le Maire.- Allez au bout de votre pensée, Madame MEADEL. Que trouvez-vous curieux ?

Mme MEADEL.- Que vous ne laissiez pas les partis politiques s'exprimer tranquillement dans leurs locaux.

M. le Maire.- C'est incroyable ! Il faut l'entendre ! Il faut l'écrire. Madame MEADEL, qui a vendu ce local ?

Mme MEADEL.- Répondez-nous sur l'objectif. J'ai vu la plus-value réalisée : 55 000 €. C'est une belle plus-value.

M. le Maire.- Effectivement.

Mme MEADEL.- Du point de vue de la Ville, c'est très bien, mais cela fait un peu désordre.

M. le Maire.- Répondez à ma question. Qui a vendu ce local ? Est-ce que vous le savez ? Pourquoi vous ne répondez pas ? Vous dites qu'il est curieux que la municipalité empêche un parti de s'exprimer. Donc qui a vendu le local ?

Mme MEADEL.- Vous savez très bien que le sujet global, c'est de savoir où vous allez reloger l'un des partis représentés autour de cette table.

M. le Maire.- Ce n'est pas la mission d'une ville. Il faut l'entendre, quand même.

Mme MEADEL.- Ne soyez pas de mauvaise foi. Vous êtes de mauvaise foi, mais cela s'assume.

M. le Maire.- Soyons précis, Madame MEADEL.

Mme MEADEL.- Assumez. C'est à vous d'être précis, pas à moi.

M. le Maire.- Madame MEADEL, vous êtes formidable. Si on ne vous n'avait pas, il faudrait vous inventer, franchement ! Pour votre gouverne, sachez que ce local appartenait à des adhérents du Parti socialiste, dont M. TIMOTEO. Les adhérents du Parti socialiste ont souhaité vendre ce local. M. TIMOTEO a souhaité l'acheter au prix de 55 000 € et que s'est-il passé ? Les autres adhérents ont dit à M. TIMOTEO : « Non, on veut le vendre au prix de 55 000 € ». Qu'a fait la Ville ? Elle a naturellement préempté puisque l'intérêt de la Ville est que ce local, à ce prix-là, devienne un local commercial. Les adhérents du Parti socialiste étaient tout à fait d'accord, sauf M. TIMOTEO, pour ce prix de 55 000 €. Les adhérents du Parti socialiste ont considéré que l'intérêt de la Ville, l'intérêt général, c'était que la Ville achète ce local à ce prix. Donc sauf pour M. TIMOTEO, c'était, pour les adhérents du Parti socialiste, une excellente affaire. La Ville a donc préempté, comme c'est son devoir, en s'appuyant notamment sur le prix des Domaines.

Mme MEADEL.- Je vous remercie pour cette explication.

M. le Maire.- C'est important, parce qu'il faut dire qui a vendu. Ceux qui ont vendu, dans leur grande majorité sont contents de cette opération. Ils l'ont même écrit.

La Ville a joué son rôle. Elle a préempté et, finalement, la plus-value, Madame MEADEL, que vous soulignez entre 55 000 et 195 000, elle est dans la poche de qui ? Dans la poche des Montrougiens, qui peuvent maintenant revendre ce local – on le fait ce soir – à une société privée. La ville s'est donc enrichie. Ce n'est pas un membre du Parti socialiste qui s'est enrichi ; c'est la Ville.

Mme MEADEL.- Vous savez très bien ce que je veux dire.

M. le Maire.- Non, Madame MEADEL, vous faites de la démagogie. Vous essayez d'insinuer je ne sais quoi. Les faits sont ceux-là et ils sont têtus.

Mme MEADEL.- D'abord, je ne vous permets pas – vous l'avez fait à plusieurs reprises –, dans cette enceinte, de dire que lorsque je ne suis pas d'accord avec vous, c'est de la démagogie.

M. le Maire.- Si. Quand vous faites de la démagogie, Madame MEADEL, je le dis et le répète. Vous êtes une démagogue et c'est cela, le problème.

Mme MEADEL.- Laissez-moi terminer ma phrase. Soyez courtois.

M. le Maire.- Je suis très courtois, Madame MEADEL.

Mme MEADEL.- Vous avez tout à fait le droit de ne pas être d'accord avec moi et vous avez tout à fait le droit d'argumenter puisque c'est votre rôle, mais en aucune manière, vous n'avez à dire

que j'ai des propos démagogiques lorsque je vous dis que je ne partage pas, par exemple, vos choix budgétaires.

Maintenant, s'agissant du local du PS, j'ai bien compris que, sur le plan financier, c'était bien pour la Ville...

M. le Maire.- Je ne suis pas certain que vous ayez tout compris.

Mme MEADEL.- ...mais vous faites semblant de vous perdre dans des détails et vous justifiez une décision éminemment politique par un petit calcul de boutiquier. C'est votre choix et on comprend exactement la vision que vous avez de tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous dans cette enceinte. Vous ne les aidez pas à s'exprimer.

M. le Maire.- Là, vous glissez. Ce n'est pas bon. Monsieur TIMOTEO, à vous.

M. TIMOTEO.- J'interviens parce que j'ai été mis en cause. Je ne voulais pas intervenir nécessairement.

M. le Maire.- Bien sûr, allez-y.

M. TIMOTEO.- Je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure. La boucle est bouclée. Vous voulez faire le ménage sur ce local en y installant une entreprise de ménage ; je pense que c'est très cohérent.

M. le Maire.- Une entreprise de service à la personne.

M. TIMOTEO.- C'est très cohérent.

M. le Maire.- Toutes les entreprises sont intéressantes. Il n'y a pas de sot métier.

M. TIMOTEO.- Mais ce n'est pas le fond de mon intervention. Le fond de mon intervention, c'est de m'inscrire en faux sur ce que vous venez de dire. Je ne vais pas refaire le débat que nous avons déjà eu ici, mais ce local était occupé effectivement par le Parti socialiste, dont il n'était pas propriétaire puisque c'était une SCI qui était propriétaire de ce local et qui le louait (les choses sont publiques, je ne dévoile rien) effectivement au Parti socialiste, locataire de ce bien. Pour votre parfaite information et la parfaite information de nos collègues, je précise que les sociétaires de cette SCI n'étaient pas des socialistes en totalité.

Dans la salle.- Ah bon ?

(Rires.)

M. le Maire.- Mais en grande majorité, quand même.

M. TIMOTEO.- Je veux bien que vous considériez Jean-Michel FIET, qui a siégé dans cette assemblée en tant que socialiste à l'époque, puis sur une liste avec Jean-Loup METTON, et que vous avez désigné comme personnalité qualifiée à différents endroits dans des instances de la Ville, comme membre du Parti socialiste, ce qu'il a été il y a une quinzaine d'années, un peu plus même, peut-être, mais le sociétaire de cette SCI n'était pas socialiste, et pour ce qui est du reste de ses adhérents, je tiens à disposition de qui le souhaite les parts détenues par chacun des sociétaires...

M. le Maire.- Dont vous étiez.

M. TIMOTEO.- En tout cas, ne dites pas que ce local a été vendu par le Parti socialiste ; ce n'est pas vrai. Si vous voulez être rigoureux, allez jusqu'au bout. Il appartenait à une SCI constituée d'anciens élus, d'habitants de la ville. J'y avais – et je peux le dire ici publiquement – une part extrêmement minoritaire, et il se trouvait que, sur le prix de vente qui a été affiché, vous pouvez dire aujourd'hui que les vendeurs en étaient satisfaits et tout ce qu'on veut, ou faire croire qu'il y avait une opération immobilière en douce qui était préparé par M. TIMOTEO parce qu'il voulait faire un coup sur le sujet, mais le fait est que l'estimation financière – je le redis ici – qui a été

proposée à la vente a été faite par une agence immobilière de Montrouge qui a pignon sur rue et qui n'était pas en phase, effectivement, avec les Domaines.

M. le Maire.- Quatre fois moins ! Ce n'est pas rien.

M. TIMOTEO.- Très bien. Sauf que, quand il s'est agi de revoir cette offre, les choses n'ont pas été possibles. Vous avez donc tenu mordicus à acheter au prix qui était proposé et, effectivement, le Parti socialiste n'a plus de local, grâce à vous, ou à cause de vous, plutôt !

M. le Maire.- Il faut l'entendre !

M. TIMOTEO.- Entendez-le, parce que c'est la vérité.

M. le Maire.- Je crois que les Montrougiens vont pouvoir rire longtemps de cette histoire.

Monsieur MOULY, quelques précisions là-dessus ?

M. MOULY.- Je n'avais absolument pas prévu d'intervenir sur cette délibération et, pour le coup, je n'ai rien prévu, mais ce n'est pas le sujet.

Moi, j'étais intervenu au moment de l'achat du local, parce qu'effectivement, je veux bien qu'on joue sur le fait que ce ne sont pas des socialistes mais des ex-socialistes, mais je pense que M. TIMOTEO a raison : ce sont des ex-socialistes qui ont été plus longtemps que lui au Parti socialiste.

Ce qui me dérangeait, c'est que j'avais pris la parole au Conseil municipal la dernière fois en disant que je souhaitais que le PS puisse continuer à exercer (je répons en même temps à Mme MEADEL) parce que, comme vous le savez, nous avons voté en décision le fait que l'on préempte. On avait préempté pour 55 000 € et cela avait fait tout un débat.

Mais ce que j'ai appris – je ne le savais pas –, c'est que, quelque temps avant l'achat final, le PS a dénoncé le bail. Oui, Madame MEADEL, il faut le savoir. Cela veut dire qu'au moment où j'ai pris la parole, au moment de la décision du maire, pour expliquer la chose à tout le monde en disant qu'il ne faudrait pas que le PS soit exclu du local, le maire s'est engagé à ce que le bail continue. Mais avant l'achat du local, le PS a dénoncé le bail. Conclusion : la mairie a acheté un local libre, sans bail, alors qu'à la base, on devait préempter un local avec un bail.

Sur le reste, sur les 55 ou les x, Monsieur TIMOTEO, vous connaissez aussi bien que moi la règle en matière d'urbanisme. À partir du moment où il y a une préemption, si les vendeurs ne retirent pas la vente, la vente va au bout. A un moment donné, les vendeurs n'ont pas décidé de retirer la vente. Ensuite, on ne va pas refaire l'histoire. Il faut juste que tout le monde soit bien au courant que le Parti socialiste a mis fin au bail avant achat et que ce n'est pas la mairie qui a mis dehors le Parti socialiste. Il ne faut pas recommencer l'histoire.

M. le Maire.- Précision utile. L'histoire retiendra qu'en réalité, certains ex-membres du Parti socialiste ont permis à la Ville, et donc aux Montrougiens, de gagner 150 000 € et de servir l'intérêt général. On ne va pas ergoter. Tout le monde a maintenant les tenants et aboutissants. Je propose de passer au vote.

M. BARCESSAT.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous n'avez pas répondu à ma question, qui consistait à savoir si cette opération est l'illustration de votre politique de dynamisation du commerce de centre-ville.

M. le Maire.- Tout à fait. C'est un commerce ; ce sont des services à la personne. Le fait qu'ils puissent être logés dans la ville dans un secteur dynamique est très positif, et comme vous le savez, une opération immobilière est en cours à cet endroit. Le fait de pouvoir reloger SHIVA dans de bonnes conditions était donc nécessaire et utile pour l'ensemble des Montrougiens. Cela participe effectivement de notre politique. C'est la réponse.

Madame VELOSO, vous avez une question ?

Mme VELOSO.- Oui, merci pour la parole. Je remercie également M. MOULY pour ses précisions, mais dans un temps où les valeurs et les pratiques démocratiques diminuent (on ne peut que regretter les forts taux d'abstention), la perte d'un local, même si vous avez bien précisé les choses, reste symboliquement une chose qui interroge. Mais voilà.

M. le Maire.- Madame VELOSO, M. MOULY vous l'a dit clairement : le bail avait été dénoncé avant.

Mme VELOSO.- Je parle symboliquement.

M. le Maire.- Mais ne dites pas, comme Mme MEADEL, que la Ville s'est opposée au Parti socialiste et l'empêche de faire sa politique. Je le redis parce que ce n'est pas vrai, tout simplement.

Mme VELOSO.- J'ai dit « symboliquement », et j'ai remercié M. MOULY de sa précision.

(Rires.)

Voilà. C'est aussi un pan de l'histoire de France qui passe au niveau de Montrouge. Cela interroge quand même, parce qu'il est vrai que le rapport à la démocratie est aussi le rapport à la vie politique et aux partis politiques. Cela a du sens et c'est structurant pour notre République.

Au niveau de l'aspect de la dynamisation, comme M. BARCESSAT l'a noté, de ce secteur artisanal, parce qu'il y a une vraie valeur de l'artisanat à Montrouge, c'est effectivement un regret. Alors que le PLU essayé de limiter le tertiaire dans certaines rues, on est là dans un local assez privilégié, très proche de la place de la piscine – je passe devant très régulièrement –, avec une arrière-salle assez importante. Beaucoup d'artisans auraient pu s'installer là et auraient pu bénéficier aux autres artisans qui sont à côté, parce qu'un artisan bénéficie aussi aux artisans limitrophes. Effectivement, c'est du tertiaire et cela reste dommageable, surtout qu'il y a une cession. Vous êtes dans une politique de rachat de locaux et, là, vous êtes dans une cession ferme et définitive.

M. le Maire.- Merci, Madame VELOSO. Nous passons au vote sur cette vente.

M. BOUCHEZ.- Les indépendants étant indépendants, ils n'ont pas un vote unanime.

M. le Maire.- Je note donc que M. CARLI est pour et que les deux autres indépendants s'abstiennent.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour		C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS

1 – Dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur voirie en application du règlement général sur la protection des données

Rapporteur : **M. MOULY**

Délibération n°2023 - 78

Maire.- C'est M. MOULY qui nous en parle.

M. MOULY.- Il s'agit simplement de vous dire qu'aujourd'hui, dans les villes, on peut contester les amendes par rapport à la politique RGPD. Donc les délégataires ont tous écrit à leur ville pour expliquer qu'il fallait passer un avenant. C'est simplement un avenant juridique à faire.

Comme je l'ai expliqué en commission, un certain nombre de villes comme Nantes, Paris, Bagneux (pour aller jusque chez nous), Lyon et Montpellier l'ont fait et qu'elles vont continuer à le faire.

Ce soir, il s'agit simplement de se conformer au fait que, lorsqu'on peut mettre des PV, ils ne soient pas annulés. Il s'agit de combler un vide juridique.

M. le Maire.- Merci, Monsieur MOULY. Madame HUET ?

Mme HUET.- J'avoue que je ne comprends pas pourquoi on prend cette dérogation. Ce n'est pas parce que d'autres villes l'ont fait qu'il faut le faire. Vous dites qu'il y a un vide juridique ; je ne suis pas d'accord. Cette dérogation n'est pas nécessaire. Le droit d'opposition tel qu'il existe aujourd'hui dans le RGPD n'est pas un droit absolu. Ce n'est pas non plus un droit à la suppression simple et définitive de toutes les données de la personne, et il existe déjà des limites qui sont bien établies par le RGPD au niveau européen, et évidemment par la CNIL au niveau français (je cite) « lorsqu'il existe des motifs légitimes et impérieux à traiter les données ou que celles-ci sont nécessaires à la constatation, l'exercice ou la défense du droit en justice ».

Il est donc évident que personne ne pourra exercer son droit d'opposition pour échapper à une amende, mais ce n'est pas pour autant que ce sera légitimé.

Cette dérogation est donc complètement inutile. Au pire, c'est de l'inflation normative, à mon sens, et une forme d'intimidation pour nos concitoyens, parce que cela envoie le signal que la mairie ne veut pas du droit d'opposition à la collecte des données personnelles alors qu'elle n'a pas à s'y opposer. Elle peut simplement la limiter vu que la loi l'y autorise déjà.

Cela aura pour effet de décourager nos concitoyens d'exercer ce droit qui est encore peu connu.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. le Maire.- Merci. D'autres commentaires ?

M. LE GALL.- Il a peu à voir avec la délibération, j'en suis désolé, mais cela permettra de ne pas traiter ce sujet en affaires diverses à la fin. C'est une remarque sur la gestion des travaux, suite à la prise de parole de Pierre-André MOULY. La plupart du temps, quand des travaux sont menés à Montrouge, les piétons, les personnes à mobilité réduite ou les parents avec des poussettes ont quelques difficultés de cheminement, notamment du fait du stationnement des deux-roues.

S'il y avait une possibilité d'empêcher les nombreux deux-roues de la ville de stationner sur les trottoirs, ce serait une bonne idée. Je crois qu'une ville voisine a délibéré en la matière et que cela fonctionne de mieux en mieux.

M. le Maire.- Merci. D'autres commentaires ? Madame CLAQUIN.

Mme CLAQUIN.- J'avais deux questions. La première porte sur l'information des usagers du service public du stationnement. Comment comptez-vous informer les usagers, qu'ils soient montrougiens ou de passage, sur le fait que le Conseil municipal a délibéré et leur a retiré ce droit d'opposition au titre du RGPD ?

J'en viens à mon autre question. Il est évoqué dans la note de synthèse non seulement le cas des amendes et des recouvrements suite à des PV, mais aussi le fait que les usagers sont appelés à renseigner leur numéro au moment de s'acquitter de la redevance, de payer leur stationnement. Est-t-il prévu des moyens de s'acquitter du prix du stationnement sans avoir forcément à donner des données personnelles, que ce soit la plaque d'immatriculation, le numéro de téléphone ou le numéro de carte bleue, par exemple ? Y a-t-il d'autres moyens qui existent ?

M. le Maire.- Merci. Pas d'autres commentaires ? Alors M. MOULY va répondre.

M. MOULY.- Je commence par Mme CLAQUIN puisque c'est sa dernière question qui m'interroge. Si je comprends votre question, vous souhaitez que les Montrougiens n'aient pas forcément à entrer leur numéro de place d'immatriculation pour obtenir un ticket. Je n'ai pas trouvé la solution, parce que même avec *pay by phone*, on est obligé de rentrer son numéro d'immatriculation pour l'unique raison qu'aujourd'hui, le contrôle se fait soit par la vignette Crit'air, ce qui renvoie à la plaque d'immatriculation, soit en tapant sa plaque d'immatriculation pour avoir le ticket. Sinon, je ne vois pas comment on pourrait faire, sauf si on revient aux tickets d'avant qui permettaient à tout le monde de se passer le même ticket sans plaque d'immatriculation. C'est ce qui se faisait avant.

C'est ce que font Paris et toutes les autres villes. Je ne vais pas citer à chaque fois toutes les villes, mais aujourd'hui, la règle, comme quand on est dans un parking, est d'avoir la lecture de sa plaque minéralogique, et on rentre donc sa plaque. C'est la première question.

Deuxième question : comment va-t-on faire ? Nous allons faire une information sur le droit sur le site d'Indigo et dans les comptes rendus du Conseil municipal. On ne va pas mettre des *flyers* sur toutes les voitures. Je ne vois pas comment on peut faire autrement, mis à part une information sur Internet.

Ensuite, Monsieur LE GALL, vous avez raison sur les travaux, mais si on va au bout de votre logique, que font les villes voisines ? Elles font payer les deux-roues. Est-ce qu'on fait payer les deux-roues ? Nous avons une problématique aujourd'hui : nous avons un contrat de délégation de service public sur le stationnement, comme tout le monde le sait, nous avons un certain nombre de places dans le contrat et si jamais nous supprimons le nombre de places, cela veut dire qu'il y a une amende (je ne vais pas faire un cours ; tout le monde est au courant autour de la table).

L'idée, très simplement – et je suis d'accord avec vous –, c'est que les deux-roues n'aillent plus sur le trottoir, mais pour aller où ? Il faudra bien leur faire de la place sur la voirie.

M. LE GALL.- Tu m'as dit que tu avais beaucoup de places libres dans les parkings.

M. MOULY.- Justement, il faudra y réfléchir, mais pour y mettre les deux-roues, il faudra bien adapter l'offre de tarifs dans les parkings. Et ainsi de suite.

Encore une fois, sur la voirie, vu qu'on vient de réduire les circulations et de faire des sens uniques, on va mettre les deux-roues, aménager les trottoirs, etc. Il faudra faire des choix ; on les fera autour d'une concertation. C'est le premier point.

Quant au reste, sur les passages piétons provisoires, etc., je partage entièrement le fait que l'on doit s'améliorer en la matière.

Enfin, Madame HUET, je comprends votre question et votre interrogation, mais je ne comprends pas pourquoi vous ne l'avez pas posée à la mairie de Bagneux lorsqu'ils l'ont fait alors que ce sont eux qui m'ont donné les arguments.

Mme HUET.- Parce que je ne suis pas conseillère municipale là-bas.

M. MOULY.- Je le sais bien, mais comme vous vous intéressez à la chose publique au niveau d'un certain nombre de villes, y compris du département, vous auriez pu vous intéresser à ce moment-là à la question puisque c'est arrivé il y a quelques mois.

Maintenant, la question est simple. Est-on obligé de prendre cette délibération ? Si on veut que nos amendes soient payées dès lors qu'on dresse un PV et donc que quelqu'un est en fraude (puisque lorsque quelqu'un ne paie pas son stationnement, c'est parce qu'il a fraudé ; c'est pour cela qu'il a une amende), une fois que l'on a fait cela, si le monsieur reçoit son PV et le conteste, c'est parce qu'il y a une faille juridique qui est en train de se développer. C'est bien pour cela que tout le monde a reçu une note de l'AMF là-dessus. Aujourd'hui, si on ne veut pas que, demain, tous les PV soient sautés pour cela, on a intérêt à prendre cette délibération.

J'irai même plus loin. Grâce au flou juridique – je vais au bout de mon raisonnement –, si quelqu'un met une fausse carte PMR, se fait verbaliser pour cela et se prend son amende ticket, grâce au flou juridique, il peut se faire exonérer. On peut ne pas être d'accord sur la vision, et on attendra les recours : je pense qu'il y en aura d'autres. Pour l'instant, il y en a eu à Marseille et ils ont été perdus. Il y en aura sûrement d'autres, mais pour l'instant, c'est perdu.

M. le Maire.- Merci, Monsieur MOULY. C'est très clair. Nous passons au vote sur cette dérogation.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire. - Je ne veux pas revenir sur le débat, mais comme le dit M. MOULY, la bonne gestion du stationnement payant sur voirie est d'intérêt général. C'est évident. Il ne faut donc pas remettre en cause cet intérêt général. Je ne comprends pas que nous ne soyons pas unanimes là-dessus. Nous passons au chapitre Social.

SOCIAL

1 – Convention globale de gestion entre la Ville et le Centre communal d'action sociale

Rapporteur : **Mme BAELDE**

Délibération n°2023 - 79

C'est Mme BAELDE qui présente cette délibération.

Mme BAELDE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle convention que nous n'avions jamais mise en place : nous avons simplement mis en place une convention financière.

Suite à l'avis de la Chambre régionale des comptes, nous vous soumettons une convention cadre sur la ville et les missions du CCAS. L'objectif, pour nous, était de vous présenter les orientations, les périmètres d'action du CCAS et les moyens qu'il engage en termes humains.

Je pense que vous avez eu l'occasion de découvrir l'ensemble de ces missions. C'est un document purement administratif qui reprend l'ensemble de ce qu'on fait au CCAS. Si vous ne connaissez pas les missions CCAS, n'hésitez pas à poser des questions, mais le document était plutôt exhaustif.

M. le Maire. - Merci, Madame BAELDE. Y a-t-il des questions sur cette convention ? Madame HUET.

Mme HUET. - Déjà, je voudrais qu'il soit noté qu'il ne s'agit pas d'une initiative de la Ville mais d'une action entreprise suite aux observations et aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes dans son rapport du 2 novembre 2022.

Ensuite, cette convention cadre est la bienvenue, bien évidemment, et nous saluons certaines des orientations données par la Ville : l'accès aux droits, l'aide aux seniors, aux personnes en situation de handicap et aux femmes victimes de violences.

En revanche, nous regrettons, avec mes camarades (qui sont sortis) qu'aucune mention ne soit faite de personnes qui vivent dans la pauvreté. En effet, ces dernières devraient faire partie de la priorité n° 3 parce qu'elles constituent sans aucun doute un public prioritaire de la ville. Selon l'INSEE, à Montrouge, nous sommes à 14 % de pauvreté chez les moins de 30 ans, 11 % chez les 40 à 49 ans et 12 % chez les 50 à 59 ans.

C'est un vrai problème et, on le sait, la pauvreté explose en France. Selon Oxfam, ce sont 11 millions de Français qui vivent dans la pauvreté, et nous sommes à 52 % de Français qui ne peuvent pas consommer trois repas par jour de manière régulière, 18 % qui vivent à découvert et 45 % qui assurent s'être retrouvés dans l'incapacité absolue ou partielle de payer certains actes médicaux.

Nous recommandons donc que la priorité n° 3 soit mise à jour pour inclure ces personnes dans la liste des publics prioritaires de la Ville.

Concernant la priorité n 4, qui s'intitule « Adapter les réponses aux besoins émergents et changeants », pour nous, cette partie est particulièrement floue. En fait, elle ne dit rien du tout. Pourriez-vous la préciser par écrit pour que ce soit clair pour tout le monde ? Nous pensions en lisant cela à l'adaptation au dérèglement climatique, aux fortes chaleurs, aux inondations ou autres qui devraient être mentionnées, mais pouvez-vous nous préciser à quoi vous pensez derrière ces mots ?

M. le Maire.- D'autres interventions ? Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- J'aurais aimé voter avec enthousiasme pour cette convention. Or à la lecture de cette convention, je ne vous cache pas que je suis vraiment partagé. Sur le fond, bien sûr, il faut quelque chose de fort, mais je trouve qu'il y a un manque d'engagement de la commune et un manque de réaction de la part du CCAS sur les actions que l'on veut faire au niveau du CCAS.

Je ne sens pas du tout la motivation sociale de la commune au travers de cette proposition. C'est dommage et je le regrette profondément, parce qu'il y a beaucoup de choses que Mme HUET a mentionnées, et on y reviendra peut-être tout à l'heure.

A la lecture du document, l'un des premiers objets mentionnés est l'analyse des besoins sociaux. Je suis le premier, et non pas le seul d'ailleurs, à demander qu'effectivement, on respecte ce qui est demandé par la loi au niveau de l'analyse des besoins sociaux.

Au début de ce mandat, un document est arrivé sur l'analyse des besoins sociaux faits par un cabinet nationalement reconnu et compétent, mais ce document a toujours été dénigré. Il m'a fallu trois ans pour que l'on puisse y avoir accès, soi-disant parce que les gens n'étaient pas compétents.

Je veux bien que vous remettiez en cause la compétence de certaines personnes, mais moi, j'ai apprécié ce document. Vous avez dans vos équipes des gens qui sont compétents, et si vous me le permettez, je vais même citer M. DEVRIENDT, qui, de par ses diplômes et sa formation, aurait pu apprécier ce document et donner un éclairage sur les questions que l'on pouvait se poser. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Pourquoi ce document a-t-il été enterré pendant trois ans et pourquoi a-t-il fallu que je me démène pendant trois ans pour avoir ce document alors qu'à ce jour, l'analyse des besoins sociaux n'est toujours pas renouvelée ?

C'est une colère un peu sourde que j'ai par rapport à ce document car cela montre une insuffisance de volonté sociale au niveau de la commune.

Je voudrais donc que la commune soit beaucoup plus volontaire sur ces sujets et qu'au travers de cette convention, on soit beaucoup plus ambitieux sur le social dans le sens large du terme, c'est-à-dire la lutte contre la pauvreté, la lutte contre l'isolement. Comme l'a signalé, Mme HUET, vous avez un nombre de personnes isolées qui sont aussi des personnes jeunes qui sont aussi touchées par la pauvreté. On y reviendra.

Je voulais juste vous dire cela. Je ne voterai pas pour, à mon grand regret, parce que j'aurais aimé voter pour cette convention, mais je m'abstiendrai parce que, bien entendu, je ne veux pas voter contre.

M. le Maire.- Merci, Monsieur BOUCHEZ. Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Merci. Sur la forme, j'ai deux remarques à faire.

La première, c'est que je trouve que, dans le déroulé des articles tels qu'ils sont présentés, on fait l'amalgame entre deux choses : d'une part, ce qui relève des missions du CCAS dans le cadre de ses obligations réglementaires et légales (le CCAS dépend du code de l'action sociale et il a donc un certain nombre de missions définies par le code ; il y a donc d'abord ce que la loi lui impose de faire), et, d'autre part, des missions qui lui sont potentiellement déléguées par la Ville. Ce sont deux choses séparées.

Or je trouve que, dans la rédaction de la convention telle qu'elle est là, on fait un peu l'amalgame de tout cela en faisant fi des obligations qui lui reviennent et des missions complémentaires qui lui sont données par la Ville. Je trouve que l'on gagnerait à ce que cette séparation soit bien identifiée dans le document.

Des conventions cadres CCAS/ville, il y en a plein ; il suffit d'aller taper sur votre ordinateur « conventions cadres CCAS/ville » et vous verrez que vous avez plein d'exemples sans aller très loin, et la plupart du temps, c'est comme cela qu'on procède pour clarifier la situation, puisque la convention cadre est faite pour clarifier. Au-delà de ce qu'a demandé la Chambre régionale, il s'agit de clarifier la situation. Donc clarifions-la et ne nous contentons pas uniquement de lister un nombre d'interventions ou d'actions qui peuvent être conduites par le Centre d'action sociale.

De la même manière, il faut identifier les missions que la Ville délègue au CCAS, par exemple le plan canicule ou le repérage de publics fragiles ou autres, ce n'est pas automatiquement dans le cadre réglementaire. Rien n'est écrit dans le code pour dire que le CCAS doit couvrir le plan canicule ; c'est une mission qui lui est déléguée par la Ville et qui, de manière générale, est déléguée par les communes à leur Centre d'action sociale.

En retour, peut-être pourrait-on aussi identifier les prestations apportées par le CCAS à la Ville. J'ai cru comprendre que l'on avait créé une mission « bien vieillir » et qu'une partie de l'activité qui, jusqu'alors, était portée par le Centre communal est aujourd'hui portée en partie, en tout cas avec une volonté de l'identifier comme telle, dans l'activité des services municipaux. Quelle relation y a-t-il entre le CCAS et cette mission « bien vieillir » (si ce n'est pas le bon terme, vous me corrigerez) ? Comment articule-t-on cela ? Y a-t-il des prestations qui sont produites du CCAS vers cette mission pour qu'elle puisse conduire son travail de manière éclairée ?

Tout cela doit rentrer dans cette convention cadre, qui régit les engagements des uns et des autres. Quand je lis à l'article 3 sur les engagements réciproques que « le CCAS doit s'attacher à la qualité de service », je suis d'accord, mais quand il est évoqué « le respect des objectifs partagés », je ne sais pas ce que sont ces objectifs partagés puisqu'ils ne sont pas définis dans la convention.

Il y a des missions qui sont confiées (c'est l'article 2), et on énonce ensuite des priorités. Est-ce le cadre réglementaire ? Est-ce que ce sont les missions déléguées par la Ville à son CCAS ? On ne le sait pas.

En fait, c'est une convention très confuse dans le rôle de chacun des signataires et des partenaires de cette convention. On coche une case pour la Chambre régionale, on a fait une convention cadre, mais je ne suis pas sûr que cela clarifie exactement l'engagement réciproque des parties.

Mon deuxième point n'est pas directement lié à la convention cadre mais aux fonctions du CCAS en tant que tel, et c'est une remarque plus directe pour Mme BAELDE. Depuis juillet de cette année, suite à un décret qui est paru (je pense que vous en êtes informée, Madame BAELDE, mais j'en informe le reste des collègues), les conseils municipaux peuvent déterminer le nombre des membres élus qui sont nommés au sein du conseil d'administration.

Je me permets de faire ce rappel puisque nous avons eu ici un échange sur la désignation et le remplacement d'un administrateur en son sein et que l'on sait le choix que vous avez fait à ce moment-là. Mais vous pouvez aujourd'hui, Monsieur le Maire ou Madame la Maire adjointe, présidente ou vice-présidente du CCAS, choisir d'élargir le conseil d'administration et permettre une expression plus diverse en son sein, notamment sur la base des élus de ce Conseil municipal.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. D'autres interventions ? Madame MEADEL.

Mme MEADEL.- Je ferai deux remarques. Heureusement que la Chambre régionale des comptes vous a demandé de passer cette convention, parce qu'on voit bien que, sinon, vous ne l'auriez pas fait. Donc tant mieux, parce qu'on voit bien qu'au fond, les questions sociales ne sont pas du tout votre truc.

Je vais être courte parce que beaucoup de choses ont été dites. Tout d'abord la mise à disposition de personnels par la Ville ne clarifie absolument pas la répartition des compétences. Qui fait quoi et qui intervient où ? Ce n'est pas clair. Or l'objet d'une convention est exactement de faire la clarté là-dessus. Vous n'allez donc pas aider à l'évaluation de l'action du Centre d'action sociale, qui est heureusement prévue par l'article 8. Il est toujours bien d'avoir des dispositifs de suivi, mais étant donné que la répartition des compétences n'est pas claire et qu'il n'y a même pas d'objectifs un peu chiffrés et quelques indicateurs, sans qu'il y en ait trop, je ne sais pas comment vous allez faire pour suivre le travail. Mais c'est quand même un progrès et je veux le saluer.

Maintenant, je m'interroge sur les moyens. Il me semble que les moyens du Centre d'action sociale ont drastiquement diminué. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point, Monsieur le Maire ?

M. le Maire.- D'autres interventions ? Non ? Alors Madame BAELDE.

Mme BAELDE.- Madame HUET, pour revenir sur votre question sur le manque du mot « pauvreté » dans ce rapport, je pense qu'on n'a pas forcément besoin de citer la pauvreté pour l'inclure et qu'en fait, la pauvreté est partout : elle est chez les jeunes, chez les familles monoparentales, chez les personnes qui se sentent exclues. Dans la lutte contre l'exclusion, je pense que nous avons tous à l'esprit ce propos. Parler de pauvres, à proprement parler... Quelle signification met-on derrière le mot « pauvre » ? Une personne qui est aujourd'hui isolée socialement est tout aussi pauvre qu'une personne qui a très peu de revenus.

Nous faisons attention aux différentes moyennes journalières ; nous n'allons pas forcément inscrire une moyenne journalière pour décrire un pauvre au sein de notre commission. Je pense que nous avons tous un seul et unique souhait autour de cette table : subvenir aux besoins des Montrougiens qui sont touchés par des difficultés de la vie, et les difficultés de la vie, ce n'est pas forcément derrière le mot « pauvre » qu'on les trouve.

Pour revenir sur la priorité n° 4, vous dites qu'elle n'est pas très claire dans la mention « Adapter les réponses aux besoins émergents et changeants, développer les dispositifs de repérage pour capter de nouveaux publics », mais je voudrais également vous faire part d'un point important : le réseau qui se fait avec la Ville. Le CCAS n'est pas dans ses murs ; il y a une équipe qui se réunit régulièrement avec le service jeunesse, le service éducation et le service des sports, qui va identifier des problématiques sur certaines familles qu'on nous fait remonter. C'est également le cas avec la petite enfance. Typiquement, c'est vrai, on ne l'inscrit pas dans ce rapport, mais cela fait partie des dispositifs de repérage pour capter des nouveaux publics. C'est aussi le fait, demain, de pouvoir s'autoriser à faire du CCAS un CCAS hors les murs.

On ne l'a pas inscrit, c'est vrai, mais c'est dans les projets que nous portons. Les réunions qui sont faites avec les services de la Ville ne sont pas un projet ; cela existe. Les services y travaillent, et je les remercie d'ailleurs, parce que chacun y met son énergie. Je remercie également tous les agents qui ont un regard prudent sur les situations de certaines familles. On ne l'inscrit pas comme

tel parce qu'on ne s'interdit rien. On ne s'interdit pas d'aller détecter d'autres problèmes et de prendre les actions nécessaires pour réagir face à l'urgence.

Vous mettez en avant le fait de « favoriser l'émergence de solidarités de proximité ». C'est aussi le cas quand on essaie de mettre en place, avec la Ville, des collectes alimentaires, comme cela a été fait ces dernières années. Certes, nous n'avons pas inscrit « collectes alimentaires », mais cela nous évite au moins de faire un annuaire. Souvent, quand on fait quelque chose, vous avez tendance à nous expliquer que l'on fait un répertoire à la Prévert de tout ce qu'on fait. Pour une fois, on ne fait pas un répertoire à la Prévert, mais on ne s'interdit rien et on est là pour agir face à l'urgence. C'est surtout l'une des premières missions du CCAS : agir face aux urgences pour apporter des réponses aux Montrougiens au quotidien.

J'ajoute un point : alors que nous avons différents pôles au CCAS, nous n'avons pas un pôle « pauvres ». Nous avons un pôle qui s'appelle « solidarités », qui comprend toutes les formes de solidarité, autant le logement que la recherche de fonds pour des jeunes qui ont besoin de faire leurs études. On n'a pas appelé cela « Pôle pauvres ».

Je reviens maintenant sur ce que vous avez dit, Monsieur BOUCHEZ. On sait que vous tenez beaucoup à votre analyse des besoins. Rassurez-vous, nous allons en refaire. Nous allons faire un appel d'offres, nous allons faire cela correctement : vous aurez bien les différents éléments mis à votre disposition, il y aura bien une diffusion au Conseil municipale et nous allons tout faire dans l'ordre, mais avec un travail sérieux, cette fois-ci.

J'en viens au point du budget, sur lequel je vais conclure rapidement. Sur le budget, en effet, nous avons eu un excédent important. Souvent, on nous a dit : « Vous avez un excédent au CCAS, ça ne va pas », et cette fois-ci, alors que nous avons essayé d'utiliser l'argent à bon escient, cela ne va pas non plus. Nous ne nous étions pas interdit, en tout cas, de remettre une somme nécessaire si nous estimions qu'il y avait des besoins au CCAS qui ne seraient pas comblés. Nous nous étions autorisés, avec M. le Maire, à mettre la somme nécessaire et c'est ce que l'on vous proposera dans les semaines à venir.

M. le Maire.- Parfait, merci. Madame FAVRA, vous voulez dire un mot sur la mission « bien vieillir ».

Mme FAVRA.- Oui, rapidement. Cette mission « bien vieillir » est dans la continuité avec le CCAS. Nous ne sommes pas tout à fait opposés. Simplement, on a vu que les plus de 60 ans, vers 2050, constitueront un tiers de la population française. On a vu aussi que les seniors montrougiens, notamment, font beaucoup de bénévolat, qu'ils s'occupent de leurs petits-enfants et des associations, qu'ils aident des étudiants pour leurs mémoires, etc.

On s'est donc dit que ces acteurs socio-économiques avaient une place dans la société, notamment à Montrouge. Pourquoi ? Comme on l'a vu pendant la Covid, il y a eu un phénomène que l'on appelle l'âgisme. Les seniors étaient ceux qui avaient une retraite, ceux qui étaient les premiers vaccinés, ceux qui avaient le plus d'argent. Il nous a donc semblé important de ne pas cliver la société, et encore moins la société montrougienne. Nous avons donc fait émerger une délégation du bien vieillir pour que l'on maintienne un lien intergénérationnel et que ces seniors qui travaillent souvent dans l'ombre aient une place dans la société, qu'ils soient des acteurs robustes et actifs, mais qu'ils soient reconnus.

A partir de là, nous travaillons sur des concepts pour leur permettre d'être plus en lien entre eux, plus en lien dans la ville, et c'est un concept que nous sommes en train de monter au fur et à mesure. Mais le point le plus important, pour nous, c'est cet allongement de la vie des seniors dont il faut prendre conscience qu'ils ne sont ni pauvres, ni malades, ni débiles. Dans ces trois contextes, il faut donc savoir que l'on peut aider des seniors qui ont fait des études, qui peuvent aider dans la transmission et qui ont leur place dans la société.

Le bien vieillir, c'est cela. Nous sommes en train de travailler sur des concepts pour valoriser ces seniors, et il faut savoir que, même si ces seniors, à l'horizon de 2050, représenteront 30 % de la population, ils n'auront pas nécessairement besoin de soins parce qu'en matière de prévention, ils ont eu tout ce qu'il fallait, et qu'ils peuvent donc aider la société et les jeunes. Surtout, notre priorité, c'est qu'il faut éviter cet âgisme que la société suscite en 2020 peut-être par angoisse.

Il nous a semblé important de valoriser ces seniors et le bien vieillir.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame FAVRA. On ne va pas refaire le débat. Je vous demande des interventions vraiment très courtes, parce que vous avez parlé et que nous avons répondu. Allez-y, Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Je ne refais pas le débat. Je remercie Mme FAVRA pour son intervention, mais elle n'a pas répondu complètement à l'intervention que j'ai faite puisque je suggérais que l'on précise dans la convention quel était le lien entre cette mission municipale et le CCAS. Vous m'avez répondu sur les objectifs qui ont motivé cette création, ce qui est un peu hors sujet.

Quant à Mme BAELDE, j'apporte une petite précision. Vous venez de rassurer M. BOUCHEZ sur l'analyse des besoins sociaux, et je trouve que c'est une très bonne chose, puisque vous n'êtes pas sans connaître le code de l'action sociale et sa dimension réglementaire et qu'il est fait obligation aux CCAS de produire une analyse des besoins sociaux dans l'année qui suit l'élection municipale. C'est une obligation réglementaire. J'imagine donc que vous l'avez faite. Si vous ne l'avez pas faite, nous aurons une petite difficulté, parce que le code prévoit justement que c'est sur la base de cette analyse que se déploie l'action sociale et la politique sociale dudit CCAS.

Si ce n'est pas là-dessus que vous la reposez, je ne sais pas sur quoi elle repose.

Mme BAELDE.- Monsieur TIMOTEO, elle a été faite puisque, quand je suis arrivée au CCAS, l'appel d'offres avait déjà été lancé et que le travail avait déjà commencé et s'était conclu en décembre 2020 ou janvier 2021.

M. le Maire.- C'est la qualité de ce diagnostic qui est en jeu. Nous continuons. Il reste deux interventions rapides.

Mme MEADEL.- Je serai très courte, comme tout à l'heure. Je ne comprends pas comment on peut penser une convention cadre entre la mairie et le Centre d'action sociale sans répondre à la question des moyens qui lui sont dévolus. Quel est le budget du Centre d'action social ? Quels moyens pour quelles actions ? Comment peut-on construire une politique locale sans poser la question des moyens qui lui sont assignés ? J'avoue que je ne comprends pas.

M. le Maire.- Merci. On va vous répondre. Madame VELOSO.

Mme VELOSO.- J'avoue que je suis très interrogative sur le discours de Mme BAELDE sur la pauvreté. Oui, il y a de la pauvreté, on peut être pauvre, ce mot existe et il y a derrière une réalité. Ce n'est pas quelque chose qui va abîmer la bouche de dire qu'il y a de la pauvreté. Est-ce que vous êtes consciente du taux d'inflation qui existe actuellement, avec une hausse du prix de l'électricité mais aussi des denrées alimentaires ? Est-ce que vous avez conscience de cela ?

Maintenant, en gestion des politiques publiques – et vous êtes majoritaires – sur ces publics, il y a une responsabilité et, effectivement, vous vous devez d'avoir une clarté et une visibilité sur ce que vous faites. On ne peut pas dire dans un bilan qu'on a fait des choses mais qu'on ne les a pas indiquées parce qu'on ne voulait pas faire un inventaire à la Prévert. Il y a un peu de professionnalisme et de sérieux à avoir.

Mon dernier point concerne le comité de pilotage – je vais l'appeler comme cela. Il est effectivement important qu'il soit le plus élargi possible. En ce moment, il faut avoir le plus de regards différents possible.

Pour l'instant, M. Antoine BOUCHEZ (je le remercie, il est très consciencieux et nous avons beaucoup de chance de l'avoir) est au CCAS, mais est-ce qu'on ne peut pas élargir ce comité de pilotage ? Nous sommes face à des enjeux importants et difficiles. Nous avons encore quelques locataires de HLM à Montrouge malgré tout et nous avons des logements privés dans lesquels des familles vivent dans des conditions déplorables. Effectivement, c'est un vrai sujet. Nous avons aussi des couples de retraités qui sont très bien éduqués, qui ont fait des études et qui ont eu un bon travail, mais qui habitent au quartier des écrivains et qui font des détours pour aller au Lidl. C'est une réalité.

Je le redis : la pauvreté, ce n'est pas un vilain mot.

M. le Maire. - Merci, Madame VELOSO. L'objet de la convention cadre entre la Ville de Montrouge et le CCAS est de préciser quel est l'objet du CCAS. Cette convention a le mérite d'abord d'être courte, d'exister et d'être claire.

Chacun a pu prendre la parole. Personne n'a le monopole du cœur ici et chacun est conscient de la situation de nos concitoyens. Celle des Montrougiens et des Montrougiennes, d'ailleurs, n'est pas pire que dans des communes voisines. L'objet du CCAS est clair, son périmètre est clairement défini et ses missions le sont aussi.

Enfin, je suis d'accord avec M. TIMOTEO sur la priorité n° 4 : on pourrait peut-être un peu mieux la rédiger et indiquer : « Adapter les réponses aux besoins émergents et changeants » en ajoutant : « notamment liés au changement climatique ». Cela pourrait permettre d'être un peu plus précis. Mais cette convention me paraît très bien et très claire.

Maintenant, sur la question des moyens, Madame MEADEL, là aussi, il faut être précis. Nous n'avons évidemment pas réduit les moyens alloués à l'ensemble de la politique sociale de la Ville, mais nous avons décidé – et vous le savez – de créer une mission « bien vieillir ». Donc les moyens qui étaient alloués aux seniors dans le budget du CCAS sont sortis de ce budget pour alimenter cette mission « bien vieillir » qui est transversale.

Si on additionne les moyens de la mission « bien vieillir » et ceux du CCAS, on est à équivalence. C'est iso. Donc dire que l'on a diminué les moyens, c'est tout simplement faux, et c'est factuel. Vous avez voté le budget et vous le savez. La Ville verse une subvention au CCAS pour qu'il puisse remplir ses missions. Vous connaissez les moyens du CCAS, vous les avez votés et ils sont largement connus.

Les choses sont donc très claires, cette convention est de qualité et je vous propose maintenant de l'approuver.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

	commun	
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 – Rapport de la Commission communale pour l'accessibilité

Rapporteur : **Mme BAELDE**

Délibération n°2023 - 80

Mme BAELDE. - C'est le rapport communal 2021-2022, qui met en avant les différents axes autour de l'accessibilité qui ont été mis en place par la commune sur tout ce qui est voirie, d'une part, et sur tout ce qui est accès municipal sur les bâtiments, d'autre part.

J'imagine que vous avez pris le temps de le voir. Parmi nos objectifs, nous en avons un qui est en passe d'être atteint et, d'ici fin 2023, nous aurons atteint les objectifs que nous nous étions fixés avant le Covid pour l'accessibilité aux différents bâtiments.

Nous avons toujours une marge de progression et je suis prête à l'entendre, mais un travail remarquable a été effectué par l'ensemble des services, ce qui n'a pas forcément été évident puisque, comme vous le savez tous, pendant la période du Covid, les travaux ont été un peu ralentis, mais nous avons récupéré notre retard et nous avons même pris de l'avance. Je voulais donc saluer le travail qui a été entrepris par les agents.

M. le Maire. - Merci, Madame BAELDE. Des questions ? Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU. - Merci, Madame BAELDE, et mes félicitations aux services pour leur travail.

C'est le rapport des années 2021 et 2022, sachant que nous sommes fin 2023. J'espère que vous serez en mesure de combler le retard, comme vous l'avez dit, en 2024.

Mme BAELDE. - Non, en 2023. C'est à la fin de l'année 2023 que nous aurons terminé.

M. PASTEAU. - Le rapport que nous étudions aujourd'hui n'est pas sur l'année 2023 mais sur les années 2021 et 2022. On est bien d'accord ? Ou bien je n'ai pas le bon document ?

M. le Maire. - Continuez, Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU. - Ce n'est pas un document destiné aux historiens mais à la collectivité agissante. Il faut donc que l'on puisse s'en emparer dans un temps utile.

Page 8, le rapport mentionne l'intégration d'une partie des travaux dans les projets de renouvellement urbain en cours avec un budget voté pour 2023 de 250 000 €. Je voulais savoir quels étaient les projets en question et les aménagements qui en avaient résulté.

Page 9, concernant les registres publics d'accessibilité, d'après le gouvernement, quel est l'objectif de l'obligation d'accessibilité ? Je rappelle que l'accessibilité est une obligation légale qui permet à toute personne d'accéder à un lieu, une prestation ou un équipement sans discrimination.

Les registres publics d'accessibilité (RPA) communiquent sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par les établissements recevant du public. Le rapport de la commission pour 2019, dont nous avons débattu en 2020, mentionnait un objectif de déploiement des RPA en avril 2021. Il y a eu du retard, je l'entends, mais j'énumère cela parce que c'est assez édifiant.

Le rapport de 2020 dont nous avons débattu en mars 2022 fixait pour objectif le premier semestre 2022. Ce rapport pour les années 2021 et 2022 discuté présentement évoque le deuxième trimestre 2023. La question est donc la suivante : les RPA papiers sont-ils déjà tous là ou bien le rapport 2022-2023, dans un an espérons-le, nous informera-t-il que l'objectif a encore bougé ? Votre entrée en matière me laisse à penser que tout se passe pour le mieux et que nous allons atteindre l'objectif cette année.

Page 11, je lis qu'il y a eu un avis défavorable suite au dépôt d'un dossier d'aménagement ou de modification d'établissement recevant du public. Très brièvement, si vous avez quelques détails, cela m'intéresserait, et je voudrais savoir si l'avis favorable a été rendu ensuite ou si le projet a été abandonné.

Page 11 également, il est mentionné un transport public accessible aux personnes handicapées à 100 % alors que la formulation du précédent rapport de la commission citait : « La ligne de métro 15 sud et les tronçons de ligne du métro 4 sont à 100 % accessibles aux usagers en situation de handicap ».

Peut-être avez-vous des bonnes nouvelles concernant l'accès à la passerelle de la future gare Châtillon-Montrouge de la ligne 15. C'est le vœu que nous avons adopté tous ensemble il y a quelques mois.

Page 12, concernant l'inclusion des enfants, encore une fois, j'aurais bien aimé avoir les chiffres de la rentrée 2023. Il est vrai que nous avons eu une présentation en début de conseil et je vous remercie pour les chiffres qui y figuraient, mais j'ai du mal à comparer les chiffres avec ceux des rapports des années précédentes parce qu'ils ne portent pas exactement sur les mêmes descriptions. On a une certaine difficulté à comparer. Je peux lire les passages en question, mais je vais peut-être épargner cela au Conseil. J'invite donc les conseillers à regarder la section consacrée aux enfants dans le rapport de 2020-2021 et dans celui de 2022.

Ensuite, vous avez répondu aux questions que je me posais concernant les AESH et je vais donc vous les épargner.

Page 13, le rapport cite l'organisation d'un événement en faveur de l'inclusion des personnes handicapées et la sensibilisation du grand public sur la thématique du handicap.

M. le Maire.- Faites court, Monsieur PASTEAU, parce que vous avez cinq minutes et que vous les avez largement dépassées. Vous n'allez pas relire tout le document. Donc posez une question précise.

M. PASTEAU.- Si je peux parler, je vais dérouler. Il y a peu de détails, et j'aurais donc voulu savoir quels sont les types d'événement et les actions de la période 2022-2023. Nous allons discuter ce soir d'un vœu concernant la semaine de l'inclusion et de l'accessibilité qui, je l'espère, fournira l'occasion d'un petit passage dans le rapport suivant.

Enfin, je conclus, et vous voyez que je ne suis pas aussi long que cela et que je ne suis pas le conseiller municipal qui vous empêche d'accéder au buffet le plus rapidement.

(Rires.)

Le précédent rapport proposait en conclusion des suggestions au sujet desquelles il serait intéressant de connaître les suites que vous leur avez données. Je vais lire, parce que c'est intéressant.

Une réflexion est proposée autour du manque d'accessibilité à l'espace Colucci (escalier, pas de boucles magnétiques), la question se posant de savoir si des petits aménagements peuvent être faits dans l'immédiat ou s'il est attendu la rénovation du bâtiment.

Autre suggestion : il est souligné que M. Paul-André MOULY, maire adjoint aux mobilités, à la voirie, au stationnement et au partage de l'espace public, participe à la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) du Grand Paris. Il serait intéressant de l'inviter lors de la prochaine réunion afin d'avoir ses retours.

Enfin, sur l'idée d'avoir un interlocuteur privilégié identifié sur le handicap dans chaque service de la Ville, il est précisé qu'un poste de coordinateur handicap est en cours de création.

J'apprécie la capacité de M. MOULY à se saisir des sujets à défaut de partager toutes les orientations que ces votes reflètent. Il me semble donc pertinent de l'associer à cette commission. Je n'ai pas vu son nom dans la liste et ce serait peut-être une suggestion à retenir pour l'année prochaine, à moins qu'il ait participé d'une autre façon à cette commission.

De plus, quid de ce poste de coordinateur handicap, qui n'est pas mentionné dans le nouveau rapport ? Une telle personne pourrait apporter aux travaux et au rapport de cette commission le surcroît de coordination qui semble manquer par moment en dépit de sa grande qualité.

Saluons néanmoins les efforts des différents acteurs de l'accessibilité sur la ville et gageons qu'ils donneront une impulsion supplémentaire à la politique d'accessibilité pour que les personnes en situation de handicap puissent pleinement jouir de leurs droits, contribuer et participer à la vie de la commune et nous sortir, nous majorité dite valide, de cette situation dans laquelle nous sommes collectivement des maltraitants au prix de notre dignité.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU. D'autres interventions sur ce sujet ?

Mme VELOSO.- Ce sera très court. C'est juste un témoignage : j'ai encore vu une voisine en fauteuil roulant qui évitait les trottoirs parce que c'était trop compliqué. Elle était sur la voie des voitures.

Par ailleurs, je m'interroge toujours sur l'accessibilité au groupe scolaire Buffalo côté élémentaire.

M. le Maire.- Merci Madame VELOSO. Madame BAELDE, pouvez-vous apporter une réponse globale à M. PASTEAU et à Mme VELOSO ?

Mme BAELDE.- Je vous avoue que je n'ai pas pris toutes les pages une à une, mais j'aurai plaisir à vous recevoir si vous le souhaitez, Monsieur PASTEAU, pour évoquer l'ensemble des éléments avec beaucoup d'objectivité.

Je reviens sur l'événement qui a eu lieu : c'est la nuit du handicap, en juin 2021.

Le coordinateur a été en effet embauché, et le pôle autonomie que nous avons créé au CCAS comporte également une référence handicap.

Ensuite, Madame VELOSO, je suis d'accord avec vous : il nous arrive, notamment pendant les périodes de travaux, d'avoir ce type de problématique sur la voirie. Avec M. MOULY, nous y faisons face. Nous allons voir à chaque fois comment résoudre le problème pendant les travaux. En tout cas, pour toute personne qui m'a contactée, on a essayé de trouver une solution quand c'est possible, je l'avoue. Sinon, on essaie de trouver une alternative pour les quelques semaines.

Pour répondre à votre question sur Buffalo, je précise qu'en effet, il n'y a pas d'ascenseur mais qu'il y a un accès aux classes par le rez-de-chaussée, comme vient de me le dire Mme COLAVITA.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame BAELDE.

M. PASTEAU.- J'entends que vous voulez procéder au vote mais souffrez que je rappelle à Mme BAELDE les questions qu'elle cherchait. Je pense qu'elle connaît les réponses et qu'elle pourra les apporter très vite. 250 000 €, ce n'est pas rien. Je voulais juste savoir quels sont les projets.

M. le Maire.- Monsieur PASTEAU, les services vous donneront le détail précis de tous les projets qui ont été engagés et qui correspondent à ces 250 000 €. Et comme c'est sur deux années, cela fait 500 000. On vous donnera tout cela en détail.

M. PASTEAU.- Concernant le vœu sur le passerelle de la gare de Châtillon-Montrouge, avez-vous des nouvelles ?

M. le Maire.- Bien sûr que nous avons des nouvelles. M. MOULY vous en parle et nous passons au vote ensuite.

M. MOULY.- Nous avons des nouvelles, en effet. Nous avons sollicité IDFM pour savoir qui va payer, parce que c'est tout le débat et que ce n'était pas prévu. Mme BAELDE est intervenue au Conseil régional, M. le Maire est intervenu et nous en avons reparlé à la dernière réunion. Effectivement, on ne lâche pas, de même que Châtillon. Il y a une question de financement.

M. le Maire.- Voilà. Cela coûte très cher.

Nous devons prendre acte de ce rapport, mais cela suppose un vote.

Mme VELOSO.- L'entrée principale de Buffalo élémentaire n'est pas accessible : il y a des escaliers.

M. le Maire.- Madame VELOSO, c'est bon, nous avons tous pris la parole et donc maintenant, nous passons au vote.

C'est un vote sur le fait de prendre acte.

(L'assemblée vote favorablement à l'unanimité pour prendre acte du rapport.)

Prend acte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Nous passons au chapitre ressources humaines.

RESSOURCES HUMAINES

1 – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 81

Nous avons tous adopté le 21 octobre 2021 le cadre réglementaire du RIFSEEP, mais le contrôle de légalité nous a fait observer que des choses n'allaient pas dans cette délibération, en particulier le maintien de l'IFSE (l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise), en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie, le Conseil d'État ayant écarté cette possibilité pour les fonctionnaires d'État. Nous devons donc faire pareil pour les collectivités locales.

Nous avons donc réécrit l'article correspondant afin de nous aligner sur l'État.

Nous vous proposons d'adapter, conformément aux explications ainsi données, le nouveau cadre réglementaire du RIFSEEP.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Vous avez demandé que l'on soit précis tout à l'heure. On peut effectivement vous rendre la pareille. C'est la deuxième délibération rectificative. Nous nous inquiétons un peu de la fiabilité et du professionnalisme que vous êtes en mesure de développer dans la préparation des différents Conseils.

M. le Maire.- Encore une remarque positive de M. LE GALL. Merci. Allez-y, Madame HUET.

Mme HUET.- Je rappelle que le RIFSEEP peut être une action entreprise suite au rapport de la Cour régionale des comptes et je me permets donc de revenir sur certaines données qui sont mises en lumière par ce rapport pour nos concitoyens.

En matière de RH, par exemple, la Cour note la baisse tendancielle des emplois d'agents fonctionnaires sur la période 2016-2020 : 16,5 % d'agents en moins, soit 142 agents, alors que les emplois d'agents contractuels ont augmenté de 30 % sur la même période, ce qui ramène, sur cette période, le nombre de fonctionnaires à 76 % contre 83 % en 2016, et 26 % des emplois d'encadrement sont occupés par des agents contractuels.

Cela a un impact côté salaires puisque la rémunération moyenne des agents territoriaux est de 2 311 € pour une moyenne dans la fonction territoriale en France de 2 548 € alors que le salaire brut moyen des agents contractuels est de 3 945 € contre une moyenne nationale de 2 100 €.

Enfin, la Cour note un taux d'absence pour raisons de santé qui, à Montrouge, en 2019, était le double de la moyenne nationale, soit 27,3 jours contre 13,7.

M. le Maire.- Merci, Madame HUET. Voilà qui nous éclaire. D'autres questions ? Madame VELOSO.

Mme VELOSO.- Je ne connais pas tout, mais est-ce que les représentants du personnel ont été consultés sur ce point ?

M. le Maire.- La réponse est oui. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 – Création d'une brigade cynophile de la police municipale

Rapporteur : **Mme LESUEUR**

Délibération n°2023 - 82

M. le Maire.- Madame LESUEUR va nous en parler.

Mme LESUEUR.- Merci, Monsieur le Maire.

Afin de renforcer les moyens mis à disposition pour la police municipale, il vous est proposé la création d'une brigade cynophile. Depuis le 18 février 2022, un décret nous impose que la création d'une brigade cynophile ainsi que la nomination des maîtres-chiens par le Maire soient votés en Conseil municipal.

La Ville s'engage à participer aux frais inhérents à l'entretien d'un chien, soit la nourriture, les frais vétérinaires et l'ensemble des formations périodiques d'entraînement à la spécialité cynophile.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver la création de cette brigade au sein de la police municipale de Montrouge.

M. le Maire.- Merci, Madame LESUEUR. Y a-t-il des questions sur cette brigade cynophile ? Madame HUET.

Mme HUET.- Je voulais commencer par féliciter l'agent qui a réussi sa formation et qui est devenu maître-chien.

Nous avons quand même des interrogations sur cette brigade. D'abord, on ne nous a pas dit de quel genre de chien il s'agissait. Est-ce plutôt un chien de défense ou un chien pour les stupéfiants ?

Enfin, quelle est exactement la doctrine d'emploi de la brigade ? S'agit-il d'un chien qui est laissé à la protection des agents ? A quoi va-t-il servir exactement ?

M. le Maire.- Merci, Madame HUET. Monsieur BARCESSAT.

M. BARCESSAT.- Cela va un peu dans le même sens. Je vous remercie pour toutes les explications. J'ai appris beaucoup de chose : il faut un certificat médical datant de moins d'un mois et des conditions d'hébergement des chiens qui doivent être conformes, mais je n'ai pas de réponse à la question : pourquoi crée-t-on une brigade cynophile de la police municipale ?

J'ai une indication avec une petite phrase qui dit à un moment : « Elle peut être également engagée pour la capture de chiens errants ou dangereux ». Est-ce que vous nous dites qu'il y a beaucoup de chiens errants ou dangereux dans Montrouge et que cela explique la création de cette brigade cynophile de la police municipale ? En tout cas, je n'ai pas la réponse au pourquoi.

Surtout, la réponse au pourquoi m'aurait permis d'avoir la réponse à une autre question. Je me dis que vous avez dû faire un diagnostic et avoir des retours qui justifient cette création, mais j'aurais voulu moi aussi que l'on réfléchisse autrement que sur la création d'une brigade cynophile de la police municipale. J'aurais bien voulu que l'on réfléchisse autour des éducateurs de rue, de la prévention ou de choses comme cela.

Comme je n'ai pas de réponse à mon pourquoi, je me dis... Voilà.

M. le Maire.- Merci, Monsieur BARCESSAT. Madame MEADEL ?

Mme MEADEL.- Cette brigade cynophile intervient à un moment où il faut que nos concitoyens sachent qu'il n'y a pas longtemps, je crois que c'était il y a deux ans, vous avez voulu créer vos « brigades citoyennes ». C'est marrant, parce que nous en avons parlé longuement en Conseil municipal. Vous savez que nous y étions absolument opposés et que nous les appelions des milices, puisque c'étaient des voisins qui étaient recrutés selon des critères laissés à l'appréciation exclusive du maire et qui devaient participer à éclairer les forces de l'ordre avec des renseignements. Nous avons indiqué les raisons qui nous avaient conduits à voter contre.

Deux ans plus tard, nous aimerions bien avoir des nouvelles de ces brigades, savoir si elles sont utiles et ce qu'elles font, et voilà que vous revenez à la charge, Monsieur LENGEREAU, Monsieur le Maire, avec vos brigades cynophiles.

La question que je pose est donc de savoir si la sécurité s'est dégradée à Montrouge au point qu'il vous faille continuer à dépenser beaucoup d'argent, puisque je rappelle que le budget que vous consacrez à la sécurité est de 1,3 M€. Sur 88 M€ de budget de fonctionnement, cela fait un poids assez considérable, plus de 1 %, pour une sécurité qui, comme vous le savez, est du ressort de la PT et dont je n'ai pas le sentiment qu'elle justifie qu'au plan municipal, il faille y consacrer plus de moyens.

Qu'il faille plus de moyens à la police nationale pour démanteler le trafic de drogue, c'est certain et on le constate tous les jours, y compris à Montrouge, aux abords du périph', où on voit très bien les problématiques de trafic de drogue, mais sur la police municipale, et encore plus sur la brigade cynophile, pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous voulez doter vos policiers, dont vous avez augmenté considérablement les moyens, de ces chiens ?

M. le Maire.- Merci, Madame MEADEL. Madame VELOSO.

Mme VELOSO.- Juste un point. C'est budgété comment et à quel coût ?

Et puis je visualise – ce sont des représentations tirées de films – qu'un policier accompagné d'un chien peut potentiellement dégager une image qui n'est pas forcément hyper sécurisante. Comment projetez-vous cela dans la ville ?

Mme MEADEL.- J'ai oublié les parcs canins. Avez-vous un peu réfléchi à cette question ? Il n'y en a pas assez dans Montrouge, je vous le dis.

M. le Maire.- Pour l'instant, on est sur la brigade cynophile. Monsieur PASTEAU ?

M. PASTEAU.- En fait, cela me gêne un peu, parce que c'est une délibération qui concerne juste une personne alors qu'on parle d'une brigade. Je comprends que c'est la définition et que c'est la règle, mais j'ai l'impression que je vais devoir voter sur cette personne plutôt que sur le principe d'une brigade cynophile.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU. Pas d'autre intervention ? Alors Mme LESUEUR vous répond.

Mme LESUEUR.- Le chien est un malinois. Il faut savoir que lorsqu'il y a une intervention, un malinois, cela impressionne, cela dissuade et cela permet de neutraliser rapidement des individus dangereux. Cela permet également d'assurer la protection de nos agents qui sécurisent les lieux et c'est aussi dans leurs prérogatives d'intercepter des chiens errants ou dangereux. Ce sont des formations qui sont dispensées au CNFPT.

Cela permet de renforcer, comme je le disais au début, les moyens qui ont été mis à la disposition de la police municipale.

M. le Maire.- Très bien. Merci pour l'explication.

Madame MEADEL, sur la question de savoir s'il est utile ou non d'avoir une politique de sécurité à l'échelle communale, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais les moyens de la police nationale sont plus que limités. Nous avons connu cet été des émeutes – je pense que vous en avez été témoin –, et dans la plupart des communes d'Ile-de-France, notamment dans la première couronne, on s'est rendu compte que la police nationale n'avait pas les moyens d'intervenir, ou en tout cas d'être en proximité avec les moyens nécessaires pour défendre nos communes.

Evidemment, si nous pouvions nous passer d'une police municipale, nous le ferions. Sauf qu'évidemment, c'est faute de moyens de l'État que chacune des villes se dote d'une police municipale. Vous connaissez notre histoire. Nous avons malheureusement connu un drame à Montrouge avec l'assassinat de Clarissa Jean-Philippe. La police municipale de Montrouge était totalement démunie et exsangue, et il n'y avait presque plus personne. Nous l'avons reconstituée, nous lui avons donné des moyens qui restent modestes : vingt policiers municipaux ; ce n'est pas énorme, mais cela permet d'avoir une équipe. Nous lui avons aussi donné des moyens techniques, notamment un CSU, et nous l'avons armée parce que si nous ne le faisons pas, elle ne serait pas crédible et qu'il n'y aurait pas de recrutement possible.

Nous avons donc une petite police municipale de vingt agents et, en réalité, lorsqu'ils s'organisent pour être présents de 6 h00 du matin à 2 h 00 du matin, cela fait quatre ou cinq agents présents en permanence sur la ville, ce qui est relativement modeste.

Vous dites, Madame MEADEL, et les Montrougiens apprécieront, qu'il n'est pas nécessaire de consacrer un peu plus d'un million à la police municipale. Je n'en suis pas tout à fait certain.

Mme MEADEL.- On vous demande juste des comptes. Expliquez-nous.

M. le Maire.- Je vous explique ; je suis en train de le faire. Les Montrougiens ont besoin de cette présence, qui permet de pallier les déficiences de la police nationale et d'avoir une présence dans la ville, certes modeste, certes humble et certes insuffisante, mais qui répond à un tas de problématiques que nous rencontrons les uns et les autres.

Le combat contre la drogue est une vraie gangrène, et pas seulement en Ile-de-France mais un peu partout dans les grandes villes, et c'est le combat de la police nationale, qui doit le mener. Par contre, la proximité, c'est notre affaire. Donc cette brigade que nous proposons de créer va contribuer à enrichir la présence policière pour faire de la légitime défense et rassurer un certain nombre de populations.

Montrouge n'est pas une île. Elle est traversée par un tas de personnes qui ont parfois des mauvaises intentions et nous essayons modestement d'y répondre.

Ce que nous avons mis en place fonctionne à peu près aujourd'hui, même si, évidemment, c'est insuffisant, et l'alliance de moyens techniques avec des caméras en nombre important et de policiers présents sur le terrain nous permet de répondre à un certain nombre de choses, même si ce n'est pas suffisant.

Voilà pourquoi nous le faisons, et nous allons évidemment continuer de le faire.

Vous nous attaquez ensuite sur les brigades citoyennes, que vous appelez « les milices ». Madame MEADEL, encore une fois, cela fait partie de la loi. Beaucoup de communes s'en sont dotées et nous avons souhaité le faire. Vous nous avez dénigrés, vous nous avez accusés de tous les maux. Nous avons fait un appel à candidatures et, pour être franc, nous n'avons pas rencontré beaucoup de candidatures.

Ce projet s'est un peu endormi, mais je reste persuadé que cela peut être un moyen très positif et très constructif d'associer les Montrougiens à la prévention et à la sécurité collective. Si on le peut, on le relancera. Je pense qu'il y aura des besoins. Je ne suis pas du tout sûr, comme vous, que la sécurité ira en s'améliorant. Il faut donc tous s'y mettre. C'est un combat collectif, un combat citoyen, et je pense que, là-dessus, nous devons être tout à fait responsables.

Nous sommes très clairs sur ce que nous faisons, très transparents. Nous avons des moyens modestes et des résultats qui ne sont pas aussi mauvais que cela par rapport à ces moyens dont nous disposons, et je pense que les Montrougiens l'apprécient.

Nous avons eu le débat. Maintenant, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, A-L. CROCHAT
Contre		G. LE GALL
Abstention	Indépendants	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-

	Montrouge	BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Nous passons au chapitre des Affaires diverses.

AFFAIRES DIVERSES

1 – Présentation des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes dans le cadre du rapport d'observations définitives du 18 juillet 2022 présenté au Conseil municipal du 22 septembre 2022

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Délibération n°2023 - 83

Le 22 septembre 2022, nous avons présenté le rapport des observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant l'exercice 2015 et suivants.

Nous devons, selon le code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce rapport, faire un bilan des actions entreprises. Vous avez le bilan ci-annexé, vous avez pu le constater et nous vous demandons de l'approuver.

Y a-t-il des questions ? Madame HUET.

Mme HUET.- Merci. Je commence en disant que, vu le rapport qui fait 50 et quelques pages, et les recommandations de la CRC, les réponses adressées par la Ville sont un peu lapidaires par endroits et que, de plus, nous n'avons accès à aucun des documents qui sont mentionnés.

Sur l'action 1, par exemple, la revue annuelle des risques, la CRC se réfère surtout ici aux risques contentieux. Ne serait-on pas en droit d'attendre également que l'on ait une vision plus globale des risques, non seulement juridiques, mais aussi climatiques, cyber ou pandémiques ? Profitons-en pour avoir un vrai débat en Conseil municipal sur un horizon plus large et de long terme qui permettrait ensuite de mieux cibler les actions et les investissements de la mairie.

Par ailleurs, la réponse que vous apportez ne précise pas combien a été provisionné pour le risque juridique.

Sur l'action n° 2, la réponse est vraiment très lapidaire. Nous appuyons pourtant la demande de la CRC d'avoir accès à l'inventaire physique des biens de la commune. Par la même occasion, nous aimerions aussi avoir une analyse de l'empreinte carbone et de l'efficacité énergétique de tous les biens immobiliers.

La CRC note aussi l'absence de formalisation de la gestion des risques financiers et comptables. Il est indiqué que, depuis, une cartographie a été transmise à la CRC. Pourrait-on avoir accès à ces documents ainsi qu'au plan de contrôle interne et d'audit ?

Sur la question ensuite de l'investissement dans la sécurisation des systèmes d'information, nous voudrions également avoir le rapport de contrôle. Est-ce que des tests de vulnérabilité sont prévus ?

Sur le système d'information des processus d'achats, avez-vous le tableau de bord des investissements effectués ? Qu'est-il fait, par exemple, en matière de suivi des contrats pour nourrir les appels d'offres et les renouvellements de contrats existants ?

Enfin, et c'est un point important du rapport de la CRC, il s'agit de la hausse significative de l'appel aux chasseurs de têtes pour le recrutement des cadres contractuels (postes techniques et experts hors procédures d'achat) et donc sous la supervision de la Direction de l'optimisation de l'achat public.

La réponse que vous donnez n'est pas satisfaisante. Pourrions-nous voir les devis et savoir pour quels types de poste vous avez ces recrutements via les chasseurs de têtes.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Ce n'est pas une question mais une remarque : pour quelqu'un qui dit que le rapport est très positif, je trouve que vous avez beaucoup de rectifications à mettre en place et que certaines d'entre elles ne sont toujours pas au rendez-vous. Se glorifier, être un peu pédant et annoncer les choses de cette matière, cela me semble assez déplacé, pour le coup.

Nous nous opposerons donc à cette délibération. Merci.

M. le Maire.- Merci. Toujours positif, Monsieur LE GALL. D'autres observations ? Madame CLAQUIN.

Mme CLAQUIN.- Merci. Je vais raccourcir mon intervention puisque Mme HUET a cité un certain nombre de points et a soulevé un certain nombre de demandes de précision.

J'insisterai juste, pour ma part, sur le sujet de la cartographie des risques budgétaires et financiers. Je pense qu'il serait effectivement intéressant d'en avoir connaissance, voire de prévoir un temps d'échanges sur ce sujet, de même que sur les processus de contrôle interne. Il a été cité à plusieurs reprises au cours de ce Conseil la nécessité de rectifier les décisions. Il est vrai que le dispositif de contrôle interne, en général, permet d'éviter ce type d'erreur ou d'autres qui pourraient se produire.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? Madame VELOSO.

Mme VELOSO.- J'interviens sur le point qui se nomme « Prestation de fournitures de repas en liaison froide ». Il est indiqué qu'une clause de révision des prix aurait pu permettre de maîtriser les coûts sollicités par le fournisseur. On se rappelle qu'il y a eu une hausse des prix de la cantine de 12 %. Pouvez-vous nous rappeler le contexte et nous expliquer mieux pourquoi il a fallu augmenter ce coût de la cantine de 12 % ?

M. le Maire.- Pas d'autres observations ? Merci.

C'est un rapport que nous devons à la Chambre régionale un an après la présentation de son rapport. Je rappelle que le rapport de la Chambre régionale était positif dans la mesure où, globalement, elle a reconnu que la gestion de la Ville était rigoureuse et équilibrée. Évidemment, nous avons des progrès à faire dans un certain nombre de domaines, et le rapport qui a été présenté démontre que nous avons largement progressé.

Pour procéder à une revue annuelle des risques, on vous détaille comment cela a été fait.

Pour établir l'inventaire physique des biens de la commune, il y a encore du travail à faire et c'est en cours, comme on vous le dit.

Sur la relation avec le CCAS – on en a parlé tout à l'heure –, nous avons mis au point une convention globale.

Nous avons supprimé la prime d'absentéisme et actualisé l'arrêté du 20 mai relatif à la fonction de directeur du cabinet.

Ensuite, nous avons amélioré la qualité des informations budgétaires et comptables.

Tout cela est décrit assez largement. On pourra vous donner des éléments plus précis si vous le souhaitez ; les services sont à votre disposition pour répondre précisément à vos questions, et je crois qu'on ne peut pas considérer que la Ville n'a pas répondu à la plupart des observations de la Chambre pour être exemplaire.

Nous passons au vote. En fait, est-ce un vote ou un donner acte ? Nous devons voter pour prendre acte, comme tout à l'heure. Donc qui est pour prendre acte de la présentation du rapport ?

M. TIMOTEO.- Nous sommes pour prendre acte, mais nos réserves restent entières par rapport au débat.

M. le Maire.- Monsieur le secrétaire général, pourquoi doit-on voter ?

M. le Directeur général.- On doit acter du fait qu'il y a bien eu un débat sur ce rapport et que le rapport existe.

M. le Maire.- Nous devons acter du fait qu'il y a bien eu un débat sur ce rapport et que le rapport existe.

Donc je pense qu'à l'unanimité, nous prenons acte du fait que le débat a eu lieu et que le rapport existe.

(L'assemblée vote favorablement à l'unanimité pour prendre acte du rapport.)

Prend acte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 – Aide financière accordée à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes du séisme au Maroc

Rapporteur : **Mme BAELDE**

Délibération n°2023 - 84

M. le Maire.- Nous vous proposons d'accorder une aide financière à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes du séisme intervenu au Maroc le 8 septembre dernier, un séisme important le plus puissant dans l'histoire du royaume marocain, avec de nombreuses victimes.

Nous proposons, comme de nombreuses communes en France, d'apporter notre soutien aux victimes et de matérialiser cette solidarité de Montrouge et des Montrougiens en approuvant une aide financière exceptionnelle de 5 000 € qui sera versée à ACTED, qui est une ONG, comme vous le savez, et qui est en relation avec l'ensemble de ceux qui interviennent pour soutenir le peuple marocain.

Sur cette aide financière, y a-t-il des questions ?

M. BOUCHEZ.- Le groupe des indépendants voulait vous remercier d'avoir mis à l'ordre du jour cette proposition. Effectivement, nous avons réagi dès le lendemain du tremblement de terre et vous avez été au-delà de nos espérances en prenant en compte les inondations en Lybie. Donc, bien entendu, nous voterons pour.

Mme VELOSO.- Nous nous félicitons, aux côtés d'Antoine BOUCHEZ et de son groupe des indépendants, de cet effort.

M. le Maire.- Monsieur TIMOTEO, vous souhaitez intervenir ?

M. TIMOTEO.- Comme mes collègues, je voulais féliciter la Ville de cette initiative, aussi bien sur cette délibération que sur la suivante. Je salue aussi la suivante, puisque toutes les collectivités ne prennent pas le même chemin du soutien aux populations victimes de ces deux événements différents.

Je salue donc ce geste de la Ville. Je pense que nous aurions pu voir les finances de la Ville augmenter un peu le soutien financier, d'une part. D'autre part, puisque nous sommes engagés dans ce soutien à la solidarité internationale, qu'ici nous soutenons tous, nous réitérons la demande faite précédemment du même soutien ou, en tout cas, d'un soutien d'un niveau suffisant à l'association SOS Méditerranée, qui vient en soutien à des populations fragiles qui meurent en Méditerranée et qui, pour certaines, arrivent de Libye.

(Protestations dans la salle.)

M. le Maire.- Merci. Ce soutien est évidemment symbolique.

J'imagine que le vote sera le même sur les deux délibérations, celle pour le peuple libyen et celle pour le peuple marocain.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A.

		SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

3 - Aide financière accordée à l'association ACTED pour le soutien en faveur des victimes des inondations en Libye

Rapporteur : **Mme BAELDE**

Délibération n°2023 - 85

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Votent pour : le groupe Montrouge Ensemble, le groupe l'Avenir n'attend pas à Montrouge, le groupe Montrouge en Commun, le groupe Ecologique et Solidaire, le groupe Les Indépendants.

M. le Maire. - Nous en avons terminé avec ordre du jour. Nous passons au vœu présenté par trois groupes.

Vœu pour que la ville de Montrouge organise une semaine par an la semaine de l'inclusion et de l'accessibilité

Rapporteur : **Mme HUET**

Délibération n°2023 - 86

Qui souhaite le présenter ? Madame HUET.

Mme HUET.- Nous nous sommes dit que c'était le bon Conseil municipal pour présenter un vœu comme celui-ci, puisque nous avons pu regarder ensemble le rapport pour l'accessibilité de la commune.

Nous vous proposons donc un vœu pour que la Ville de Montrouge organise, une semaine par an, la semaine de l'inclusion et de l'accessibilité.

M. le Maire.- Merci, Madame HUET. Mme BAELDE, ce vœu ?

Mme BAELDE.- Sur ce vœu, je ferai une réponse assez rapide.

Comme les administrateurs du CCAS le savent puisque nous en avons parlé lors du Conseil d'administration du mois de juin et qu'une communication va avoir lieu au prochain Conseil d'administration, nous avons mis en place un conseil du handicap qui réunit les différents acteurs locaux et dans lequel sont conviés notamment différents porteurs de handicap et des associations. Il s'agit de les faire s'exprimer sur les besoins dans notre commune et de faire émerger des idées.

Pour ce deuxième rendez-vous, avec Liliane GRAINE et Marie-José RAMBEAU, qui sont toutes deux administratrices aux CCAS, ainsi que Jean-Yves VERZEELE, nous avons mis en place trois ateliers :

- un atelier autour des événements ;
- un autre atelier autour d'un annuaire partagé pour être certain d'avoir l'ensemble des bonnes informations ;
- un dernier atelier sur une charte que nous aimerions redévelopper autour du handicap pour la commune.

Durant l'atelier sur les événements, nous avons donné la parole à différentes familles qui nous ont fait part du sujet sur le regard que portent les enfants entre eux et la différence que provoque le handicap, et nous avons évoqué la possibilité de mettre en place un projet avec eux autour du droit à l'indifférence, du droit de regarder le handicap d'une autre manière. Nous souhaitons donc mettre en place cet événement au moment de la semaine du handicap. Ce ne sera pas possible sur cette année parce qu'on est dans un délai trop réduit, mais c'est un événement que nous avons déjà prévu sur 2024 et qui va associer différents acteurs locaux.

Si vous souhaitez vous associer à notre démarche, vous êtes les bienvenus.

Sur cette semaine-là, typiquement, nous avons déjà un événement autour du handicap qui est le Téléthon, qui tombe à chaque fois autour du 3 décembre.

Nous allons aussi mettre en place un autre événement. Mme COLAVITA et M. VERZEELE mettent déjà en place un événement autour des Jeux paralympiques dans les écoles et, en avril, nous irons un peu plus loin, puisque nous allons essayer de déployer ce qui est mis en place dans les écoles également dans les clubs de la ville pour les adultes.

Voilà ce que je peux vous dire.

M. le Maire.- Merci. Pour toutes ces raisons, dans la mesure où plusieurs manifestations sont prévues en 2024 sur le thème de l'inclusion et de l'accessibilité, la majorité n'adoptera pas ce vœu.

(Il est procédé au vote à main levée sur le vœu.)

Rejeté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Contre	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	Mme MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Ce vœu est rejeté pour les raisons évoquées, bien sûr.

Nous passons aux questions diverses.

Questions diverses

M. PASTEAU.- Il y a un an, en septembre 2022, nous avons appris votre décision de commander à la société S2T Ingénierie une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur à Montrouge. Quelle date de livraison avez-vous fixé à cette société ?

L'urgence climatique m'incite à vous rappeler à chaque occasion que votre décision de retirer la Ville du projet de SIPPEREC se paie en surcroît de réchauffement de l'atmosphère.

Merci.

M. le Maire.- Merci. Question donc sur la géothermie.

Ensuite, Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- C'est une question au regard de l'actualité et de la difficulté de l'ensemble de l'activité immobilière, notamment des promoteurs immobiliers. Qu'en est-il d'un projet que nous avons rejeté de notre côté et que vous avez accepté du vôtre sur la Marne, de manière particulière et, de manière globale, sur l'activité de la promotion immobilière sur le territoire de la commune ?

M. le Maire.- Merci. Ensuite, Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Merci. Au prochain Conseil municipal, vous allez nous présenter le ROB (le rapport d'orientations budgétaires), dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires qui va avoir lieu.

Comme je l'ai toujours dit dans mes interventions précédentes, les orientations budgétaires doivent être les conséquences d'une analyse de la situation de notre commune, de l'identification des problématiques et de leur hiérarchisation.

Comment débattre d'orientations budgétaires si nous n'avons pas préalablement échangé sur les diagnostics et sur l'état des lieux préalable au choix d'orientations politiques qui doivent nous guider ? Je vous propose de partager certaines analyses que nous avons pu faire et qui vont nous guider pour les recommandations et les propositions d'action.

Premier point : la population de Montrouge. En 2020, le chiffre communiqué par l'INSEE est 47 907, donc légèrement en dessous de 48 000. Elle est en baisse de 1 047 habitants sur six ans, après avoir atteint un maximum de 50 260 habitants en 2017, soit une baisse de plus de 2 350 Montrougiens en trois ans. C'est une baisse de la densité de notre commune, un point qui a été soulevé par les habitants. Est-ce là une résultante de la volonté délibérée d'une densité heureuse ?

Le deuxième constat que nous faisons, c'est que nous avons 24 000 ménages sur Montrouge, dont 47 % sont composés d'une seule personne ; 65 % de ces personnes vivant seule, soit plus de 7 300, ont moins de 60 ans, et 16 % ont plus de 75 ans, c'est-à-dire 1 900.

Le troisième constat, c'est le nombre de familles monoparentales qui progresse fortement : 32 % des familles avec enfants sont monoparentales alors qu'elles n'étaient que 27 % six ans auparavant, soit une progression de 17 %.

Cette baisse de population ne vient pas d'un solde naturel négatif. Au contraire, nous avons toujours plus de naissances que de décès, bien que les naissances soient en baisse (environ 600 par an alors que nous étions à 700 ou 750 par le passé).

Les décès sont également stables, aux environs de 300, hors 2020 pour le Covid.

Cette baisse vient surtout d'un solde migratoire négatif. Notre commune attire toujours beaucoup de nouvelles personnes. Chaque année, nous avons, selon l'INSEE, 8,6 % de la population qui est nouvelle et qui vient d'une autre commune que Montrouge. Cela montre l'attrait de notre commune, que vous soulignez régulièrement, Monsieur le Maire, mais si nous avons un solde naturel positif de 300 habitants chaque année, une arrivée moyenne de 4 300 habitants nouveaux chaque année et une diminution de 2 350 habitants en trois ans, c'est que nous avons en moyenne 5 400 départs par an. 5 400 ! Ce chiffre doit nous interroger.

Notre première réaction a été de voir s'il y avait un souci avec l'offre de logement, pensant qu'il y avait une corrélation entre les deux. Nous reviendrons sur ce point car si nous avons augmenté le nombre de logements, en moyenne, de 130 unités par an, cela n'a pas profité au nombre de résidences principales.

Voici nos questions :

- a-t-on une analyse des raisons des départs de notre commune ?
- quelle est la répartition entre développement du télétravail, fuite de la minéralisation de notre commune, recherche de « vert », nécessité familiale par agrandissement des familles, inadéquation de l'offre de logements, coûts trop élevés du logement ?
- la forte proportion de ménages d'une seule personne est-elle aussi liée à une offre de logement trop étriquée ?

- comment traiter et aborder la question du fort développement des familles monoparentales ? Ce sont des familles où le risque de fragilité est de paupérisation est plus élevé ;
- quelles sont nos suggestions et propositions pour le DOB ?

Une étude sur les phénomènes migratoires de notre commune nous semble importante pour mieux comprendre le phénomène de diminution de notre population et éventuellement corriger certaines problématiques.

Nous préconisons :

- une mobilisation en faveur des familles monoparentales par le renforcement de l'action du CCAS sur ce sujet,
- une attention particulière au niveau des écoles,
- une mobilisation des associations autour des services qui pourraient leur être rendus.

Deuxième chapitre : le logement.

Avec 27 273 logements, la ville continue de progresser : nous avons eu 7 712 unités en six ans. Par contre, le nombre de résidences principales diminue (- 319) alors que progressent fortement les résidences secondaires ou occasionnelles et les logements vacants (+ 1 091).

Le site Airbnb déclare 1 000 références sur Montrouge.

La commune de Montrouge se caractérise par une forte proportion de petits logements : 46 % des résidences principales ont deux pièces ou moins. La surpopulation des logements est élevée : 12,3 %. Elle a tendance à baisser. Elle est du même niveau que celui de la région et du département, alors qu'en France métropolitaine, elle est de 4,6 %.

La sous-occupation est aussi une caractéristique. Elle est de l'ordre de 18 % chez le principal bailleur social en 2018.

Les maisons (il y en a 860 maintenant), qui ne représentent plus que 3,2 % du nombre de logements, sont en baisse de 9 % sur six ans.

50 % des logements ont plus de 50 ans, 70 % ont plus de 30 ans.

Le dernier constat, c'est le taux de logements sociaux : il serait d'environ 22 % et quinze organismes interviennent sur Montrouge. Le nombre de demandes en attente au 31.12. 2022 était de 2 544.

Quelle est notre analyse ? Sur la base des statistiques nationales, on peut estimer qu'environ un quart des logements de plus de 50 ans a une consommation énergétique supérieure à 330 kw/h par mètre carré et par an, soit plus de 70 kg équivalent CO₂ par mètre carré et par an.

Cette même source indique que 24 % des logements en agglomération parisienne sont dans ce cas. Cela représente entre 3 400 et 6 800 logements de quasi-passoires énergétiques à Montrouge.

Il y a visiblement des problèmes de sur-occupation et de sous-occupation dans nos logements. Nous n'avons toutefois pas toutes les informations pour nous faire une évaluation et un jugement de la situation. Nous supputons qu'il y a de nombreuses pistes d'amélioration pour rendre le logement mieux adapté à la demande.

Nous posons, de même, la question du taux d'occupation des bureaux, de leur vacance et de la possibilité de transformer certains bureaux en logement.

Mes questions :

- quelle est notre politique du logement pour les cinq prochaines années sur Montrouge ?
- quelles sont nos ambitions, nos objectifs ?
- faut-il envisager un taux de fiscalisation différencié plus élevé pour les logements meublés et l'occasionnel ?
- quel est le taux d'occupation des bureaux de Montrouge ?
- y a-t-il une opportunité de transformer certains bureaux, comme je le disais tout à l'heure, en logement social ou en résidences occasionnelles ?
- quelles politiques de soutien et d'accompagnement pour la rénovation ?
- quels enseignements peut-on tirer des expériences de co-living faites dans les communes avoisinantes pour développer éventuellement ce mode d'habitat ?

Nos suggestions et propositions :

- faire un état des lieux complet sur le logement de Montrouge et partager et élaborer les axes de développement pour les cinq à dix ans à venir en nombre et en qualité de logements ;
- accompagner les propriétaires pour qu'ils rénovent leur logement en les sensibilisant à l'analyse des consommations énergétiques, c'est-à-dire le nombre de kilowatts/heure par mètre carré et par an en les accompagnant pour qu'ils investissent sur les meilleures techniques d'isolation et de performance énergétique ;
- revoir notre politique fiscale locale pour les logements occasionnels, les résidences secondaires et les logements vacants ;
- analyser notre politique de logement social et faciliter les mutations ;
- mutualiser les offres au niveau de tous les bailleurs sociaux et au niveau du territoire, et se concerter avec la préfecture ;
- étudier les possibilités de partage intergénérationnel de logements, notamment pour les situations passagères (je pense aux étudiants notamment).

Troisième domaine : l'emploi et les dynamiques économiques.

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, faites court, parce que...

M. BOUCHEZ.- C'est important.

M. le Maire.- Oui, c'est fondamental, on est d'accord, mais...

M. BOUCHEZ.- Les choix politiques de la commune doivent être basés sur un diagnostic que je souhaite partager. Je vous donne ces éléments parce que le vote doit être basé sur des données en amont.

Donc l'emploi et les dynamiques économiques.

Le nombre d'emplois dans la zone est passé de 24 657 à 29 000 en six ans, soit une progression de 17 %. C'est un très bon résultat. L'indicateur de concentration d'emplois est passé de 97,8 à 118,7.

En six ans, entre 2015 et 2021, les créations d'entreprise sont passées de 576 à 930, soit + 61 %...

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, la fiche INSEE de Montrouge, tout le monde peut la lire. Il suffit d'aller sur Internet et on trouve la même chose que vous. Donc posez-nous une question précise. Là, vous nous faites tout un laïus sur la situation montrougienne, mais autour de la table,

tout le monde peut la connaître. Ces chiffres sont connus et accessibles. Posez donc votre question.

M. BOUCHEZ.- Monsieur le Maire, je n'ai jamais vu, de votre part et de la part de vos services, je le regrette, une analyse préalable qui permet de décrire la situation de notre commune. Est-ce que tout le monde ici a conscience des modifications sociologiques de la commune ? Saviez-vous tout ce qui est indiqué, notamment le nombre de gens qui quittaient Montrouge chaque année ?

M. le Maire.- Oui, Monsieur BOUCHEZ, tous ces chiffres que vous nous indiquez sont donnés par l'INSEE...

M. BOUCHEZ.- Vous ne nous les avez jamais transmis. Pourquoi ?

M. le Maire.- ...et vous vous contentez là de commenter les chiffres de l'INSEE. Donc j'invite chacun à aller sur la fiche de l'INSEE de Montrouge. Tous ces chiffres y figurent, comme pour toutes les communes françaises. Vous faites un commentaire de l'INSEE. C'est passionnant, mais il est 22 h 30. Posez-nous une question.

M. BOUCHEZ.- Me permettez-vous de vous envoyer ce document ?

M. le Maire.- Je le lirai avec grand plaisir, Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Mais est-ce que, pour vous, cela vaut la peine étant donné que vous maîtrisez tout, l'INSEE, etc. ? Je me permettrai de vous envoyer ce document et j'aimerais avoir, de votre part, une présentation du DOB qui tienne compte de toute cette analyse en amont pour définir la stratégie que l'on peut avoir au niveau de notre commune.

M. le Maire.- Nous avons bien noté votre question. Merci, Monsieur BOUCHEZ.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? Madame MEADEL, allez-y.

Mme MEADEL.- Après cette brasse coulée merveilleuse, peut-on parler de la piscine deux secondes ? J'ai vu que la date de réouverture est reportée au 15 octobre. Vous êtes vice-président de VSGP. Racontez-nous ce qui se passe.

M. le Maire.- Très bien. Il n'y a plus de questions ? Donc je réponds et ensuite, nous allons partager un bon repas.

Monsieur PASTEAU, la géothermie, c'est pour quand ? Cela avance. Nous avons bon espoir de réaliser à Montrouge un puits de géothermie qui permettra de chauffer nos bâtiments ainsi que de nombreuses entreprises. Les choses avancent positivement, et lorsque nous serons en mesure de vous en dire plus, nous le ferons.

Monsieur LEGALL, qu'en est-il de la promotion immobilière à Montrouge ? Comme vous le savez aussi bien que moi, nous sommes entrés dans une crise du logement qui est sévère. Dans la mesure où les ménages ne peuvent plus emprunter, beaucoup de promoteurs sont plantés et la plupart des programmes sont à l'arrêt.

À Montrouge, il y a encore quelques projets qui avaient été lancés avant la crise qui sortent de terre. Évidemment, nous les encourageons. Comme l'a dit M. BOUCHEZ, le parc montrougien vieillit. Il est même parfois inadapté en termes de qualité de logement. Comme vous, je pense qu'il faut construire pour répondre aux besoins des habitants, mais évidemment, la Ville de Montrouge, à elle seule, ne résoudra pas la crise du logement, qui est très forte en Ile-de-France en particulier et dans le pays en général.

S'agissant de nos projets, on vous les présentera dans les semaines et les mois qui viennent, comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous souhaitons évidemment reconstruire la ville sur la ville et construire des logements de toute nature, y compris des logements sociaux, et faire en sorte que la densité montrougienne soit la plus heureuse possible.

Monsieur BOUCHEZ, je partage tout à fait ce que vous dites : il faut parfaitement connaître les tenants et aboutissants et avoir une stratégie sur le logement. Nous avons lancé il y a quelques mois une grande étude sur le logement à Montrouge. Vous vous en félicitez et vous aviez trouvé que le cahier des charges était de qualité. Cette étude a bien avancé, elle sera bientôt à notre disposition et nous vous la présenterons largement. Elle dit beaucoup de choses et elle va nous conforter et nous orienter dans notre politique en matière d'urbanisation, ici, à Montrouge.

Sur la piscine, Madame MEADEL, effectivement, nous prévoyions de l'ouvrir le 30 septembre en accord avec les services de VSGP. Malheureusement, il y a eu des petites fuites et quelques retards techniques. La commission de sécurité devait se réunir le 14... Non. C'est demain ? C'est bien cela ?

M. VERZEELE.- Il y a déjà une commission de sécurité qui se réunit demain matin à 9h00 et une autre qui est prévue pour le 15.

M. le Maire.- Très bien. La bonne nouvelle, c'est que cela ouvrira sans doute – on en est quasiment sûr, même s'il peut encore se passer des choses – le 15 octobre. Donc tous les Montrougiens pourront bénéficier à nouveau de cet aquapôle rénové. C'est une très bonne nouvelle. Quinze jours, ce n'est pas énorme, Madame MEADEL. Vous pourrez rassurer ceux qui vous en parlent.

Je l'ai visitée avec Jean-Yves VERZEELE et quelques-uns ici. Ce sont de très beaux travaux. Vallée Sud a engagé 3 ou 4 M€ et ils ont refait les ascenseurs, la chaufferie, le système d'aération et tout l'accueil, qui sera flambant neuf, ainsi que tout le solarium à l'extérieur. Elle est magnifique et nous devons nous en féliciter. Je suis sûr, Madame MEADEL, que vous approuverez l'investissement que Vallée Sud a consenti pour la ville de Montrouge.

Enfin, je donne la parole à M. DAVIAUD, qui va nous présenter une petite initiative pour l'emploi des jeunes.

M. DAVIAUD.- Il a été déposé sur vos bureaux un petit flyer de Vallée Sud sur un dispositif de parrainage des jeunes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un apprentissage. Si vous vous connaissez une âme de mentor, de tuteur ou d'accompagnateur, vous-mêmes ou des relations à vous, répondez à ce flyer en écrivant à Stéphane CHEVALIER. Le flyer est complet derrière avec un flash code.

Et sachez que nous nous réunissons pour faire connaissance, au moins des CV, normalement, mercredi 18 octobre à Antony. Nous avons déjà deux parrains et je suis sûr que, parmi vous, il y aurait des personnes sensibles au fait de transmettre votre expérience et votre vécu, mobiliser votre réseau, faire bénéficier de vos contacts dans tous les domaines et aider à valoriser les atouts et les compétences du jeune, qui va de 16 à 30 ans : c'est la fourchette retenue.

J'en profite pour vous dire également qu'un site d'atelier RH dédié au recrutement est en place également par Vallée Sud Emploi et que c'est à la Maison des associations de Montrouge que l'on fait le prochain sur le thème « Comment recruter avec les réseaux sociaux ? ». Si des entreprises veulent connaître les astuces pour recruter avec les réseaux sociaux, c'est le 12 octobre, de 11h00 à 13h00, à la Maison des associations.

Enfin, je rappelle que l'événement que nous avons fait et qui s'appelait « Équipe de France espoir » est repris en partie par Vallée Sud en format plus réduit et sur plusieurs matinées au stade Maurice Arnoux. Cela s'appelle « match jobs ». Le prochain est le 17 au matin et, là encore, c'est la rencontre du sport et de l'emploi avec des entreprises qui, cette fois-ci, viennent avec des emplois pour recueillir des CV.

M. le Maire.- Merci, Monsieur DAVIAUD. Merci à toutes et à tous et excellente soirée...

M. PASTEAU.- J'ai une question à poser à M. DAVIAUD sur ce programme de parrainage. Comment sont sélectionnés les jeunes qui en bénéficient, d'une part, et, d'autre part, les parrains et marraines que vous nous proposez de recruter sont-ils...

M. le Maire.- On va en parler autour d'un bon repas, Monsieur PASTEAU. M. DAVIAUD a toutes les réponses.

M. PASTEAU.- Quel est le temps que ces personnes doivent consacrer à cette activité, puisque vous évoquez déjà des rendez-vous ?

M. le Maire.- Merci. Bonne soirée à tous.

M. DAVIAUD.- C'est de six mois à un an et chacun fait à son rythme.

(La séance est levée à 22 h 38.)

La secrétaire de séance,

Isabelle PAILLARD,

Le Maire,

Etienne LENGEREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a large, stylized, cursive flourish that loops back to the left and then extends to the right.